

L'IMMIGRATION FRANCOPHONE AU CANADA ATLANTIQUE : PORTRAIT STATISTIQUE, PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET IMPACTS DE LA PANDÉMIE

Préparé pour le Comité atlantique sur l'immigration francophone

Mars 2022



***Sociopol** est une firme de consultation spécialisée dans la recherche sociale appliquée, le conseil et la formation. Ses artisans reconnaissent l'importance de comprendre l'environnement des organisations et des communautés qu'ils servent afin que les gestes posés profitent au plus grand nombre et contribuent à des changements planifiés collectivement. La firme accompagne les organisations et les collectivités pour que leurs décisions et leurs actions soient soutenues par des savoirs coconstruits et profitent aux publics ciblés.*



Analyse et rédaction

Guillaume Deschênes-Thériault est candidat au doctorat à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Il détient une maîtrise en science politique. Dans le cadre de ses études doctorales, il s'intéresse à la gouvernance de l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Parallèlement à ses études, Guillaume est chercheur associé chez Sociopol.

Mariève Forest a un doctorat en sociologie et détient une expertise auprès des communautés francophones, ayant réalisé des mandats de recherche et d'évaluation dans différents domaines tels que l'immigration, l'éducation postsecondaire et la santé. Mariève est présidente et chercheuse principale chez Sociopol.

Promotion du projet

Ce rapport a été préparé pour le Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF).

Nous remercions les personnes qui ont collaboré à cette étude, en particulier celles qui ont participé avec générosité aux collectes de données et à la révision du rapport.

Table des matières

Liste de sigles.....	5
Sommaire	6
1. Introduction.....	8
2. Mise en contexte – La mise en place d’un secteur de l’immigration francophone au Canada atlantique	9
2.1. L’émergence d’un enjeu à l’échelle canadienne	9
2.2. L’émergence d’un enjeu à l’échelle régionale	11
2.3. L’immigration francophone et les provinces.....	12
2.3.1. Secteur de l’immigration francophone au Nouveau-Brunswick.....	12
2.3.2. Secteur de l’immigration francophone en Nouvelle-Écosse	13
2.3.3. Secteur de l’immigration francophone à l’Île-du-Prince-Édouard	14
2.3.4. Secteur de l’immigration francophone à Terre-Neuve-et-Labrador	14
3. Portrait des admissions de résidents permanents	15
3.1. Compréhension des données d’IRCC sur les admissions de résidents permanents	15
3.2. Admissions de résidents permanents (toutes langues confondues).....	16
3.3. Admissions de résidents permanents francophones au Canada atlantique.....	18
3.4. Comparaison entre la population totale et celle francophone.....	19
3.5. Comparaison entre le Canada hors Québec et les provinces de l’Atlantique	21
3.6. Catégories d’admission des résidents permanents (toutes langues confondues).....	22
3.7. Catégories d’admission des résidents permanents francophones.....	24
4. Portrait de la population immigrante et francophone au Canada atlantique, Recensement de 2021	26
4.1. Compréhension des données de Statistique Canada sélectionnées.....	26
4.2. Population ayant le français comme première langue officielle parlée	27
4.3. Population immigrante.....	28
4.4. Population immigrante récente (2016-2021)	30
4.5. Lieux de naissance de la population immigrante	32
4.6. Autres caractéristiques sociodémographiques et linguistiques.....	34
5. Portrait des résidents temporaires	36
5.1. Compréhension des données sur les résidents temporaires.....	36
5.2. Population étudiante internationale – études universitaires.....	37
5.3. Population étudiante internationale – études collégiales	40
5.4. Travailleurs temporaires.....	43
6. Projections démographiques	46
6.1. Mise en contexte	46
6.2. Méthodologie	47
6.3. Résultats des projections.....	49
6.3.1. Nouveau-Brunswick	49

6.3.2.	Nouvelle-Écosse.....	52
6.3.3.	Île-du-Prince-Édouard.....	54
6.3.4.	Terre-Neuve-et-Labrador.....	55
7.	Portrait statistique et projections démographiques - Pistes d'action.....	57
7.1.	Adoption de cibles de désignation ambitieuses en immigration francophone.....	57
7.2.	Adaptation des outils de sélection.....	58
7.3.	Résidents temporaires.....	59
8.	Impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'offre de services d'établissement francophones au Canada atlantique.....	61
8.1.	Méthodologie.....	61
8.2.	Impacts de la pandémie sur la situation professionnelle et le milieu de travail du personnel d'établissement.....	61
8.3.	Livraison de services en ligne ou en mode hybride.....	63
8.4.	Besoins des personnes immigrantes francophones.....	66
8.4.1.	Impact de la pandémie sur les besoins des personnes immigrantes francophones.....	66
8.4.2.	Principaux enjeux du secteur de l'établissement.....	67
8.5.	Innovations récentes.....	72
9.	Bibliographie.....	74

Liste de sigles

APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
CAIF	Comité atlantique sur l'immigration francophone
CCNB	Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
CCNÉF	Comité consultatif en établissement francophone
CESPM	Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
CIF	Coopérative d'intégration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard
CLO	Commissariat aux langues officielles du Canada
FANE	Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FFTNL	Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador
IFNÉ	Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
PICA	Programme d'immigration au Canada atlantique
PLOP	Première langue officielle parlée
SANB	Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
SNA	Société Nationale de l'Acadie

Sommaire

Le Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF) a confié au cabinet Sociopol le mandat de mener une recherche comprenant deux volets distincts. Le premier volet de ce mandat consiste à brosser un portrait actuel de l'immigration francophone au Canada atlantique et à documenter l'impact de l'immigration sur la démographie de la population francophone de la région.

Les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) montrent que depuis 2015, les admissions de résidents permanents, toutes langues confondues, sont à la hausse au Canada atlantique. Le Programme des candidats des provinces et le Programme d'immigration au Canada atlantique sont les deux principales voies d'accès à la résidence permanente dans la région. Toutefois, il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick où une proportion significative de francophones sont admis dans le cadre du Programme d'immigration au Canada atlantique. Concernant le Programme des candidats des provinces, on note une croissance des admissions des francophones au courant des cinq dernières années au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et une stagnation à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

À partir des données du Recensement, on constate une augmentation continue de la part des personnes immigrantes au sein des populations francophones de chacune des provinces de l'Atlantique depuis 2006. L'Afrique subsaharienne est la première région d'origine des personnes immigrantes francophones admises entre 2016 et 2021 alors que l'Europe est celle des personnes admises avant 2016.

Concernant les résidents temporaires, la proportion d'étudiants internationaux a augmenté durant les cinq dernières années à l'Université de Moncton, au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et au Collège de l'Île, tandis qu'elle est demeurée relativement stable à l'Université Sainte-Anne. Durant la même période, le nombre de travailleurs temporaires a plus que doublé au Canada atlantique, toutes langues confondues. Ces chiffres illustrent l'importance de mesures ciblées auprès de ces deux populations pour appuyer leur transition vers la résidence permanente et leur rétention.

Les projections démographiques établies dans le cadre de la présente étude, à partir du modèle Demosim de Statistique Canada, montrent que l'immigration peut avoir un impact positif sur le poids démographique des populations francophones, et ce, malgré l'impact d'autres facteurs comme le vieillissement de la population et la mobilité interprovinciale. Ces projections clarifient aussi les impacts que pourraient avoir différentes proportions d'immigration francophone sur le poids démographique des communautés francophones de chacune des provinces de l'Atlantique.

- ✱ En Nouvelle-Écosse, une proportion annuelle de 3 % d'immigration francophone est associée à un déclin, une proportion de 5 % à un maintien et une proportion de 7 % à une croissance du poids démographique des francophones ;
- ✱ À l'Île-du-Prince-Édouard, une proportion annuelle de 1 % d'immigration francophone est associée à un déclin, une proportion de 3 % à un maintien et une proportion de 5 % à une croissance du poids démographique des francophones ;
- ✱ À Terre-Neuve-et-Labrador, les résultats ne projettent pas de déclin de la proportion de population francophone d'ici 2046, et ce, peu importe le scénario considéré ;

- ✱ Au Nouveau-Brunswick, les projections illustrent que le déclin de la population francophone, en proportion et en nombre, est appelé à se poursuivre au cours des 25 prochaines années, et ce, peu importe le scénario considéré. Toutefois, une augmentation de la proportion d'immigration francophone serait associée à un déclin moins important.

Lorsque l'on compare les résultats des projections aux chiffres des admissions réelles des cinq dernières années, on note que les niveaux actuels d'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse sont associés à un déclin prévu du poids des populations francophones. Si l'objectif est de maintenir ou d'accroître le poids des francophones, des proportions plus élevées d'immigration francophone doivent être atteintes, ce qui exige de réviser les voies d'accès à la résidence permanente afin que des mesures favorisent davantage les francophones. Dans le cadre du Programme des candidats des provinces, les gouvernements provinciaux peuvent notamment octroyer des points supplémentaires pour la maîtrise du français (l'exemple du Nouveau-Brunswick), adapter des volets existants pour favoriser les candidatures francophones (l'exemple de la Nouvelle-Écosse) et travailler de pair avec le gouvernement fédéral pour créer un volet spécifique aux francophones.

Le second volet de l'étude consiste à brosser un portrait des impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'immigration francophone en Atlantique dans la perspective des parties prenantes du secteur à partir d'un questionnaire en ligne. Le passage très rapide à l'offre de services à distance et les adaptations nécessaires au fur et à mesure de l'évolution du contexte sanitaire sont associés à un lot de défis, mais également d'innovations, comme l'offre de services en mode hybride, l'utilisation de ressources interactives en ligne et le développement de nouveaux partenariats. Même si le retour au travail en présentiel est désormais la norme, plusieurs programmes et services sont toujours offerts en mode virtuel. Malgré les atouts de l'offre de services à distance, le virtuel ne convient pas à l'ensemble des clientèles desservies et permet difficilement de répondre à certains besoins, comme les connexions communautaires.

Par ailleurs, plus de la moitié des personnes ayant rempli le questionnaire affirment que la pandémie a affecté leur situation professionnelle et leur milieu de travail. Les principaux enjeux identifiés sont une surcharge de travail, un roulement de personnel accru ainsi qu'un impact négatif sur le moral, la motivation et la santé mentale.

Plus de la moitié des répondants ont relevé depuis le début de la pandémie en 2020 davantage de besoins ou des besoins différents chez les personnes immigrantes francophones quant à leur établissement au Canada atlantique. Notamment, l'insertion sociale a été rendue plus difficile du fait des mesures sanitaires et des services d'établissement ont relevé davantage de problèmes en lien avec la santé mentale de leurs clients. De plus, le contexte de la pandémie est aussi associé à une hausse marquée du coût de la vie et à la difficulté de trouver un logement abordable. Dans la perspective des répondants, le logement est justement, avec l'insertion en emploi, l'un des deux principaux enjeux à l'heure actuelle concernant l'établissement des personnes immigrantes francophones au Canada atlantique.

1. Introduction

C'est au tournant des années 2000 que les communautés acadiennes prennent conscience de l'apport plus que significatif de l'immigration «à la redynamisation des francophonies minoritaires en Atlantique», tant sur les plans démographique qu'économique, culturel, éducationnel et social (Traisnel et coll., 2020 : 3). Depuis, d'importants efforts sont déployés pour recruter, admettre, accueillir, intégrer et retenir des personnes immigrantes francophones au Canada atlantique.

À l'échelle régionale, la Société Nationale de l'Acadie (SNA) coordonne plusieurs projets en immigration francophone par l'entremise du Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF). Le CAIF est un mécanisme de concertation qui regroupe les intervenants en immigration francophone de la région afin de leur permettre d'échanger, de créer des partenariats, de partager des ressources, de travailler aux enjeux communs et de parler d'une même voix.

Depuis sa création, le CAIF a financé des recherches afin d'appuyer ses actions et celles de ses membres sur des données probantes (Traisnel et coll., 2019; 2020). Récemment, il a identifié deux situations particulières démontrant le besoin de nouvelles connaissances. D'une part, la publication des données du Recensement de 2021 a mis en lumière le fait que le déclin du poids démographique des francophones se poursuit. D'autre part, la pandémie de COVID-19 a eu d'importantes conséquences sur les services d'établissement francophones et les personnes immigrantes.

C'est dans ce contexte que le CAIF a confié au cabinet Sociopol le mandat de mener une recherche comprenant deux volets distincts. Le **premier volet** de ce mandat consiste à brosser un portrait actuel de l'immigration francophone au Canada atlantique et à documenter l'impact de l'immigration sur la démographie de la population francophone de la région. Précisément, les principaux objectifs de ce volet sont les suivants :

- 1) Faire un portrait statistique détaillé de l'immigration francophone au Canada atlantique sur la base des données les plus récentes;
- 2) Effectuer des projections démographiques illustrant l'impact potentiel d'une augmentation de l'immigration sur le poids démographique des populations francophones des provinces au Canada atlantique et de nourrir les réflexions sur des objectifs provinciaux en immigration francophone;
- 3) Proposer des pistes d'action pour accroître les admissions de personnes immigrantes francophones au Canada atlantique sur la base du portrait statistique et des projections.

Le **second volet** de l'étude consiste à brosser un portrait des impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'immigration francophone en Atlantique dans la perspective des parties prenantes du secteur. Plus précisément, ce second volet vise à :

- 1) Documenter les impacts de la pandémie sur l'offre de services d'établissement à partir de la perspective des parties prenantes du secteur de l'établissement francophone au Canada atlantique;
- 2) Identifier les défis qui ont émergé ou qui ont été accentués dans le contexte de la pandémie;
- 3) Identifier des innovations mises en place dans le contexte de la pandémie.

2. Mise en contexte – La mise en place d’un secteur de l’immigration francophone au Canada atlantique

2.1. L’émergence d’un enjeu à l’échelle canadienne

Au sein de la francophonie canadienne, l’immigration francophone est considérée comme une priorité depuis maintenant plus de deux décennies. En 2001, suivant une tournée de consultations pancanadiennes, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada publie le rapport *Parlons-nous*. Celui-ci préconise que le dossier de l’immigration devienne « prioritaire pour les acteurs politiques de la francophonie canadienne » (2001 : 25).

De plus, le Commissariat aux langues officielles du Canada (CLO) fait de l’immigration francophone un dossier prioritaire. Dans son premier rapport annuel de 1999-2000, la commissaire de l’époque, Dyane Adams, invite le gouvernement canadien à revoir sa politique d’immigration. Selon elle, « une véritable politique d’immigration doit s’insérer dans une politique démographique et celle-ci, dans le contexte canadien, doit respecter le principe de la dualité linguistique » (CLO, 2000 : en ligne).

À la même période, les députés fédéraux adoptent la nouvelle *Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés* du Canada, qui reçoit la sanction royale en novembre 2001. Cette loi renouvelée inclut les objectifs de favoriser l’épanouissement et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada ainsi que de promouvoir l’égalité du français et de l’anglais. Ces ajouts « viennent officialiser le rôle que doit jouer le ministère fédéral responsable de l’immigration pour favoriser l’immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire » (Traisnel et Deschênes-Thériault, 2020 : en ligne).

C’est dans ce contexte qu’est formé le Comité directeur CIC-CFSM¹ en 2002. Ce comité rassemble des représentants des communautés, de hauts fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l’Immigration ainsi que des représentants d’autres ministères fédéraux et provinciaux. Parmi les membres, on compte deux personnes agissant à titre de représentants communautaires du Canada atlantique, l’une du Nouveau-Brunswick et l’autre de l’Île-du-Prince-Édouard. Des membres du personnel du gouvernement du Nouveau-Brunswick agissent aussi comme observateurs au sein de ce comité (Gouvernement du Canada, 2003).

Le Comité publie en 2003 le premier Cadre stratégique pour favoriser l’immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. La publication de ce document donne notamment lieu à plusieurs initiatives à caractère ponctuel pour développer les capacités d’accueil des communautés et favoriser la concertation communautaire, y compris au Canada atlantique. Le cadre stratégique précise des objectifs à long terme, chacun étant associé à des résultats à atteindre à moyen et à court terme. Ces objectifs sont les suivants :

1. Accroître le nombre d’immigrants d’expression française;

¹ Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — communautés francophones en situation minoritaire

2. Améliorer la capacité d'accueil des communautés francophones et renforcer les structures d'établissement;
3. Assurer l'intégration économique des immigrants d'expression française;
4. Assurer l'intégration sociale et culturelle des immigrants d'expression française;
5. Favoriser la régionalisation de l'immigration francophone.

De ce cadre, on retient notamment l'adoption de la cible nationale de 4,4 % en matière d'immigration francophone, dont l'échéance d'atteinte initialement prévue pour 2008 a été reportée à 2023. Même si des progrès sont à noter dans les années qui suivent l'adoption du cadre, des ressources limitées de même que des structures d'accueil et d'intégration quasi inexistantes demeurent d'importants défis pour l'atteinte des objectifs fixés en 2003 (CLO : 2006). En 2006, le Comité directeur CIC-CFSM lance le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ce plan comporte une série de propositions ciblées à court terme et des orientations à plus long terme pour poursuivre les objectifs identifiés en 2003.

Concernant le financement des initiatives en immigration francophone, le principal bailleur de fonds est le ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à travers des fonds découlant des plans d'action quinquennaux pour les langues officielles du gouvernement fédéral.

Les premiers fonds fédéraux consacrés exclusivement au dossier de l'immigration francophone découlent du premier plan d'action pour les langues officielles. Celui-ci accorde une somme de 9 M\$ pour la période de 2003 à 2008 en vue du recrutement et de l'intégration de personnes immigrantes. Ces investissements jettent les bases d'un secteur en émergence.

L'enveloppe consacrée à l'immigration francophone passe à 30 M\$ sur cinq ans dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles 2008-2013. Ces nouveaux investissements dotent les initiatives en immigration francophone d'un caractère plus permanent. De façon plus précise, une somme de 20 M\$ sur cinq ans est consacrée à l'initiative d'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'initiative permet de financer :

- Des activités de promotion et de recrutement au Canada et à l'étranger;
- Des activités de coordination et de consultation auprès des principaux intervenants;
- Des projets d'élaboration de données stratégiques, de recherche et de partage de connaissances;
- Des services d'établissement offerts aux immigrants d'expression française.

Ce financement rend possibles notamment la mise en place de réseaux en immigration francophone dans chacune des provinces et l'implantation de services d'établissement spécifiques aux francophones. De plus, une somme de 10 M\$ sur cinq ans est accordée à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) pour appuyer l'immigration francophone spécifiquement au Nouveau-Brunswick.

Ces sommes sont reconduites dans la Feuille de route 2013-2018. Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023, les investissements en immigration francophone augmentent de façon substantielle. Au total, le plan prévoit 70,5 M\$ sur cinq ans en vue d'appuyer l'immigration francophone, ce qui comprend de nouveaux investissements totalisant 40,8 M\$ destinés « à l'appui d'un parcours global d'intégration francophone et d'une série de politiques et programmes en matière d'immigration francophone » (Gouvernement du Canada, 2018 : 29). C'est notamment de ce financement que découle le projet pilote Communautés francophones accueillantes. Quatre communautés ont été mises en place au Canada atlantique.

2.2. L'émergence d'un enjeu à l'échelle régionale

Durant la tournée de consultations pancanadiennes Dialogue, des parties prenantes au Canada atlantique avaient identifié l'absence de structures et de mécanismes d'accueil pour les nouveaux arrivants francophones en contexte minoritaire comme étant un enjeu d'importance. De fait, une évaluation commandée par la FCFA (2004)² illustre qu'au début des années 2000, les organismes communautaires francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont généralement peu d'occasions d'interagir directement avec des personnes immigrantes et qu'aucun organisme n'offre systématiquement des services d'établissement en français. Dans les cas où des services d'établissement existent, ils sont de langue anglaise.

Un constat similaire est brossé au Nouveau-Brunswick par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). Dans le cadre d'une journée de réflexion organisée en juin 2002, le président de l'organisme à l'époque, Jean-Guy Rioux, souligne le défi de la rétention des immigrants francophones en l'absence de stratégie d'accueil et d'intégration. « Le fait que l'on n'ait pas de stratégie d'accueil, ça n'aide pas. L'immigrant qui arrive ici, on le laisse à lui-même et il finit par se diriger vers les grands centres parce que les immigrants vont retrouver leurs communautés d'origine qui y sont déjà installées. » (Jean-Guy Rioux, cité dans Quell, 2002 : 40)

« L'intégration est plus facile du côté anglophone que du côté francophone, c'est-à-dire que l'on donne la chance à tous d'apprendre l'anglais, mais pas nécessairement le français. Aussi, le système d'accueil est plus complet dans la communauté anglophone. »
Propos tenu lors d'une table ronde avec des membres de communautés ethnoculturelles à Moncton (FCFA, 2001 : 24)

La SANB, en partenariat avec le Conseil des minorités multiculturelles francophones, met alors en place un groupe de travail pour identifier des mesures concrètes visant à assurer une meilleure intégration. L'évaluation formelle de la capacité d'accueil et d'intégration des communautés francophones au Nouveau-Brunswick qui découle des travaux de ce groupe est parmi les premières initiatives spécifiques au dossier de l'immigration francophone recensées au Canada atlantique (FCFA, 2004).

Une particularité du Canada atlantique est l'existence de mécanismes formels de concertation à l'échelle régionale dans le dossier de l'immigration francophone. En 2009, la SNA organise le premier Colloque atlantique sur l'immigration francophone, qui rassemble des parties prenantes

² L'évaluation n'inclut pas le Nouveau-Brunswick.

communautaires et gouvernementales de chacune des quatre provinces de l'Atlantique. Le colloque vise à permettre aux intervenants « de dresser un état de la situation en matière d'immigration francophone et de se concerter et d'identifier des actions communes dans le but de bonifier et d'appuyer les initiatives provinciales en matière d'immigration » (SNA, 2009 : 3).

Pour assurer la mise en œuvre des actions stratégiques communes identifiées lors du colloque, le CAIF a été créé. Depuis, il s'agit du principal mécanisme de concertation sur la scène régionale en matière d'immigration francophone. Son mandat est organisé autour de trois axes d'intervention principaux, soit la concertation, la représentation, ainsi que la valorisation et la promotion.

2.3. L'immigration francophone et les provinces

2.3.1. Secteur de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick

Au Canada atlantique, c'est le Nouveau-Brunswick qui compte le plus grand nombre d'organismes offrant des services d'établissement aux personnes immigrantes francophones. Dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles 2008-2013, une somme de 10 M\$ sur cinq ans est réservée pour appuyer l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Cette somme a été renouvelée en 2013 et en 2018. Ce financement a notamment servi à la mise en place de services d'accueil et d'intégration dans les différentes régions de la province, d'activités de promotion à l'international, et d'initiatives pour appuyer les entrepreneurs immigrants francophones (Traisnel et coll., 2019). La province compte aujourd'hui une quinzaine d'organisations du secteur de l'établissement francophone qui reçoivent un financement du gouvernement fédéral (IRCC, 2022). Depuis 2011, le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick, sous l'égide de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, est responsable de la concertation des parties prenantes de l'immigration francophone.

Le contexte au Nouveau-Brunswick est particulier : il s'agit de la seule province officiellement bilingue au pays. Ce faisant, « les politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration doivent bénéficier de manière égale à ces deux communautés » (Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, 2018 : 27). Dans le cadre de sa Stratégie de croissance démographique 2014-2017, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est fixé une cible d'immigration francophone de 33 % à atteindre en 2020. La province a accompagné cette stratégie d'un Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone. L'une des mesures proposées dans ce Plan est la création d'un volet pour les francophones dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration adopté en 2017, la province et le gouvernement fédéral ont intégré une annexe spécifique à la population immigrante d'expression française. Dans cette annexe, le gouvernement fédéral s'engage à appuyer la province dans la mise en place d'un volet dédié aux francophones au sein du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.

En 2020, la cible de 33 % n'a pas été atteinte et la province n'est finalement pas allée de l'avant avec son projet de créer un volet spécifique aux francophones.

En 2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé un nouveau plan d'action quinquennal pour la croissance démographique de la province. Dans le cadre de ce plan, la province repousse l'échéance d'atteinte de la cible de 33 % à 2024 et précise qu'il ne s'agit pas d'un objectif général, mais plutôt d'une « cible de désignation », soit que le tiers des candidats désignés par la province dans le cadre de son programme des candidats soient francophones.

2.3.2. Secteur de l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est l'organisme qui pilote le dossier de l'immigration francophone dans cette province. En 2006, la FANE signe des ententes de collaboration avec le gouvernement fédéral et l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, ce qui mène à la création d'Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse (IFNÉ). Depuis, l'équipe d'IFNÉ offre une gamme de services d'établissement aux nouveaux arrivants francophones de la province, de même que des services prédépart. De plus, des services en employabilité pour les personnes immigrantes francophones sont offerts par le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse et des formations linguistiques sont données par l'Université Sainte-Anne.

En matière de concertation, les parties prenantes francophones sont d'abord regroupées sous un comité directeur provincial avant la création du Réseau en immigration francophone de la Nouvelle-Écosse en 2006 (Socius, 2018). Ce Réseau relève du même gestionnaire qu'IFNÉ, sous l'égide de la FANE.

Le gouvernement provincial lance son premier plan d'action triennal pour l'immigration francophone en 2019. Il souhaite alors cibler stratégiquement les personnes immigrantes francophones (voir 3.1.6) par l'entremise d'initiatives déjà existantes. Notamment, la province organise des tirages réservés aux francophones dans le cadre du volet Priorités du marché du travail de son Programme des candidats. Dans ce volet, des tirages sont organisés selon des critères spécifiques en fonction des besoins du marché du travail néo-écossais. Il ne s'agit pas d'un programme désigné pour les francophones, mais, depuis le lancement du plan d'action en 2019, quelques tirages organisés à travers ce volet ciblent les personnes qui ont le français comme première langue officielle parlée (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2022).

En novembre 2022, la province lance un second plan triennal intitulé *Croissance de la population francophone de la Nouvelle-Écosse – Un plan d'action pour le succès (2022-2025)*. Ce plan, élaboré en concertation avec des parties prenantes francophones de la province, est organisé autour de cinq secteurs d'intervention :

1. Mobilisation des partenaires;
2. Promotion et mesures pour attirer les immigrants;
3. Programmes de croissance démographique;
4. Établissement permanent et inclusion;
5. Recherche et évaluation des progrès.

À l'occasion du lancement de ce second plan, la province précise un nouvel objectif en matière d'immigration francophone, soit celui d'atteindre ou de dépasser « l'objectif du gouvernement

fédéral de 4,4 % d'immigrants francophones au Canada » (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, [en ligne](#)).

2.3.3. Secteur de l'immigration francophone à l'Île-du-Prince-Édouard

La Coopérative d'intégration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard (CIF) est l'organisme responsable de l'ensemble du dossier de l'immigration francophone dans la province. À l'époque de sa création en 2006, l'organisme n'a qu'un mandat limité à la région Évangéline, soit celui de mettre en place un projet pilote d'immigration rurale. C'est en 2010 que la CIF se dote d'un mandat provincial. Depuis, l'organisme offre des services d'accueil, d'établissement, d'évaluation de la langue française, de jumelage, d'aide à l'emploi et d'intégration aux personnes immigrantes.

En plus d'offrir ces services directement à la population immigrante, la CIF a un rôle de sensibilisation et de concertation engageant l'ensemble de la communauté francophone. L'organisme chapeaute notamment le Comité sur la croissance démographique et le Réseau en immigration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit de la seule province au Canada atlantique où le réseau en immigration francophone ne relève pas de l'organisme francophone porte-parole.

Le gouvernement provincial ne dispose pas d'un plan d'action spécifique à l'immigration francophone. Toutefois, l'une des 39 mesures de la Stratégie de croissance démographique 2017-2022 de la province porte sur l'immigration francophone. Le gouvernement s'engage à « travailler avec la Coopérative d'intégration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres parties prenantes en vue d'inciter un plus grand nombre de francophones en provenance de l'étranger et d'autres régions du Canada à venir s'installer à l'Île-du-Prince-Édouard » (2017 : 9). Aucune cible en nombre ou en proportion n'est précisée.

2.3.4. Secteur de l'immigration francophone à Terre-Neuve-et-Labrador

Créé en 2007, le réseau en immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador est sous l'égide de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FFTNL). Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard, en décembre 2018, qu'est implanté un premier service d'accueil et de soutien pour les nouveaux arrivants francophones. Il s'agit du Compas, également sous la responsabilité de la FFTNL. De plus, le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador offre un service d'aide à l'employabilité et à l'immigration économique.

La province ne s'est pas dotée d'un plan spécifique pour l'immigration francophone, mais le Plan quinquennal 2017-2022 en immigration fait toutefois mention du dossier. Elle entend « collaborer avec les fournisseurs de services et les organismes communautaires pour accroître l'immigration et la rétention de francophones à Terre-Neuve-et-Labrador » (Gouvernement TNL, 2017 : 17). La province n'a pas adopté de cible en immigration francophone comme telle, mais s'engage à réserver jusqu'à 50 désignations de son Programme des candidats pour des personnes immigrantes francophones (Gouvernement TNL, 2017).

3. Portrait des admissions de résidents permanents

Faits saillants – Admissions de résidents permanents

- Le Programme des candidats des provinces et le Programme d'immigration au Canada atlantique sont les deux principales voies d'accès à la résidence permanente en Atlantique;
- Les admissions de résidents permanents, toutes langues confondues, sont à la hausse au Canada atlantique;
- La Nouvelle-Écosse est la première province de destination des résidents permanents au Canada atlantique (toutes langues confondues), suivie du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador;
- En moyenne, de 2015 à 2021, 330 résidents permanents francophones ont été admis au Canada atlantique sur une base annuelle;
- Au cours des trois dernières années, on note une augmentation de l'immigration francophone, en proportion et en chiffres absolus, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse;
- Parmi les provinces atlantiques, c'est au Nouveau-Brunswick que la proportion d'immigration francophone est la plus élevée et à l'Île-du-Prince-Édouard qu'elle est la plus faible;
- Le Nouveau-Brunswick est la principale province de destination des résidents permanents francophones au Canada atlantique : 79,3 % des admissions entre 2015 et 2021;
- La région de Moncton est le principal lieu d'installation des résidents permanents francophones au Nouveau-Brunswick;
- Il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick qu'une proportion significative de francophones sont admis dans le cadre du Programme d'immigration au Canada atlantique;
- Depuis 2019, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on note une croissance des admissions des francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces, et une stagnation à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

3.1. Compréhension des données d'IRCC sur les admissions de résidents permanents

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) publie chaque mois une mise à jour des admissions de résidents permanents au pays. Ces données, qui couvrent la période de 2015 à 2021, permettent d'effectuer un suivi rapproché du nombre d'admissions de même que d'identifier les tendances récentes en ce qui concerne les catégories d'admission et certaines caractéristiques sociodémographiques des résidents permanents.

IRCC collige des données spécifiques aux admissions de résidents permanents francophones, dont plusieurs incluent une ventilation par province. À partir de ces chiffres, il est possible de brosser un portrait par province de l'immigration francophone en tenant compte de la catégorie d'immigration, du groupe d'âge, de la région métropolitaine de recensement et du sexe. Les chiffres concernant les pays de citoyenneté des résidents permanents francophones sont toutefois uniquement disponibles à l'échelle du Canada hors Québec.

À noter qu'IRCC arrondit les chiffres inclus dans ses mises à jour mensuelles et peut masquer les petites valeurs afin d'éviter l'identification des personnes³. En raison du nombre limité d'admissions sur une base annuelle à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, il n'est pas toujours possible de proposer un portrait complet de l'immigration francophone pour chaque variable.

Enfin, dans cette troisième section, nous reprenons la définition d'IRCC pour identifier les résidents permanents francophones. Celle-ci réfère à un résident permanent dont « le français est la première langue officielle canadienne d'usage ». Cette définition se mesure à partir des réponses à deux des questions du formulaire de demande de résidence permanente, soit en combinant :

- 1) Les résidents permanents qui déclarent une connaissance « du français seulement » et
 - 2) Les résidents permanents qui déclarent la connaissance « du français et de l'anglais » comme langues officielles, ainsi que le français comme la langue dans laquelle ils sont le plus à l'aise.
- (IRCC, 2019)

3.2. Admissions de l'ensemble des résidents permanents au Canada atlantique (toutes langues confondues)

Entre 2015 et 2021, un total de 93 630 résidents permanents, toutes langues confondues, ont indiqué l'une des provinces de l'Atlantique comme province de destination envisagée au moment de leur admission. De ce nombre, 42,4 % ont opté pour la Nouvelle-Écosse, 31,8 % pour le Nouveau-Brunswick, 15,3 % pour l'Île-du-Prince-Édouard et 10,5 % pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Les données présentées au tableau 1 illustrent que les récentes années sont associées à une tendance à la hausse du nombre d'admissions au Canada atlantique. En effet, le nombre de résidents permanents admis dans la région sur une base annuelle a plus que doublé entre 2015 et 2021, affichant un taux de croissance de 130 %.

Seule l'année 2020 fait figure d'exception, et ce, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Pour l'ensemble du Canada, alors que le Plan des niveaux d'immigration prévoyait 341 000 admissions en 2020, il n'y en a eu que 184 606. Ce faisant, les admissions au Canada atlantique ont diminué de moitié entre 2019 et 2020, passant de 17 900 à 8 595. Les restrictions importantes aux frontières et les mesures de santé publique ont fait en sorte que plusieurs demandeurs de résidence permanente étaient dans l'impossibilité de se rendre au Canada depuis l'étranger. De plus, la pandémie a eu un impact sur les capacités opérationnelles d'IRCC à traiter les demandes, ce qui a engendré de nombreux retards (IRCC, 2021).

Toutefois, dès 2021, le nombre des admissions annuelles a atteint un niveau supérieur à la période pré-pandémie, le Canada ayant connu son plus haut niveau d'admissions de résidents permanents depuis 1867, soit 406 025.

Cette tendance à la hausse est observée dans chacune des provinces de l'Atlantique. L'année 2021 est celle lors de laquelle le plus grand nombre de résidents permanents a été admis en Nouvelle-

³ De fait, les chiffres contenus entre 0 et 5 ne sont pas affichés dans les fichiers publiés par IRCC, et tous les autres chiffres sont arrondis au multiple de 5 le plus proche (IRCC, 2022). Cela fait en sorte que la somme des chiffres peut parfois ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués.

Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador depuis au moins le début des années 2000. Quant au Nouveau-Brunswick, ce sommet a plutôt été atteint en 2019 (IRCC, 2022; IRCC, 2008).

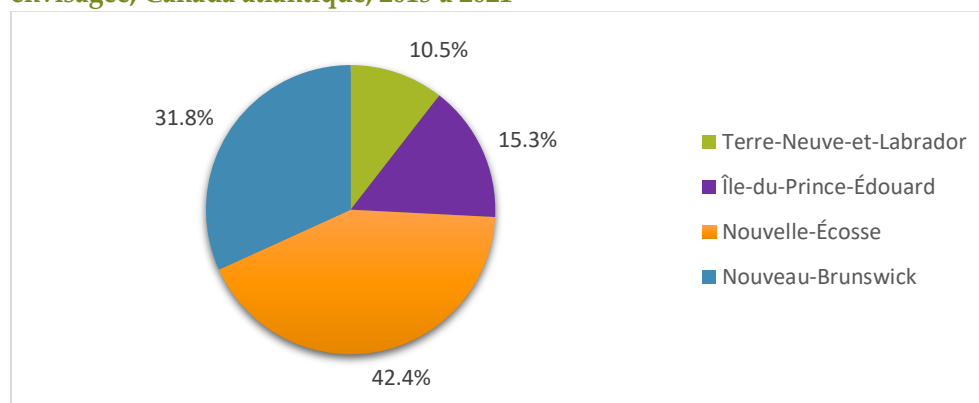
Ces niveaux élevés d'admissions devraient perdurer, puisque le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024 du gouvernement fédéral prévoit que le nombre d'admissions continuera de croître dans les prochaines années.

Tableau 1 - Admissions de résidents permanents selon la province de destination envisagée, Canada atlantique, 2015 à 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Terre-Neuve-et-Labrador	1 120	1 200	1 185	1 525	1 855	900	2 055
Île-du-Prince-Édouard	1 190	2 315	2 345	2 125	2 445	1 290	2 615
Nouvelle-Écosse	3 425	5 510	4 515	5 985	7 595	3 520	9 150
Nouveau-Brunswick	2 580	4 715	3 660	4 610	6 005	2 885	5 310
Canada atlantique	8 315	13 740	11 705	14 245	17 900	8 595	19 130

Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

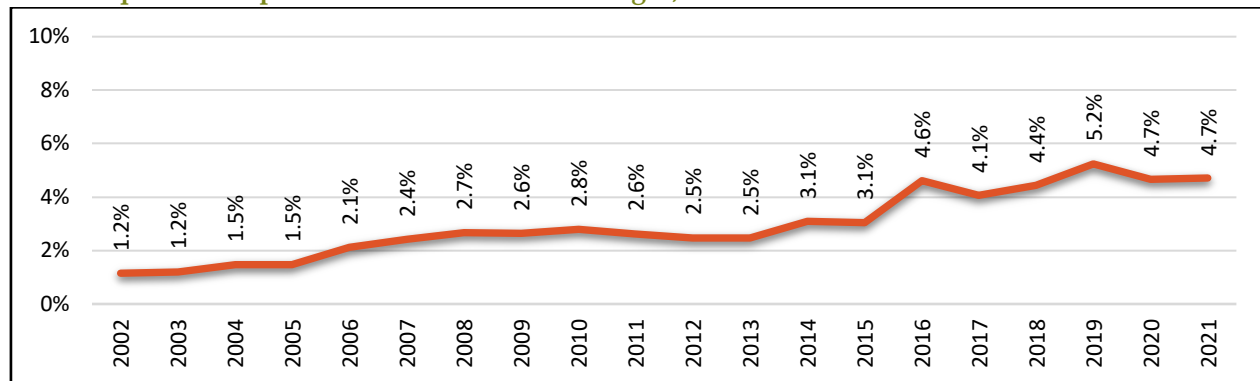
Figure 1 - Proportion des admissions de résidents permanents selon la province de destination envisagée, Canada atlantique, 2015 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Une autre tendance à souligner est celle de l'augmentation au cours des 20 dernières années de la proportion des résidents permanents qui indiquent l'une des provinces de l'Atlantique comme lieu de destination envisagé. En 2002, seuls 1,2 % de l'ensemble des résidents permanents admis au Canada envisageaient de s'établir dans l'une des provinces de l'Atlantique. En 2021, cette proportion était de 4,7 %, soit une personne sur 20.

Figure 2 - Proportion des résidents permanents admis au Canada ayant indiqué l'une des provinces de l'Atlantique comme province de destination envisagée, 2002 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022); IRCC (2010); Statistique Canada (2014)

3.3. Admissions de résidents permanents francophones au Canada atlantique

Entre 2015 et 2021, un total de 4 425 résidents permanents francophones ont été admis au Canada atlantique, ce qui équivaut à 4,7 % de l'ensemble des admissions de résidents permanents dans cette région. Les données présentées aux tableaux 2 et 3 démontrent que les admissions de francophones se sont accrues durant cette période, à la fois en proportion et en chiffres absolus. Cette hausse est principalement attribuable au Nouveau-Brunswick, et dans une moindre mesure, à la Nouvelle-Écosse.

Toujours entre 2015 et 2021, la proportion de résidents permanents francophones admis à Terre-Neuve-et-Labrador a fluctué entre 1,2 % et 2,2 %. En chiffres absolus, cela correspond en moyenne à 25 admissions par année pour cette période, avec un seuil minimal de 15 (2015 et 2016) et maximal de 40 (2019). La proportion d'immigration francophone la plus faible est observée à l'Île-du-Prince-Édouard, cette proportion ayant dépassé la barre du 1 % à une seule reprise, soit en 2020. En chiffres absolus, cela correspond à une moyenne de 15 admissions par année pour cette période, avec un creux de 5 (2015) et un sommet de 20 (2017, 2019 à 2021).

En ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, on constate une tendance à la hausse, puisque la proportion de résidents permanents francophones admis est passée de 0,9 % en 2015 à 2 % en 2021, avec un sommet de 4,5 % en 2020. Cela correspond à une moyenne de 90 admissions par année depuis 2015, avec des variations importantes entre les années. Ainsi, en 2015, 30 résidents permanents francophones ont été admis en Nouvelle-Écosse, alors qu'ils étaient six fois plus nombreux en 2021 (180).

C'est au Nouveau-Brunswick que la proportion d'immigration francophone est la plus élevée. Elle est passée de 7,6 % en 2015 à 14,9 % en 2021, avec un sommet de 22,5 % en 2020. En chiffres absolus, cela correspond à une moyenne de 500 admissions annuelles. Toutefois, une comparaison des admissions moyennes des années 2015 à 2017 (260) et des années 2019 à 2021 (770) montre que celles-ci ont presque triplé.

Tableau 2 – Admissions de résidents permanents francophones selon la province de destination envisagée, Canada atlantique, 2015 à 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Terre-Neuve-et-Labrador	15	15	25	30	40	20	25
Île-du-Prince-Édouard	5	15	20	15	20	20	20
Nouvelle-Écosse	30	55	45	45	115	160	180
Nouveau-Brunswick	195	260	320	420	875	650	790
Canada atlantique	245	345	410	510	1050	850	1015

Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Tableau 3 – Proportion de résidents permanents francophones admis parmi l'ensemble des admissions, selon la province, Canada atlantique, 2015 à 2021

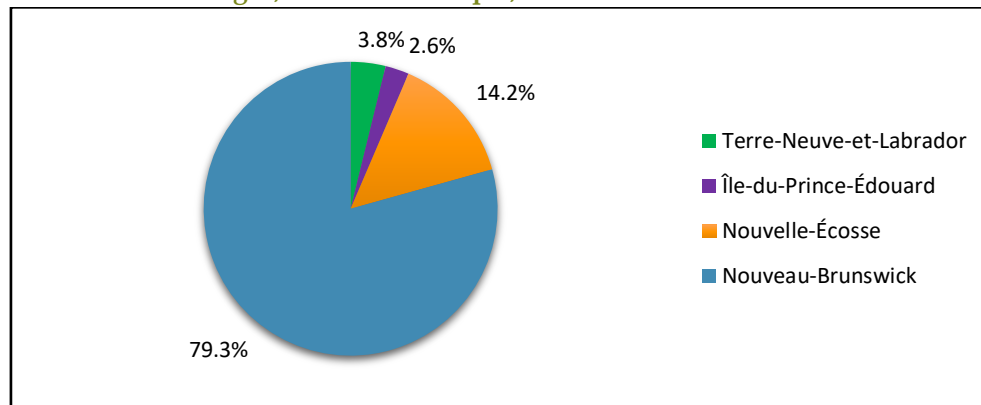
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Terre-Neuve-et-Labrador	1,3 %	1,3 %	2,1 %	2,0 %	2,2 %	2,2 %	1,2 %
Île-du-Prince-Édouard	0,4 %	0,6 %	0,9 %	0,7 %	0,8 %	1,6 %	0,8 %
Nouvelle-Écosse	0,9 %	1,0 %	1,0 %	0,8 %	1,5 %	4,5 %	2,0 %
Nouveau-Brunswick	7,6 %	5,5 %	8,7 %	9,1 %	14,6 %	22,5 %	14,9 %
Canada atlantique	2,9 %	2,5 %	3,5 %	3,6 %	5,9 %	9,9 %	5,3 %

Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

3.4. Admissions de résidents permanents au Canada atlantique : comparaison entre la population totale (toutes langues confondues) et celle francophone

Concernant les admissions de résidents permanents au Canada atlantique, il importe de mettre en lumière les écarts entre la population totale et celle francophone. Alors que la Nouvelle-Écosse est la première province atlantique pour ce qui est du nombre total d'admissions, le Nouveau-Brunswick est, de loin, la principale province de destination des résidents permanents francophones. De fait, entre 2015 et 2021, 79,3 % des résidents permanents francophones admis au Canada atlantique ont indiqué le Nouveau-Brunswick comme province de destination envisagée.

Figure 3 - Proportion des admissions de résidents permanents francophones selon la province de destination envisagée, Canada atlantique, 2015 à 2021



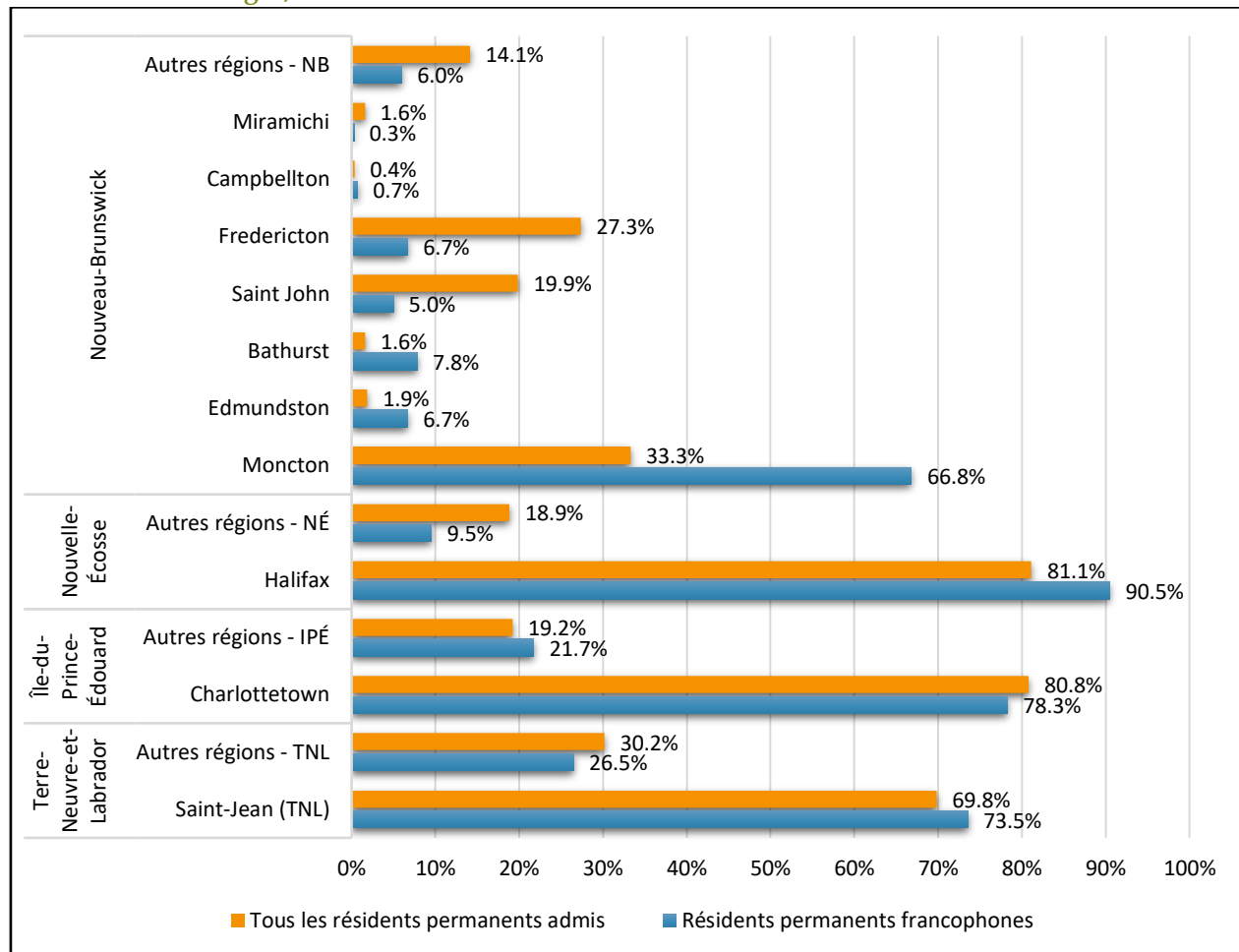
Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Au Nouveau-Brunswick, la région de Moncton (33,3 %) est la première en termes d’admissions de résidents permanents (toutes langues confondues) pour la période de 2015 à 2021, suivie de Fredericton (27,3 %) et de Saint-Jean (19,9 %). En isolant les francophones, on constate que Moncton est aussi le principal lieu d’installation, mais dans des proportions considérablement plus élevées avec deux résidents permanents sur trois qui optent pour cette région (66,8 %). Suivent les régions de Bathurst (7,8 %), d’Edmundston (6,7 %) et de Fredericton (6,7 %).

En Nouvelle-Écosse, la région d’Halifax est le principal lieu d’installation de l’ensemble des résidents permanents admis entre 2015 et 2021 (81,1 %). Il en va de même pour les résidents permanents francophones (90,5 %). À noter toutefois que les francophones ont, toutes proportions gardées, deux fois moins tendance à s’installer à l’extérieur de la région de la capitale que l’ensemble des autres résidents permanents (9,5 % versus 18,9 %).

Les profils d’admission de la population totale et de la population francophone à l’Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador se révèlent similaires. Les deux capitales, Charlottetown et Saint-Jean, sont les principales régions où s’installent les résidents permanents dans ces provinces.

Figure 4 - Proportion des admissions de résidents permanents selon la région métropolitaine de recensement envisagée, 2015 à 2021



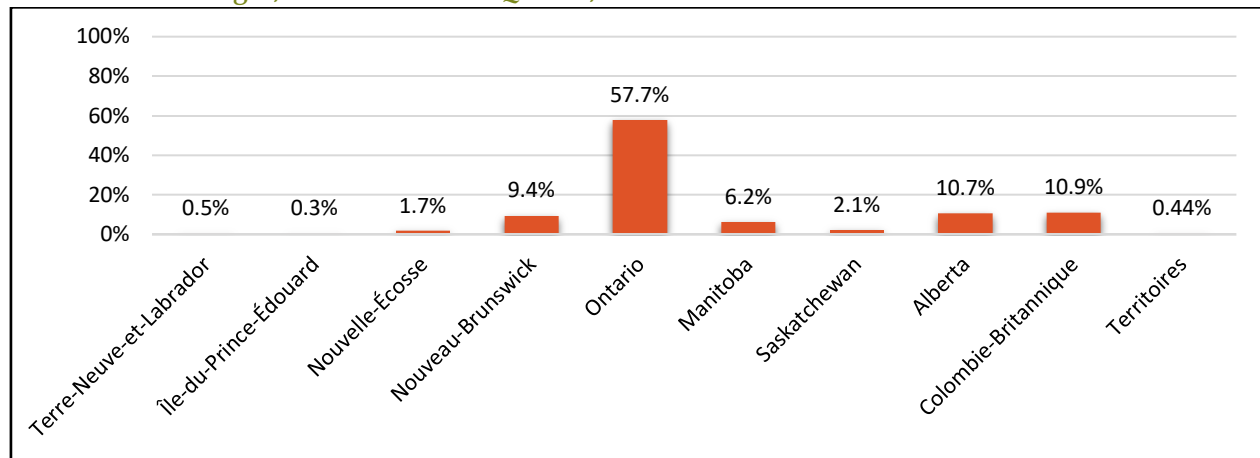
Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

3.5. Admissions de résidents permanents francophones : comparaison entre le Canada hors Québec et les provinces de l'Atlantique

Les données portant sur les admissions de résidents permanents francophones au Canada hors Québec montrent que les provinces de l'Atlantique n'en reçoivent que peu. Pour la période de 2015 à 2022, 11,9 % des résidents permanents francophones admis à l'extérieur du Québec avaient indiqué une des provinces atlantiques comme lieu de destination, en comparaison avec 57,6 % pour l'Ontario et 30,3 % pour l'Ouest et les territoires.

Cette répartition des admissions de résidents permanents ne reflète pas celle des francophones vivant à l'extérieur du Québec. À titre indicatif, approximativement le quart des francophones (25,5 %) qui habitent dans une province ou un territoire autres que le Québec au Canada vivent en Atlantique, dont 22,1 % au Nouveau-Brunswick (Statistique Canada, 2021).

Figure 5 - Proportion des admissions de résidents permanents francophones selon la province de destination envisagée, Canada moins le Québec, 2015 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

3.6. Catégories d'admission des résidents permanents (toutes langues confondues)⁴

Il existe trois principales catégories d'accès à la résidence permanente au Canada. D'abord, la **catégorie de l'immigration économique** est la catégorie d'admission de la grande majorité des résidents permanents établis au Canada atlantique entre 2017 et 2021 (80,3 %). Les candidats dans cette catégorie sont sélectionnés en raison de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'économie canadienne. Cette catégorie inclut notamment le Programme des travailleurs qualifiés, le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme des candidats des provinces.

Les demandes de résidence permanente pour le **Programme des travailleurs qualifiés** sont gérées à travers le système fédéral Entrée express, qui inclut un volet pour les travailleurs qualifiés, un volet pour les métiers spécialisés, et la catégorie de l'expérience canadienne. Les candidats à l'immigration qui déposent une demande et qui sont jugés admissibles sont classés dans le bassin d'Entrée express en fonction d'un système de pointage tenant compte des compétences linguistiques, du niveau d'études, de l'expérience professionnelle et d'autres facteurs. En plus des demandes gérées à travers ce bassin, le gouvernement fédéral met en place des programmes pilotes dans la catégorie de l'immigration économique. En excluant le Programme d'immigration au Canada atlantique, les programmes économiques fédéraux comptent pour seulement 13,7 % de l'ensemble des admissions en Atlantique durant la période de 2017 à 2021.

Le **Programme d'immigration au Canada atlantique** (PICA) est une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés étrangers d'un établissement canadien qui veulent travailler et vivre dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique. D'abord mis en place comme un programme pilote, le PICA est devenu permanent en janvier 2022. Malgré son

⁴ Les données pour les catégories d'admission des résidents permanents n'ont pas comme point de départ 2015 comme le reste de cette section, mais couvrent plutôt la période de 2017 à 2021. Cela est justifié par le fait que les premières données concernant le Programme d'immigration au Canada atlantique sont uniquement disponibles à partir de 2017, soit l'année des premières admissions dans le cadre de ce programme.

caractère relativement récent, 17,1 % des admissions de résidents permanents au Canada atlantique entre 2017 et 2021 ont été faites sous ce programme⁵. Cette proportion est de 21,3 % au Nouveau-Brunswick, 17,5 % en Nouvelle-Écosse, 8,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 15,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

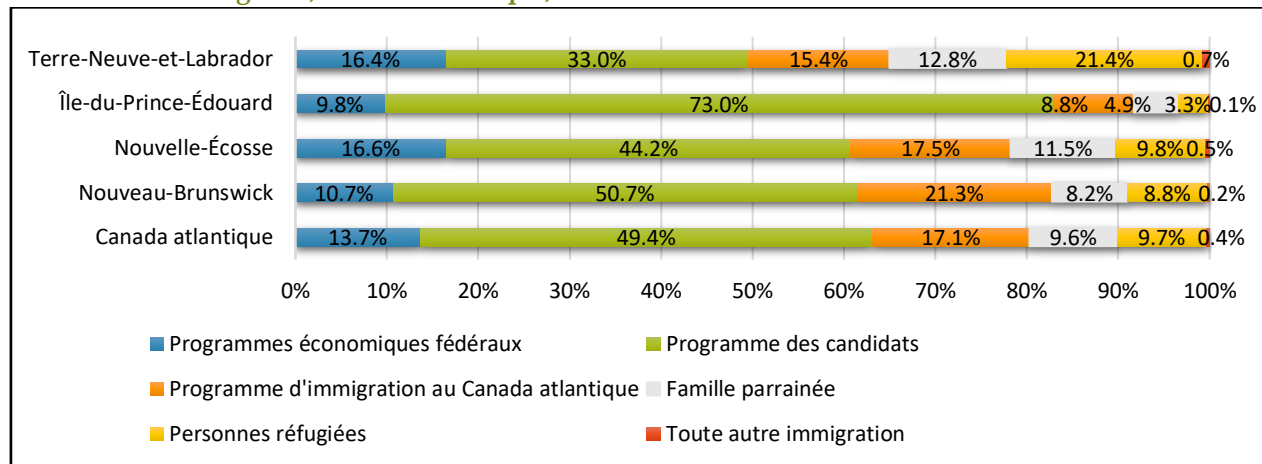
Chaque province ou territoire collabore de façon étroite avec le gouvernement fédéral aux questions liées à l'immigration, et surtout à l'immigration économique. Les provinces sont en mesure de désigner des candidats à travers le **Programme de candidats des provinces**. Chaque programme provincial a ses propres « volets » (programmes d'immigration qui s'adressent à certains groupes) et critères adaptés aux besoins locaux. Les provinces peuvent aussi sélectionner des candidats directement au sein du bassin fédéral Entrée express. Le Programme des candidats des provinces est la principale voie d'accès à la résidence permanente au Canada atlantique, totalisant la moitié des admissions (49,4 %) entre 2017 et 2021. Durant cette période, ce sont plus de la moitié des résidents permanents admis à l'Île-du-Prince-Édouard (73 %) et au Nouveau-Brunswick (50,7 %) qui ont été désignés par le gouvernement provincial. Cette proportion est de 44,2 % en Nouvelle-Écosse et de 33 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte où l'ensemble des provinces au Canada jouent un rôle de plus en plus important en matière d'immigration au Canada au courant des deux dernières décennies (Paquet, 2016). Dans la région atlantique, comme nous l'avons mentionné, c'est une personne immigrante sur deux qui est sélectionnée par un gouvernement provincial plutôt que par la voie d'un programme fédéral.

Une seconde catégorie d'accès à la résidence permanente au Canada est celle du **regroupement familial**. Les candidats dans cette catégorie sont parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada. Cette catégorie compte pour 9,6 % des admissions au Canada atlantique entre 2017 et 2021. La proportion est de 12,8 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 11,5 % en Nouvelle-Écosse, 8,2 % au Nouveau-Brunswick et 4,9 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Enfin, la troisième principale catégorie d'admission est celle des **réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada**, qui compte également pour le dixième des admissions au Canada atlantique entre 2017 et 2021 (9,7 %). Des distinctions entre les provinces sont toutefois à noter : cette proportion est de 21,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador, 9,8 % en Nouvelle-Écosse, 8,8 % au Nouveau-Brunswick et 3,3 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

⁵ Cette proportion inclut les données pour l'ancien Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

Figure 6 - Répartition des admissions de résidents permanents selon la catégorie d'admission et certaines sous-catégories, Canada atlantique, 2017 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

3.7. Catégories d'admission des résidents permanents francophones

La principale catégorie d'admission des résidents permanents francophones au **Nouveau-Brunswick** est le Programme des candidats de la province avec 1 875 admissions de 2017 à 2021, ce qui équivaut à 16,5 % de l'ensemble des admissions dans ce programme. On note toutefois une augmentation récente de la proportion des francophones admis dans ce programme, qui est passée de 8,7 % en 2017 à 19 % en 2021, avec un sommet de 32,6 % en 2020. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est doté d'un objectif de 33 % de désignations francophones d'ici 2024 dans le cadre de son Programme des candidats.

Le Programme d'immigration au Canada atlantique est la seconde catégorie d'admission en importance pour les francophones au Nouveau-Brunswick, avec un total de 540 admissions entre 2017 et 2021. Les chiffres présentés au tableau 5 illustrent une croissance continue de la proportion de francophones admis dans ce programme, passant de 3,8 % en 2018 à 18,4 % en 2021. Il s'agit de la seule province de l'Atlantique où une proportion significative de francophones est admise au moyen de ce programme.

La proportion de francophones admis dans l'ensemble des autres programmes économiques fédéraux de 2017 à 2021 au Nouveau-Brunswick est de 13,8 %. Elle est de 10 % pour la catégorie du regroupement familial et de 5,6 % pour les personnes réfugiées.

En **Nouvelle-Écosse**, les deux tiers (64,8 %) des résidents permanents francophones admis entre 2017 et 2021 l'ont été dans le cadre du Programme des candidats de la province (350 admissions). Dans l'ensemble, les francophones comptent pour 2,6 % des admissions dans ce cadre pour cette période. On note toutefois une augmentation récente de cette proportion, qui est passée de 0,5 % en 2017 à 5,5 % en 2021, avec un sommet de 7,9 % en 2020. Pour l'ensemble des autres catégories d'admission, la proportion de francophones est sous la barre des 2 %.

À l'**Île-du-Prince-Édouard**, les admissions de francophones sont peu nombreuses. On en dénombre 95 pour la période de 2017 à 2021, soit entre 15 et 20 par année. La plupart de ces admissions sont

dans le cadre du Programme des candidats de la province (10 à 15 par année). La proportion de francophones admis dans ce cadre demeure tout de même très basse, étant seulement de 0,8 % pour l'ensemble des admissions durant la période de 2017 à 2021. Dans les autres catégories d'admission, moins de cinq francophones sont admis par année.

À **Terre-Neuve-et-Labrador**, les admissions de francophones sont également peu nombreuses, avec 20 à 40 admissions par année entre 2017 et 2021. Près de la moitié de ces admissions sont faites par la voie du Programme des candidats de la province, dans le cadre duquel les admissions de francophones ont fluctué entre 1,8 % et 3,3 % des admissions durant cette période.

Tableau 4 - Proportion des résidents permanents francophones admis dans le cadre du Programme des candidats des provinces, Canada atlantique, 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Terre-Neuve-et-Labrador	2,3 %	3,3 %	1,8 %	2,8 %	2,9 %
Île-du-Prince-Édouard	0,7 %	0,6 %	0,6 %	1,5 %	0,7 %
Nouvelle-Écosse	0,5 %	0,4 %	2,0 %	7,9 %	5,5 %
Nouveau-Brunswick	8,7 %	10,2 %	20,0 %	32,6 %	19,0 %

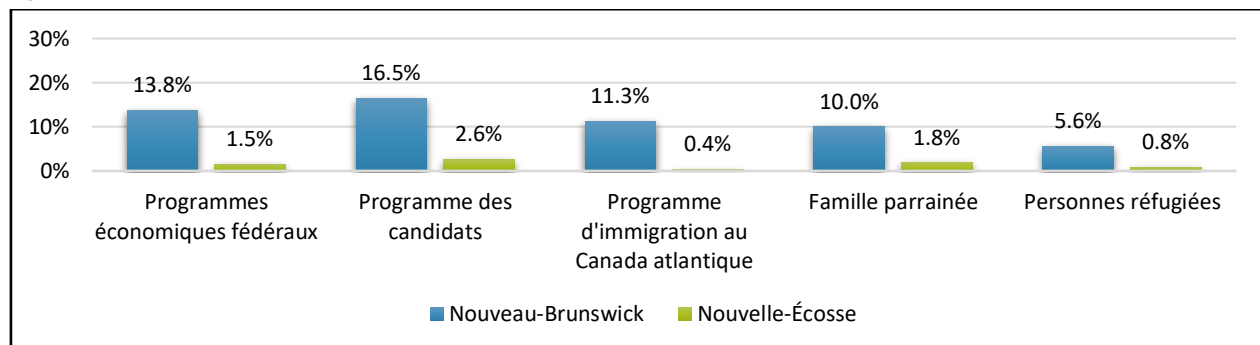
Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Tableau 5 - Proportion des résidents permanents francophones admis dans le cadre du Programme d'immigration au Canada atlantique, 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Terre-Neuve-et-Labrador	0,0 %	--	--	0,0 %	--
Île-du-Prince-Édouard	0,0 %	0,0 %	1,4 %	--	--
Nouvelle-Écosse	0,0 %	--	0,3 %	0,7 %	0,4 %
Nouveau-Brunswick	0,0 %	3,8 %	7,9 %	11,9 %	18,4 %

Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Figure 7 - Proportion des résidents permanents francophones admis dans le cadre de certaines catégories d'admission et sous-catégories d'admission, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse, 2017 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

4. Portrait de la population immigrante et francophone au Canada atlantique, Recensement de 2021

Faits saillants – Portrait de la population immigrante et francophone au Canada atlantique

- La proportion de la population immigrante au Canada atlantique est de 6 % alors qu'elle est de 23 % pour l'ensemble du pays;
- Depuis 2006, on constate une augmentation continue de la part des personnes immigrantes au sein des populations francophones de chacune des provinces de l'Atlantique;
- C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que la part de la population immigrante au sein de la population francophone est la plus haute (20,9 %) et au Nouveau-Brunswick qu'elle est la plus basse (2,9 %);
- Les données du Recensement de 2021 montrent que le nombre de personnes immigrantes francophones admises entre 2016 et 2021 a atteint un sommet dans chacune des provinces de l'Atlantique en comparaison des admissions des cinq années qui ont précédé les recensements de 2006 et de 2016;
- L'Afrique subsaharienne est la première région d'origine des personnes immigrantes francophones admises entre 2016 et 2021 alors que l'Europe est celle des personnes admises avant 2016;
- La France est le premier pays de naissance de l'ensemble des personnes immigrantes francophones au Canada atlantique;
- Les personnes nées au Canada et qui vivent en Atlantique ont davantage tendance à connaître le français que les personnes immigrantes, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Au Canada atlantique, la population francophone d'origine immigrante est, dans l'ensemble, plus jeune que la population non immigrante.

4.1. Compréhension des données de Statistique Canada sélectionnées

Tous les cinq ans, Statistique Canada mène un recensement qui permet de broser un portrait statistique détaillé de la population canadienne selon des caractéristiques démographiques, sociales et économiques. Dans la présente section, nous présentons principalement des données sur les sujets de la langue et de l'immigration. Pour certaines figures, nous reprenons des données des recensements de 2006, 2011 et 2016 pour mettre en lumière diverses tendances quant à la population francophone et immigrante au Canada atlantique.

La définition d'un « immigrant » de Statistique Canada réfère à toute personne « qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent⁶ ». Les personnes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont comprises dans ce groupe. Lorsque pertinent, nous distinguons les immigrants récents (admis au courant des cinq années précédant le recensement) du reste de la population d'origine immigrante.

⁶ Statistique Canada, [Définition, sources de données et méthodes](#), en ligne.

Les questionnaires du recensement, court et long, incluent plusieurs variables linguistiques, dont la langue maternelle, la langue parlée à la maison (le plus souvent ou régulièrement), la connaissance des langues officielles et la langue utilisée au travail. La variable de la « première langue officielle parlée » ne fait pas l'objet d'une question de recensement, mais est plutôt une variable dérivée⁷ qui tient compte de la connaissance des deux langues officielles, puis de la langue maternelle, et enfin, de la langue parlée le plus souvent à la maison. Elle est largement utilisée pour dénombrer les populations francophones dans diverses analyses démographiques et démolinguistiques (Statistique Canada, 2017; CLO, 2021). C'est cette variable que nous utiliserons pour circonscrire la population francophone des provinces de l'Atlantique. Ainsi, par « francophone », nous référons à l'ensemble des personnes qui ont le français comme première langue officielle parlée, uniquement ou en combinaison avec l'anglais.

4.2. Population ayant le français comme première langue officielle parlée

Au Canada atlantique, les personnes qui ont le français comme première langue officielle parlée représentent 11,4 % de la population totale. Le poids des francophones varie toutefois considérablement d'une province à une autre, de même qu'entre la population immigrante et la population dans son ensemble.

Au moment du Recensement de 2021, la population de **Terre-Neuve-et-Labrador** était de 502 095 personnes, dont 2 420 avaient le français comme première langue officielle parlée, soit 0,5 % de la population provinciale. C'est dans cette province que le poids des francophones est le plus faible en proportion à l'échelle du pays. À noter que la proportion de francophones est plus élevée au sein de la population terre-neuvienne d'origine immigrante, car elle représente 4,1 % de la population immigrante récente (2016 à 2021) et 3,3 % de celle admise avant 2016. Enfin, les francophones représentent 2,6 % de l'ensemble des résidents non permanents à Terre-Neuve-et-Labrador au moment du recensement.

La population totale de **l'Île-du-Prince-Édouard** était de 150 485 personnes en 2021, dont 4 650 avec le français comme première langue officielle parlée. Cela équivaut à 3,1 % de la population provinciale. Tout comme à Terre-Neuve-et-Labrador, la proportion de francophones est légèrement plus élevée au sein de la population insulaire d'origine immigrante, soit de 3,3 % pour les personnes admises avant 2016 et de 3,4 % pour celles admises plus récemment (entre 2016 et 2021). Cette proportion est de 3 % pour les résidents non permanents.

Pour ce qui est de la **Nouvelle-Écosse**, la population totale au moment du Recensement de 2021 était de 955 855 personnes, dont 29 015 avaient le français comme première langue officielle parlée. Les francophones représentent ainsi 3 % de la population provinciale. Cette proportion est similaire au sein de la population néo-écossaise d'origine immigrante, soit de 3,1 % pour les personnes admises avant 2016 et de 2,9 % pour celles admises plus récemment. Le poids des francophones en Nouvelle-Écosse varie donc très peu en fonction du statut d'immigration. Pour les résidents permanents, la proportion de francophones est de 1,7 %.

⁷ Pour la méthode de dérivation détaillée, voir : Statistique Canada (en ligne). [*Première langue officielle parlée de la personne*](#).

Enfin, la population du **Nouveau-Brunswick** était de 759 195 personnes au moment du Recensement de 2021, dont 233 170 avaient le français comme première langue officielle parlée. Cela équivaut à près du tiers (30,7 %) de la population provinciale. Lorsque l'on isole différents segments de la population, on constate que le poids des francophones varie. Il est de 14,9 % pour la population immigrante admise avant 2016, de 15,6 % pour la population immigrante récente (2016 à 2021) et de 21,6 % pour les résidents non permanents. Ainsi, contrairement aux autres provinces de l'Atlantique, le poids des francophones au Nouveau-Brunswick est considérablement plus important au sein de la population dans son ensemble qu'au sein de la population d'origine immigrante.

Tableau 6 - Population dont le français est la première langue officielle (unique et multiple) en chiffres et en proportion, Canada atlantique, 2021

	Totale		Immigrante - Admise avant 2016		Immigrante récente - Admise entre 2016 et 2021		Résidents non permanents	
Terre-Neuve-et-Labrador	2 420	0,5 %	330	3,3 %	175	4,1 %	135	2,6 %
Île-du-Prince-Édouard	4 650	3,1 %	225	3,3 %	165	3,4 %	165	3,0 %
Nouvelle-Écosse	29 015	3,0 %	1 570	3,1 %	610	2,9 %	385	1,7 %
Nouveau-Brunswick	233 170	30,7 %	4 170	14,9 %	2 505	15,6 %	2 345	21,6 %
Canada atlantique	269 255	11,4 %	6 295	6,6 %	3 455	7,4 %	3 030	6,9 %

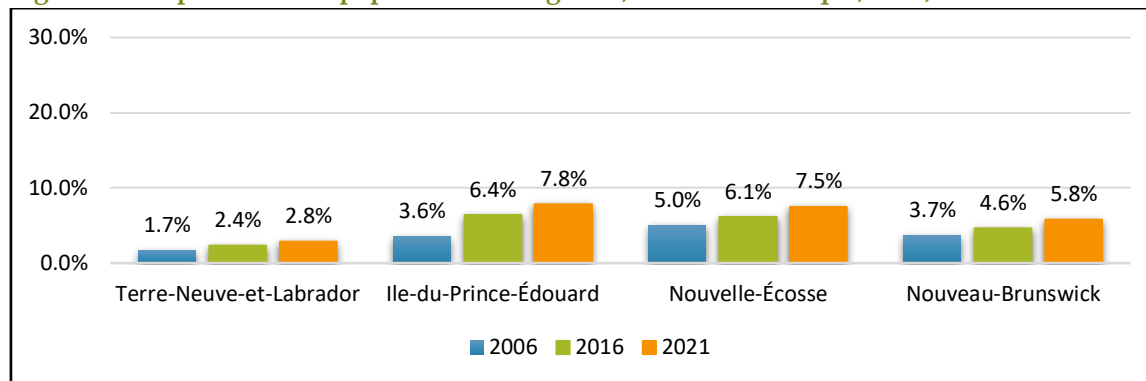
Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

4.3. Population immigrante

La proportion de la population qui est d'origine immigrante au Canada atlantique est somme toute limitée en comparaison avec l'ensemble du pays. En 2021, les 141 700 personnes d'origine immigrante vivant dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique représentaient 6 % de la population totale de la région. Cette proportion était de 23 % pour le Canada en entier.

Toutefois, depuis 2006, on constate une augmentation continue de recensement en recensement de la proportion des personnes immigrantes au sein des populations provinciales totales. Ces proportions sont passées de 1,7 % en 2006 à 2,8 % en 2021 à Terre-Neuve-et-Labrador, de 3,6 % à 7,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard, de 5 % à 7,5 % en Nouvelle-Écosse et de 3,7 % à 5,8 % au Nouveau-Brunswick.

Figure 8 – Proportion de la population immigrante, Canada atlantique, 2006, 2016 et 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006, 2016 et 2021 et Enquête nationale auprès des ménages 2011

Cette tendance à la hausse de la proportion de la population immigrante vaut également pour la population immigrante francophone de chacune des provinces de l'Atlantique.

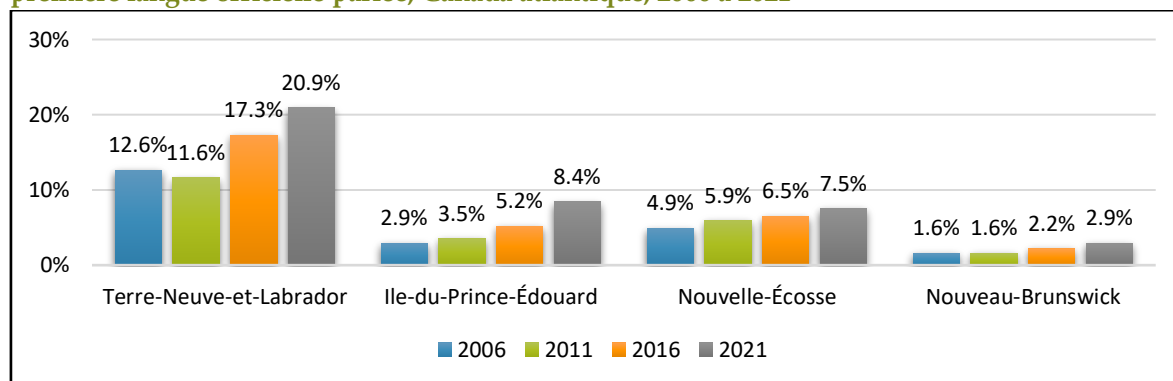
À Terre-Neuve-et-Labrador, c'est un francophone sur cinq qui est immigrant en 2021 (20,9 %), soit beaucoup plus qu'au sein de la population provinciale dans son ensemble (2,8 %) ou qu'au sein des populations francophones des autres provinces de l'Atlantique.

À l'Île-du-Prince-Édouard, cette proportion est de 8,4 % chez les francophones, en hausse de plus de trois points de pourcentage depuis 2016. Ce faisant, la proportion de personnes immigrantes au sein de la population francophone est désormais plus importante qu'au sein de l'ensemble de la population insulaire (7,8 %).

En Nouvelle-Écosse, la part des personnes immigrantes au sein de la population francophone est aussi en croissance constante de recensement en recensement et atteint 7,5 % en 2021. Il s'agit de la même proportion que celle qui est observée pour la population néo-écossaise dans son ensemble.

Enfin, c'est au Nouveau-Brunswick que la part de la population immigrante au sein de la population francophone est la plus basse en 2021 (2,9 %), non seulement en Atlantique, mais dans l'ensemble du Canada. Pour l'ensemble de la population néo-brunswickoise, cette proportion est près de deux fois plus élevée (5,8 %).

Figure 9 – Proportion de la population immigrante au sein de la population dont le français est la première langue officielle parlée, Canada atlantique, 2006 à 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006, 2016 et 2021, Enquête nationale auprès des ménages 2011

4.4. Population immigrante récente (2016-2021)

Concernant les immigrants récents, 46 550 personnes arrivées au pays entre 2016 et mai 2021 vivaient au Canada atlantique au moment du dernier recensement. En se référant aux données d'IRCC, on constate que ce chiffre est inférieur à celui des admissions de résidents permanents au courant de cette période, qui sont au nombre de 69 125. Cet écart peut s'expliquer par le fait que des résidents permanents qui se sont initialement installés au Canada atlantique ont par la suite quitté la région pour un autre endroit au Canada ou à l'international avant le Recensement de 2021.

Le constat est différent lorsque les chiffres concernant les francophones sont isolés⁸. Dans l'ensemble, le nombre de personnes immigrantes francophones arrivées récemment et vivant au Canada atlantique en 2021 est similaire à celui des admissions de résidents permanents francophones durant la même période (IRCC, 2022), soit respectivement de 3 455 et de 3 365. Il semble ainsi y avoir eu moins de départs chez les immigrants francophones au cours des cinq dernières années. Il est aussi possible que des départs aient été compensés en partie par la mobilité interprovinciale d'immigrants francophones s'étant initialement installés ailleurs au pays.

Les données concernant les périodes d'immigration montrent que les immigrants récents comptent pour le tiers (32,9 %) de toutes les personnes immigrantes vivant au Canada atlantique en 2021. En comparaison, cette proportion est deux fois moins grande (15,9 %) pour le pays en entier. Pour les francophones, les proportions par province se rapprochent des tendances observées au Canada atlantique pour les périodes d'immigration, variant de 28 % d'immigrants récents à l'Île-du-Prince-Édouard à 42,3 % en Nouvelle-Écosse.

Tableau 7 – Période d'immigration en proportion, selon la population immigrante dont le français est la première langue officielle parlée et la population immigrante totale, Canada atlantique, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick	
	Francophone	Totale	Francophone	Totale	Francophone	Totale	Francophone	Totale
Avant 2000	30,8 %	35,7 %	36,7 %	40,4 %	24,4 %	30,6 %	23,8 %	36,8 %
2001 à 2010	16,2 %	15,0 %	23,6 %	17,3 %	23,1 %	14,4 %	14,9 %	17,1 %
2011 à 2015	15,4 %	13,0 %	11,9 %	12,4 %	11,5 %	13,7 %	25,7 %	16,1 %
2016 à 2021	37,5 %	36,4 %	28,0 %	29,9 %	42,3 %	41,3 %	34,7 %	29,9 %

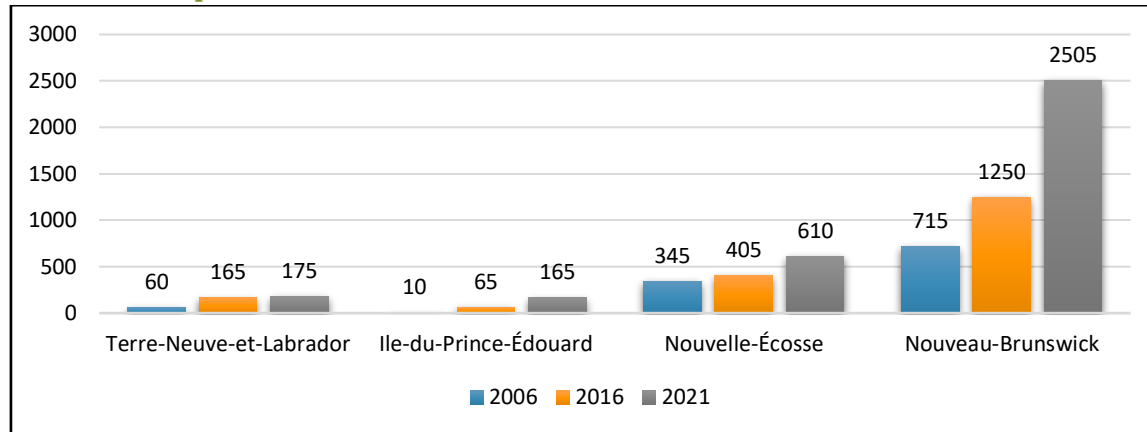
Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

En chiffres absolus, la population immigrante francophone admise au courant des cinq années précédant le recensement a atteint un sommet en 2021 dans chacune des quatre provinces de

⁸ Bien que l'on ne puisse pas faire d'équivalence directe en la définition d'un immigrant d'expression française d'IRCC, qui découle du formulaire de résidence permanente, et la première langue officielle parlée, qui découle du questionnaire du recensement, les deux mesures se rapprochent (CLO, 2021).

l'Atlantique, en comparaison avec les recensements de 2006 et de 2016⁹. On compte 2 505 immigrants récents ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant au Nouveau-Brunswick en 2021, alors qu'ils étaient 610 en Nouvelle-Écosse, 175 à Terre-Neuve-et-Labrador et 165 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Figure 10 - Population immigrante récente dont le français est la première langue officielle parlée, Canada atlantique, 2006, 2016 et 2021



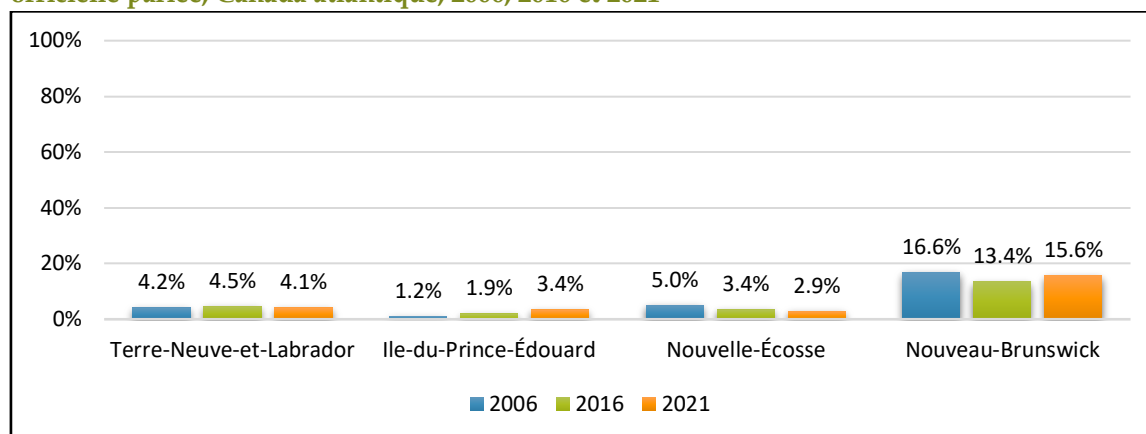
Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006, 2016 et 2021

En ce qui concerne la proportion des francophones au sein de la population immigrante récente, on constate que celle-ci était à son plus bas en 2021 à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse en comparaison avec les recensements de 2006 et de 2016. Cela signifie que, même si le nombre d'immigrants francophones récents a augmenté en chiffres absolus dans ces deux provinces, la croissance de la population immigrante d'autres langues est encore plus importante pour cette période.

Au Nouveau-Brunswick, 15,6 % des immigrants récents en 2021 avaient le français comme première langue officielle parlée, une proportion en hausse par rapport à 2016 (13,4 %), mais en baisse par rapport à 2006 (16,6 %). Enfin, il n'y a qu'à l'Île-du-Prince-Édouard que cette proportion est la plus élevée en 2021 par rapport aux recensements de 2006 et de 2016.

⁹ Les chiffres de 2011 n'ont pas été inclus aux figures 10 et 11 puisque les données sur l'immigration pour cette année proviennent de l'Enquête nationale auprès des ménages et non d'un recensement. Cette enquête, mise en place à la suite d'un changement imposé par le gouvernement de l'époque, n'offre pas le niveau de qualité qui aurait été obtenu au moyen d'un questionnaire détaillé obligatoire du recensement. Des variations importantes pour le sous-groupe des immigrants récents francophones sont constatées en 2011 en comparaison aux recensements de 2006 et de 2016. Ces variations ne semblent pas avoir d'explication satisfaisante, outre le changement à la méthode d'enquête.

Figure 11 – Proportion de la population immigrante récente dont le français est la première langue officielle parlée, Canada atlantique, 2006, 2016 et 2021



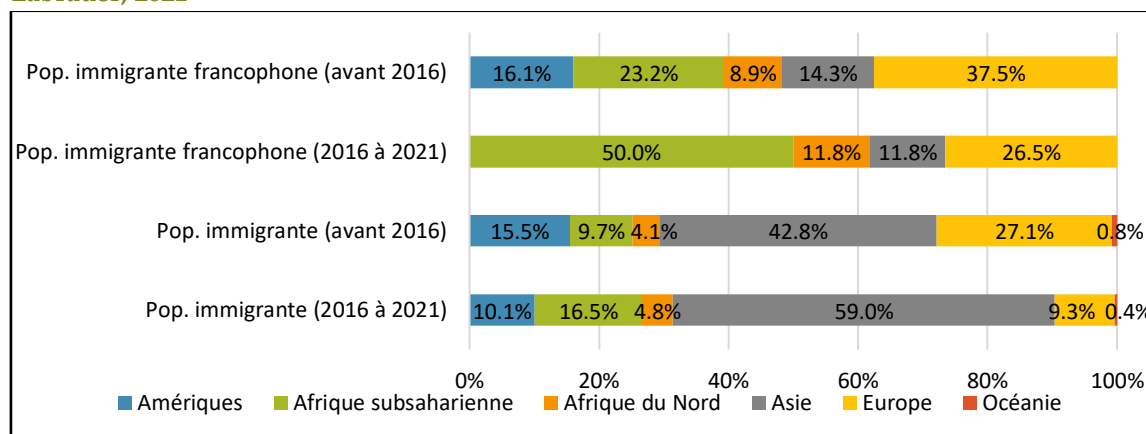
Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006, 2016 et 2021

4.5. Lieux de naissance de la population immigrante

L'Afrique subsaharienne est la première région d'origine des immigrants francophones récents au Canada atlantique, alors que l'Europe est celle des personnes admises avant 2016. Pour l'ensemble de la population immigrante au Canada atlantique, la première région d'origine est l'Asie, et ce, peu importe la période d'immigration. Toutefois, comme l'illustrent les figures 12 à 15, des distinctions sont à noter concernant les lieux de naissance des personnes immigrantes au Canada atlantique selon la période d'immigration, la province de destination et la langue.

À **Terre-Neuve-et-Labrador**, la part des personnes originaires d'Afrique subsaharienne est plus du double lorsque l'on compare les personnes immigrantes francophones récentes (50 %) à celles admises avant 2016 (23,2 %). Toujours pour ce qui est de l'immigration récente, l'Europe (26,5 %) est la seconde région en importance, suivie de l'Afrique du Nord (11,8 %) et de l'Asie (11,8 %). Les deux principaux pays de naissance des personnes immigrantes récentes dans la province sont la France (20 %) et la République démocratique du Congo (17,1 %).

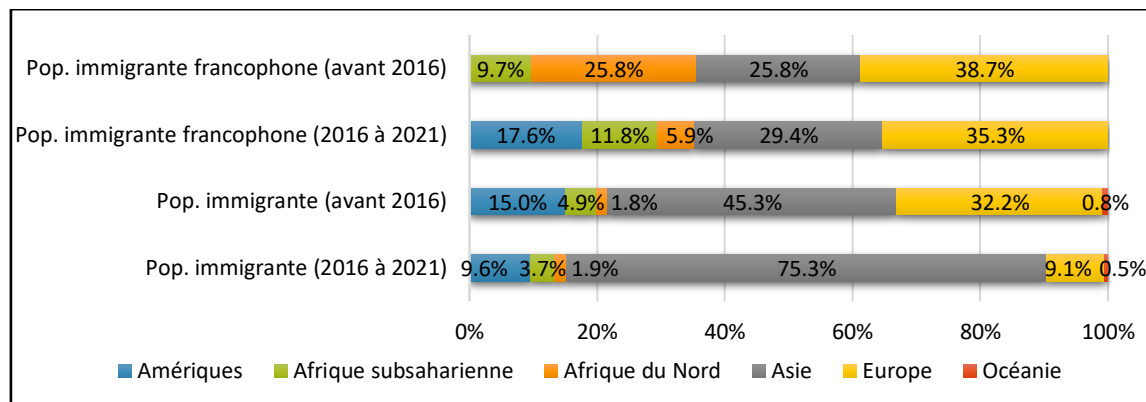
Figure 12 - Proportion de la population immigrante selon le lieu de naissance, Terre-Neuve-et-Labrador, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Contrairement aux autres provinces de l'Atlantique, à l'**Île-du-Prince-Édouard**, l'Europe est la première région d'origine des personnes immigrantes francophones, peu importe la période d'admission. D'ailleurs, la France est le pays d'origine du quart (25 %) des immigrants francophones récents. Pour ce qui est de l'ensemble des immigrants récents de la province, les trois quarts (75,3 %) sont nés en Asie.

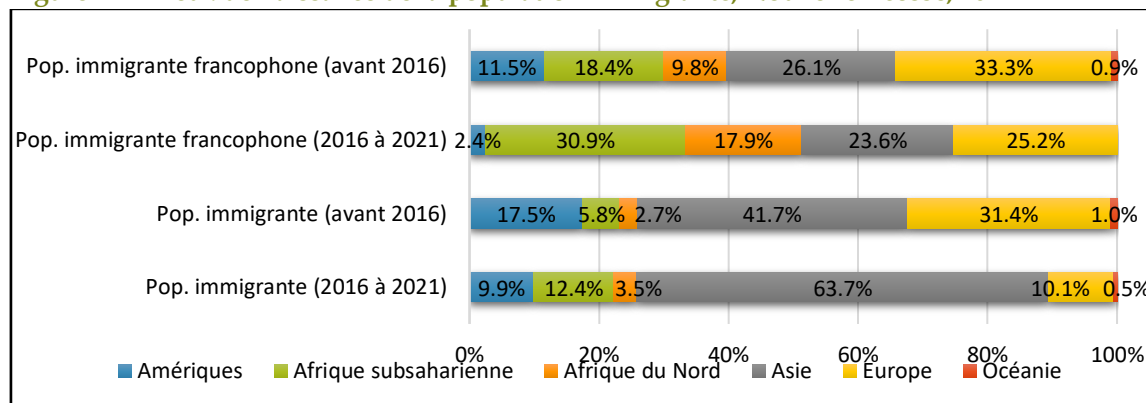
Figure 13 - Proportion de la population immigrante selon le lieu de naissance, Île-du-Prince-Édouard, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

La première région d'origine des immigrants francophones récents vivant en **Nouvelle-Écosse** est l'Afrique subsaharienne (30,9 %), suivie de près par l'Europe (25,2 %), l'Asie (23,6 %) et l'Afrique du Nord (17,9 %). Les principaux pays de naissance de ces immigrants récents sont variés et incluent notamment la France (14,1 %), la République démocratique du Congo (14,1 %), la Côte d'Ivoire (8,1 %), la Belgique (7,1 %), l'Égypte (6,1 %), le Maroc (5,1 %) et le Liban (5,1 %).

Figure 14 - Lieux de naissance de la population immigrante, Nouvelle-Écosse, 2021

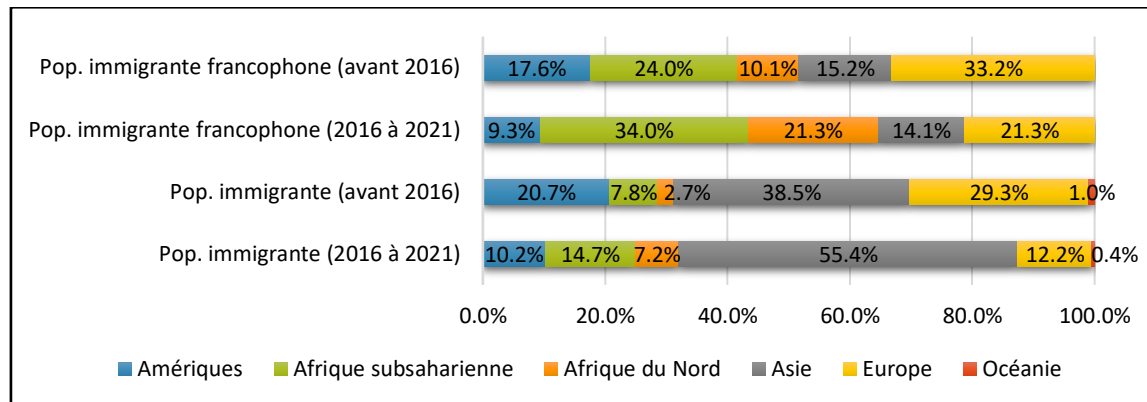


Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Enfin, au **Nouveau-Brunswick**, la première région d'origine des immigrants francophones récents est aussi l'Afrique subsaharienne (34 %). De plus, la part des immigrants francophones récents originaires d'Afrique du Nord (21,3 %) est plus du double pour les personnes admises dans les cinq dernières années en comparaison avec les admissions d'avant 2016 (10,1 %). Il s'agit de la seconde région d'origine en importance, à égalité avec l'Europe (21,3 %). Les dix principaux pays de naissance des immigrants francophones récents au Nouveau-Brunswick sont la France (15,1 %), le Maroc

(10,2 %), la République démocratique du Congo (8,6 %), l'Algérie (5,4 %), le Cameroun (4,6 %), la Syrie (4,6 %), la Tunisie (3,6 %), la Côte d'Ivoire (3,2 %), Haïti (3 %) et le Burundi (3 %).

Figure 15 – Proportion de la population immigrante selon le lieu de naissance, Nouveau-Brunswick, 2021

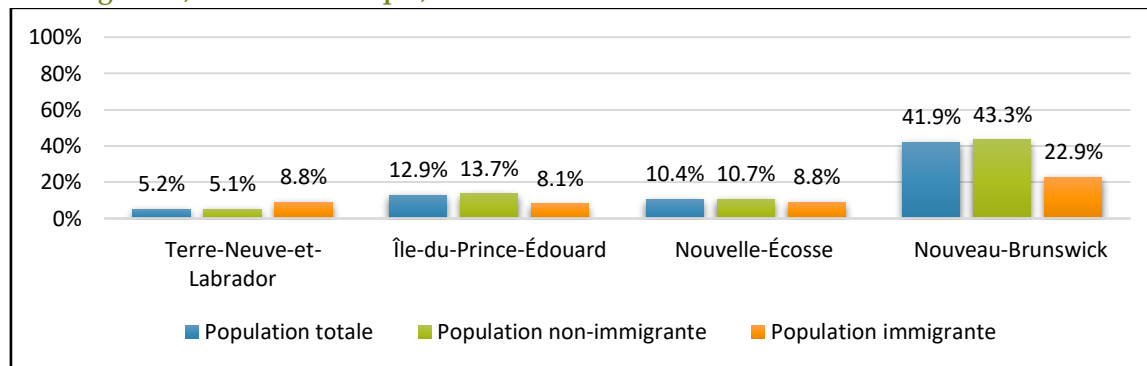


Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

4.6. Autres caractéristiques sociodémographiques et linguistiques

Concernant la **connaissance des langues officielles**, c'est au Nouveau-Brunswick que la proportion la plus importante de la population (41,9 %) connaît au moins le français. Cette proportion est de 12,9 % pour les Insulaires, de 10,4 % pour les Néo-Écossais et de 5,2 % pour les Terre-Neuviens. À l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, on note que les personnes nées au Canada ont, en proportion, davantage tendance à connaître le français que les personnes d'origine immigrante. À titre d'exemple, au Nouveau-Brunswick, 22,9 % des personnes immigrantes connaissent le français en comparaison avec 43,3 % de la population non immigrante.

Figure 16 – Proportion de la population qui connaît le français (toutes mentions), selon le statut d'immigration, Canada atlantique, 2021



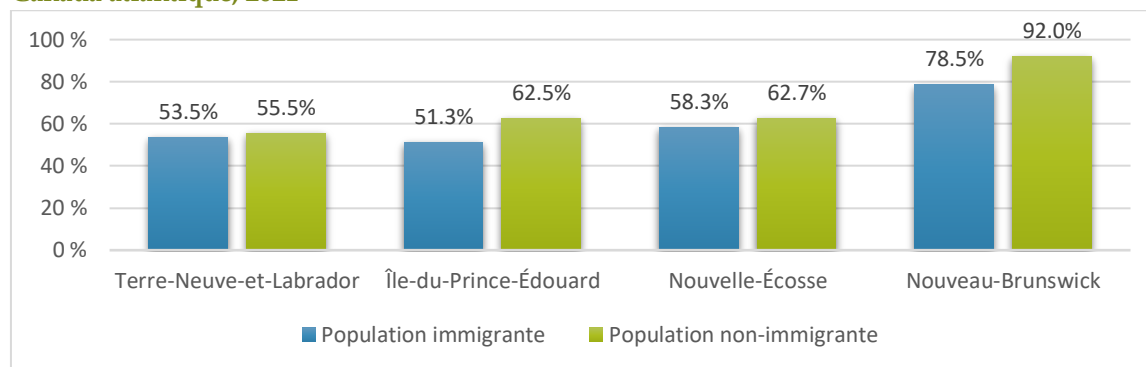
Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Par ailleurs, les données présentées à la figure 17 permettent de comparer l'**utilisation du français à la maison** entre les personnes francophones immigrantes et celles non immigrantes. Lorsque l'on considère uniquement la population qui a le français comme première langue officielle parlée, on constate que les francophones en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador ont presque autant tendance à utiliser le français régulièrement à la maison, qu'ils soient d'origine immigrante ou non. À

l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, les personnes francophones nées au Canada ont davantage tendance, en proportion, à parler régulièrement français à la maison que celles nées à l'étranger.

C'est au Nouveau-Brunswick que le français est le plus régulièrement parlé à la maison par les francophones. Un peu plus des trois quarts (78,5 %) des personnes immigrantes qui ont le français comme première langue officielle parlée utilisent le français régulièrement à la maison. Cette proportion est de 92 % pour les francophones non immigrants.

Figure 17 – Proportion de la population qui parle le français régulièrement à la maison parmi la population qui a le français comme première langue officielle parlée, selon le statut d'immigration, Canada atlantique, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021

Pour ce qui est des groupes d'âge, on constate que la population francophone d'origine immigrante est dans l'ensemble plus jeune que la population non immigrante au Canada atlantique. Dans chacune des quatre provinces, plus de la moitié des francophones d'origine immigrante ont moins de 45 ans. Cette proportion varie entre 51,7 % et 59 % selon la province. Pour les francophones non immigrants, c'est l'inverse avec plus de la moitié d'entre eux qui ont 45 ans ou plus. Cette proportion varie entre 53,7 % et 63,4 % selon la province.

Figure 18 - Proportion de la population qui a le français comme première langue officielle parlée, selon le groupe d'âge et le statut d'immigration, Canada atlantique, 2021

	Terre-Neuve-et-Labrador		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick	
	Immigrante	Non immigrante	Immigrante	Non immigrante	Immigrante	Non immigrante	Immigrante	Non immigrante
0 à 24 ans	24,0 %	20,5 %	30,8 %	18,4 %	20,1 %	16,3 %	26,7 %	20,7 %
25 à 44 ans	33,0 %	25,8 %	28,2 %	18,2 %	31,6 %	20,7 %	30,1 %	22,0 %
45 à 64 ans	31,0 %	32,6 %	28,2 %	33,0 %	33,2 %	31,8 %	29,6 %	31,4 %
65 ans et plus	12,0 %	21,1 %	12,8 %	30,4 %	15,1 %	31,2 %	13,6 %	26,0 %

Source : Statistique Canada (2021)

5. Portrait des résidents temporaires

Faits saillants – Résidents temporaires

- La population étudiante universitaire internationale a connu une forte augmentation au Canada atlantique entre 2017 et 2021, toutes langues confondues;
- En 2021-2022, plus d'un cinquième (21,8 %) de la population étudiante de l'Université de Moncton et plus du quart (27 %) de celle de l'Université Sainte-Anne avait un statut d'étudiant international;
- Entre 2017-2018 et 2021-2022, la hausse du nombre d'étudiants internationaux à l'Université de Moncton est largement attribuable au campus de Shippagan, où cette population est passée de 20 à 285;
- Le principal domaine d'études de la population étudiante internationale inscrite à un établissement universitaire de langue française au Canada atlantique est Commerce, gestion et administration publique;
- La population étudiante internationale au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) est près de quatre fois plus importante en 2022-2023 (943), comparé à 2017-2019 (242);
- En juin 2022, plus de 90 % de la population internationale (308/340) diplômée du CCNB a fait une demande pour obtenir un permis de travail post-diplôme, ce qui lui permet de rester au pays pour travailler. La majorité envisage demander la résidence permanente;
- En 2022-2023, la population étudiante internationale représente presque la totalité (95 %) des inscriptions au Collège de l'Île (Île-du-Prince-Édouard);
- En six ans (2015-2021), le nombre de titulaires d'un permis de travail temporaire a plus que doublé au Canada atlantique;
- En 2021, plus de la moitié (55,2 %) des résidents permanents admis au Canada atlantique avait déjà été titulaire d'un permis de travail temporaire du Programme de mobilité internationale.

5.1. Compréhension des données sur les résidents temporaires

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été mises en place par les gouvernements fédéral et provinciaux afin de faciliter la transition vers la résidence permanente de certaines catégories de résidents temporaires. Les deux programmes d'accès à la résidence permanente les plus utilisés au Canada atlantique comportent des mesures ciblant de façon particulière les résidents temporaires.

En effet, le Programme d'immigration au Canada atlantique cible les travailleurs étrangers qualifiés et la population étudiante étrangère diplômée d'un établissement postsecondaire canadien. De plus, dans plusieurs provinces de l'Atlantique, des volets ont été instaurés dans le cadre du Programme des candidats des provinces pour favoriser la sélection de personnes récemment diplômées ou ayant une expérience de travail locale (Choi, Crossman et Hou, 2021).

Par ailleurs, la Stratégie du Gouvernement du Canada en matière d'immigration francophone (2019 : 4) reconnaît que les résidents temporaires « contribuent à l'essor économique, social et

culturel des communautés francophones ». Ce faisant, l'appui à la transition vers la résidence permanente est l'une des composantes de cette stratégie.

Dès lors, afin de broser un portrait complet de l'immigration francophone au Canada atlantique, il importe de ne pas se limiter uniquement aux résidents permanents. Il faut toutefois noter que les données sur les résidents temporaires ventilées par la langue et accessibles publiquement sont plus limitées que celles pour les résidents permanents. Les chiffres de la présente section proviennent de trois sources distinctes.

Les chiffres concernant les études universitaires sont tirés de la base de données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Aucune variable linguistique n'est incluse dans cette base de données, mais il est possible d'isoler les chiffres pour les deux établissements francophones au Canada atlantique, soit l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick et l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse. À noter que la CESPM ne collige pas de données sur les établissements à Terre-Neuve-et-Labrador.

En ce qui a trait aux données sur les études collégiales, il n'existe pas d'équivalent de la CESPM. Nous avons donc fait une demande de partage de données directement auprès de deux établissements collégiaux de langue française au Canada atlantique, soit le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le Collège de l'Île.

En ce qui a trait aux résidents temporaires, IRCC diffuse mensuellement des données qui nous ont permis de faire un suivi rapproché du nombre d'admissions par catégorie et par programme. Toutefois, les données accessibles publiquement ne comprennent pas de variables linguistiques. Il ne nous a donc pas été possible d'isoler les travailleurs temporaires francophones.

5.2. Population étudiante internationale – études universitaires

La population étudiante universitaire dans son ensemble a connu une augmentation au cours des cinq dernières années dans les provinces du Canada atlantique. Toutefois, lorsque l'on isole la population étudiante internationale, toutes langues confondues, on constate que sa croissance est nettement supérieure à la croissance moyenne de l'ensemble de la population étudiante. Entre les années académiques 2017-2018 et 2021-2022, le nombre d'étudiants universitaires internationaux a augmenté de 66,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard, de 47,7 % au Nouveau-Brunswick et de 19,8 % en Nouvelle-Écosse.

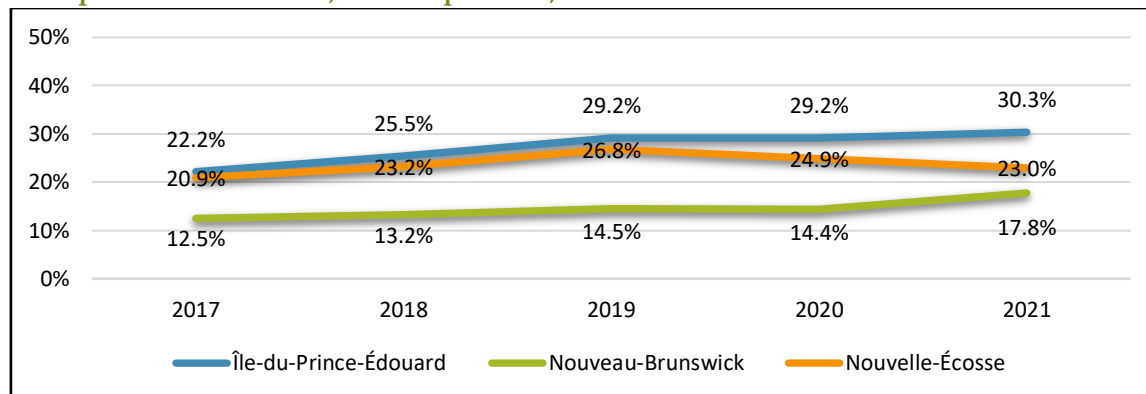
Tableau 8 - Population étudiante internationale (ÉI) à temps plein, selon la province, 2017-2018 à 2021-2022

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Taux de croissance 2017 à 2021
Île-du-Prince-Édouard	ÉI	876	1013	1238	1309	1459	66,6 %
	Total	3951	3980	4244	4483	4808	21,7 %
Nouveau-Brunswick	ÉI	1986	2124	2372	2285	2934	47,7 %
	Total	15 889	16 057	16 339	15 851	16 524	4,0 %
Nouvelle-Écosse	ÉI	7551	8568	10 353	9523	9047	19,8 %
	Total	36 072	36 974	38 595	38 244	39 407	9,2 %

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (2022)

La population étudiante internationale compte ainsi pour une part non négligeable des inscriptions universitaires dans les trois provinces maritimes. En effet, à l'Île-du-Prince-Édouard, ils représentent près du tiers (30,3 %) des inscriptions universitaires à temps plein pour l'année académique 2021-2022. Cette proportion est de 23 % en Nouvelle-Écosse et de 17,8 % au Nouveau-Brunswick.

Figure 19 - Proportion de la population étudiante internationale à temps plein parmi l'ensemble des inscriptions universitaires, selon la province, 2017-2018 à 2021-2022

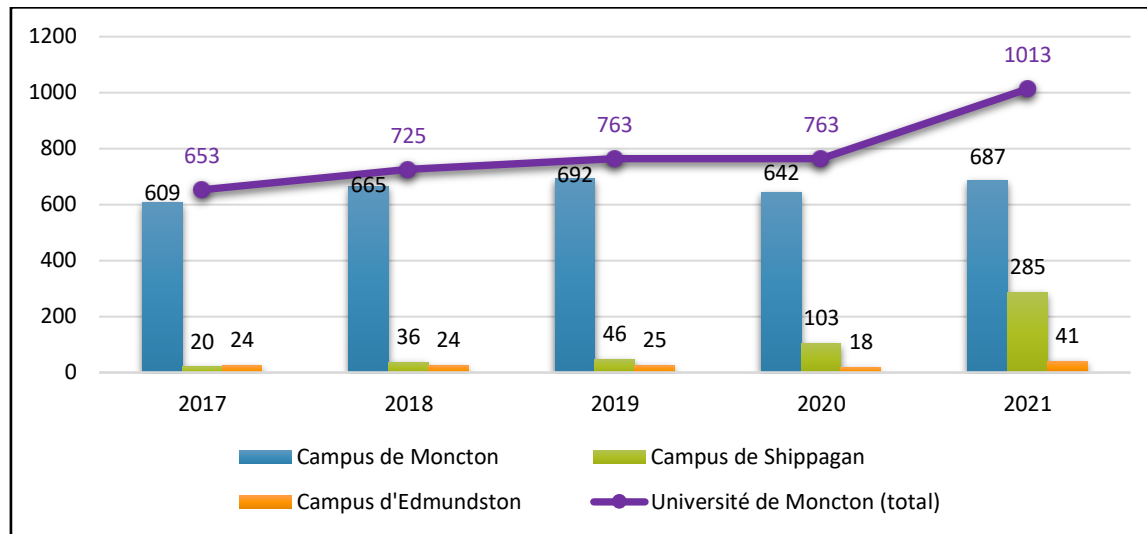


Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (2022)

Cette tendance à la hausse de la population étudiante internationale est aussi observée à l'Université de Moncton. En chiffres absolus, les inscriptions d'étudiants internationaux sont passées de 653 pour l'année académique 2017-2018 à 1 013 en 2021-2022, ce, pour l'ensemble des campus de l'Université de Moncton. Cette hausse est largement attribuable au campus de Shippagan, où cette population est passée de 20 à 285 durant cette période.

Un peu plus d'une personne sur cinq inscrite à temps plein à l'**Université de Moncton** avait le statut d'étudiant international (21,8 %) en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 6 points de pourcentage depuis 2017-2018. Cette proportion est demeurée relativement stable au Campus de Moncton, variant entre 17,5 % et 18,7 % durant cette période, et elle a légèrement augmenté au Campus d'Edmundston, passant de 6,8 % à 13,9 %. C'est à Shippagan que l'augmentation est la plus prononcée au cours des cinq dernières années. En 2017-2018, seulement environ un vingtième (6,1 %) de la population étudiante de ce campus avait un statut d'étudiant international, alors qu'elle forme plus de la moitié (51,6 %) de la population étudiante totale en 2021-2022.

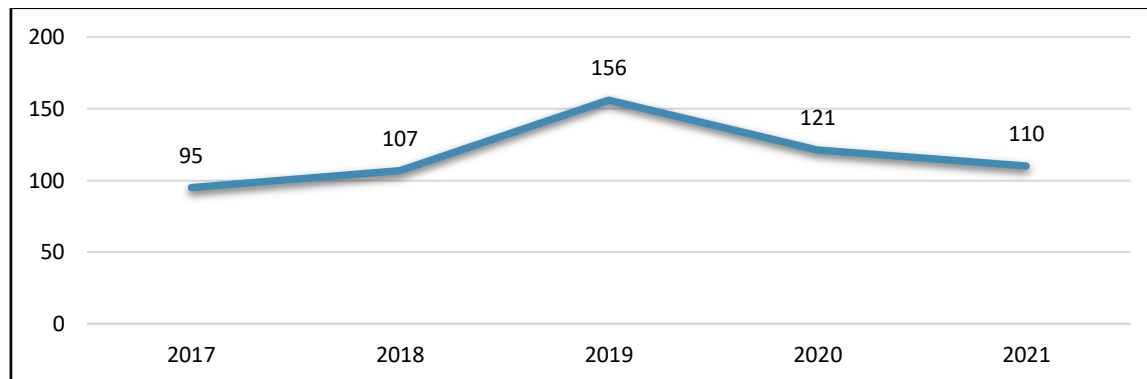
Figure 20 - Population étudiante internationale (ÉI) à temps plein, Université de Moncton, 2017-2018 à 2021-2022



Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (2022)

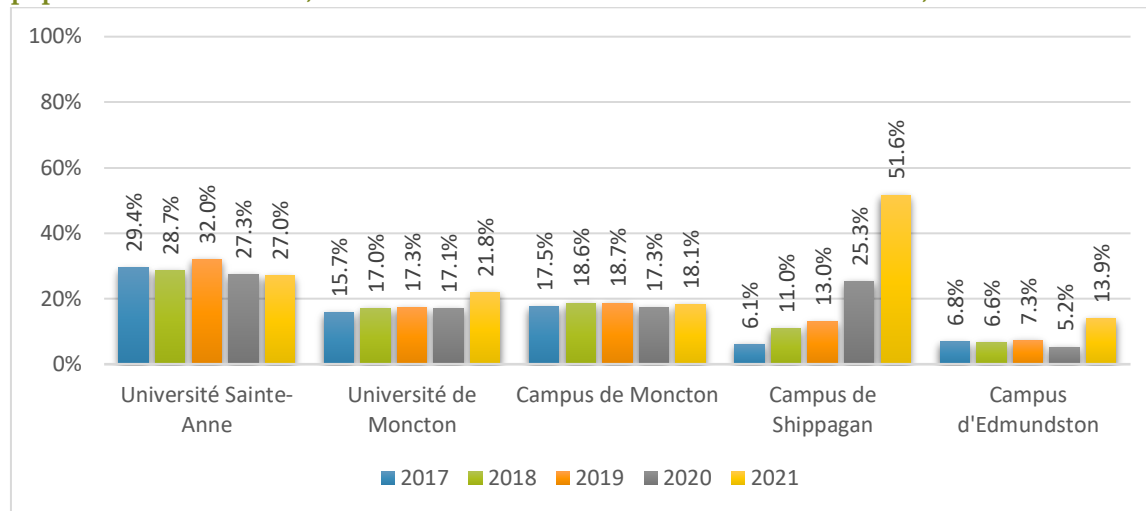
À l'**Université Sainte-Anne**, la population étudiante internationale est demeurée relativement stable au cours des cinq dernières années. Les inscriptions sont passées de 95 en 2017-2018 à 156 en 2019-2020 avant de redescendre à 121 et à 110 pour les deux années académiques les plus récentes. En proportion, cette population représente entre le quart et le tiers des inscriptions à l'Université Sainte-Anne, variant entre 27 % et 32 % entre 2017-2018 et 2021-2022.

Figure 21 - Population étudiante internationale (ÉI) à temps plein, Université Sainte-Anne, 2017-2018 à 2021-2022



Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (2022)

Figure 22 - Proportion de la population étudiante internationale à temps plein parmi l'ensemble de la population universitaire, Université de Moncton et Université Sainte-Anne, 2017-2018 à 2021-2022



Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (2022)

Concernant les domaines d'études, plus de la moitié de la population étudiante internationale à l'Université de Moncton (57 %) et à l'Université Sainte-Anne (65,5 %) est inscrite en Commerce, gestion et administration publique.

Tableau 9 - Population étudiante internationale à temps plein selon le domaine d'études, Université de Moncton et Université Sainte-Anne, 2021-2022

	Université de Moncton		Université Sainte-Anne	
Agriculture, ressources naturelles et conservation	14	1,4 %	0	0,0 %
Architecture, génie et services connexes	124	12,2 %	0	0,0 %
Arts, études générales / Sciences humaines / Arts visuels et d'interprétation	25	2,5 %	12	10,9 %
Commerce, gestion et administration publique	577	57,0 %	72	65,5 %
Éducation	2	0,2 %	10	9,1 %
Santé et domaines connexes	48	4,7 %	1	0,9 %
Sciences physiques et de la vie / Sciences, études générales / Mathématiques, informatique et sciences de l'information	124	12,2 %	12	10,9 %
Sciences sociales et de comportements, et droit	93	9,2 %	1	0,9 %
Autres / Sans objet	6	0,6 %	2	1,8 %

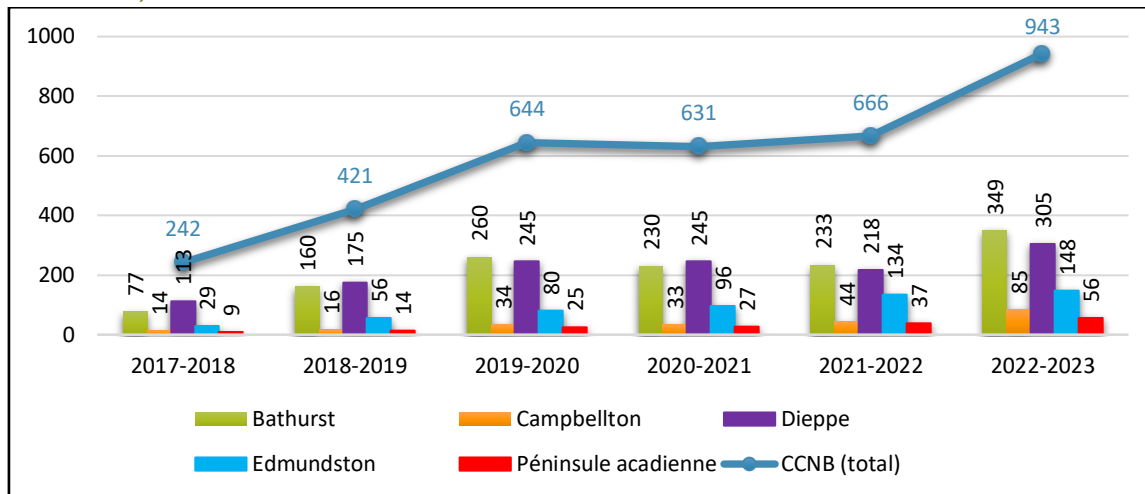
Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (2022)

5.3. Population étudiante internationale – études collégiales

La population étudiante internationale au **Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)** est aussi en forte hausse, passant de 242 en 2017-2019 à 943 en 2022-2023. En plus de cette hausse, une autre tendance à noter durant cette période est celle d'une plus grande présence de cette

population dans les régions francophones du Nord de la province. En 2017-2018, près de la moitié de la population étudiante internationale du CCNB était inscrite au campus de Dieppe (46,7 %) en comparaison avec le tiers cinq ans plus tard (32,3 %).

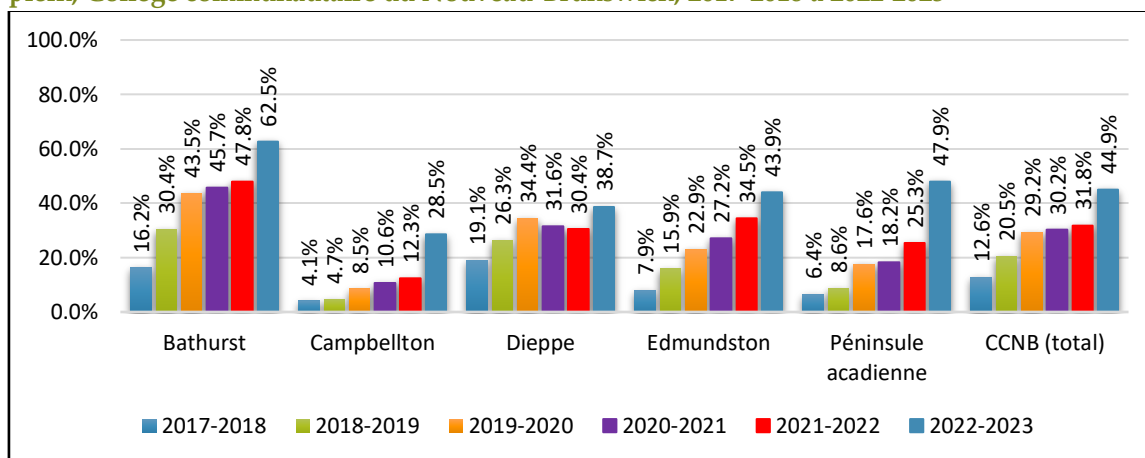
Figure 23 - Population étudiante internationale à temps plein, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2017-2018 à 2022-2023



Source : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2022)

La proportion de la population étudiante internationale a augmenté dans chacun des campus du CCNB au cours des cinq dernières années. Pour l'année la plus récente (2022-2023), cette augmentation est de 44,9 % pour l'ensemble du CCNB. Elle varie entre 28,5 % et 62,5 % dans les différents campus.

Figure 24 - Population étudiante internationale parmi l'ensemble des inscriptions collégiales à temps plein, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2017-2018 à 2022-2023



Source : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2022)

Plus du tiers (38,6 %) de la population étudiante internationale du CCNB était inscrite dans un programme affilié à l'école d'Affaires et bureautique en 2022-2023. La seconde école qui recevait le plus d'inscriptions était celle de Génie, TIC, technologies et transport (22,1 %), suivie de Santé et services communautaires (16,8 %) et des Métiers (12,9 %). Dans l'ensemble, 43,4 % de la population

étudiante internationale était inscrite à un programme d'un an menant à l'obtention d'un certificat et 56,6 % à un programme de deux ans menant à l'obtention d'un diplôme.

Tableau 10 – Population étudiante internationale selon l'école et parmi la population totale, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2022-2023

	Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	
Affaires et bureautique	364	38,6 %
Arts et l'hospitalité	25	2,6 %
Métiers	122	12,9 %
Pêches et ressources naturelles	65	6,9 %
Santé et services communautaires	159	16,8 %
Génie, TIC, technologies et transport	209	22,1 %

Source : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2022)

Au cours des cinq dernières années, le CCNB a développé de manière importante son offre de services à l'intention de la population étudiante internationale. Parmi cette gamme de services, de l'aide est offerte à la population diplômée pour l'appuyer dans ses démarches d'immigration. Les services d'un consultant en immigration sont même défrayés par le Collège. Plus de 90 % de cette population internationale (308/340) diplômée du CCNB en juin 2022 a fait une demande pour obtenir un permis de travail post-diplôme, ce qui lui permet de rester au pays pour travailler. Parmi ces 308 personnes, 293 ont aussi bénéficié des services de soutien du CCNB pour entreprendre des démarches en vue de demander la résidence permanente¹⁰. Ces données illustrent le fort potentiel de la population étudiante internationale pour accroître l'immigration francophone permanente dans la province.

Tableau 11 - Population étudiante internationale diplômée qui a fait une demande pour un permis de travail post-diplôme (PTPD), Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, juin 2022

	Diplômés internationaux ayant demandé un PTPD	Total des diplômés internationaux	Proportion
Campus de Bathurst	67	94	71,3 %
Campus de Campbellton	10	20	50,0 %
Campus de Dieppe	120	121	99,2 %
Campus d'Edmundston	84	87	96,6 %
Campus de la Péninsule acadienne	27	27	100,0 %
CCNB (total)	308	340	90,6 %

Source : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (2022)

À l'Île-du-Prince-Édouard, la population étudiante internationale du **Collège de l'Île** a considérablement augmenté entre 2017 et 2022, passant de 0 à 73. Ainsi, ces étudiants représentent 94,8 % des inscriptions en 2022-2023.

¹⁰ En raison du caractère très récent de ces démarches, il n'est pas possible de déterminer combien ont effectivement obtenu la résidence permanente.

Tableau 12 - Population étudiante internationale à temps plein, Collège de l'Île, 2017-2018 à 2022-2023

	Inscriptions d'étudiants internationaux	Inscriptions totales	Proportion d'étudiants internationaux
2017-2018	0	22	0,0 %
2018-2019	1	22	4,5 %
2019-2020	4	24	16,7 %
2020-2021	12	24	50,0 %
2021-2022	21	27	77,8 %
2022-2023	73	77	94,8 %

Source : Collège de l'Île (2022)

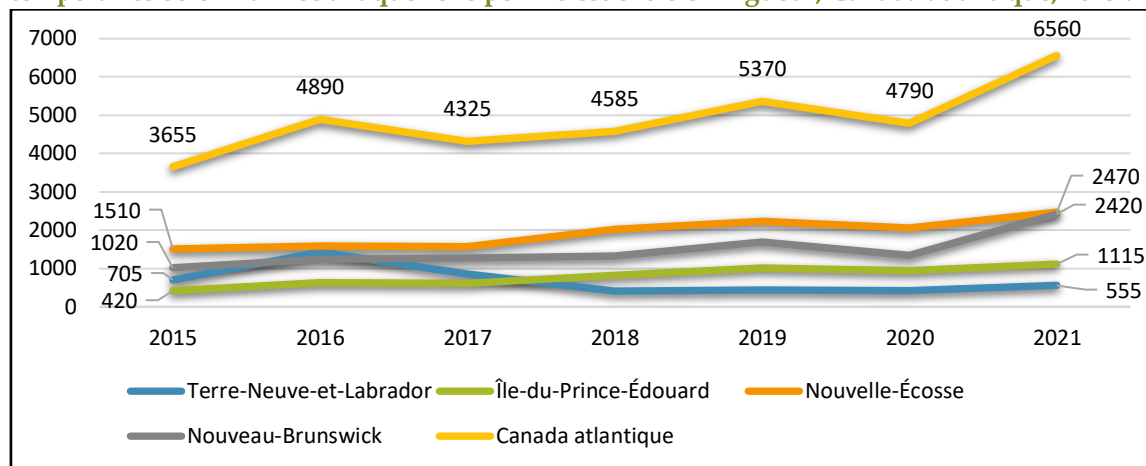
5.4. Travailleurs temporaires

Le nombre de titulaires d'un permis de travail temporaire a augmenté entre 2015 et 2021 au Canada atlantique, et ce, dans chaque province. D'une année à l'autre, il y a presque autant de personnes qui se trouvent au Canada atlantique à titre de travailleurs temporaires qu'il y a de personnes admises à titre de résidents permanents, et parfois même davantage. Par exemple, en 2021, 22 700 personnes ont obtenu un permis de travail temporaire au Canada atlantique en comparaison avec 19 130 personnes qui ont obtenu la résidence permanente. Il n'est toutefois pas possible de ventiler ces données selon la langue de la personne.

Il existe deux principaux programmes par lesquels un citoyen étranger peut obtenir un permis pour travailler au Canada de façon temporaire, chacun comprenant de multiples catégories et sous-catégories. Le premier est le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers pour remédier aux pénuries temporaires de main-d'œuvre après avoir obtenu une étude d'impact sur le marché du travail. Les personnes embauchées n'ont pas nécessairement besoin d'avoir un niveau de qualification élevé. Le nombre de titulaires d'un permis de travail dans le cadre de ce programme a presque doublé entre 2015 et 2021, passant de 3 655 à 6 560 pour l'ensemble de la région.

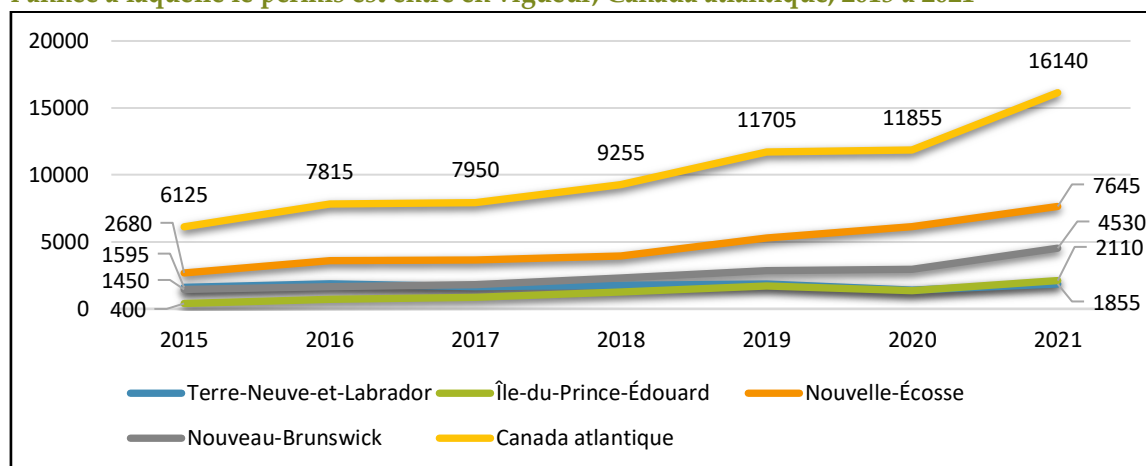
Le second est le Programme de mobilité internationale, qui permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs temporaires sans effectuer d'étude d'impact. Les exigences pour le niveau de qualification de l'emploi occupé sont toutefois plus élevées. Entre 2015 et 2021, le nombre de titulaires d'un permis de travail dans le cadre de ce programme a augmenté de façon significative, passant de 6 125 à 16 140.

Figure 25 - Titulaires d'un permis de travail temporaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires selon l'année à laquelle le permis est entré en vigueur, Canada atlantique, 2015 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Figure 26 - Titulaires d'un permis de travail temporaire du Programme de mobilité internationale selon l'année à laquelle le permis est entré en vigueur, Canada atlantique, 2015 à 2021



Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

Comme mentionné précédemment, différentes mesures ont été mises en place au cours des dernières années pour faciliter la transition vers la résidence permanente de certaines catégories de travailleurs temporaires. Pour l'ensemble de la période de 2015 à 2021, 28,9 % des personnes ayant été admises à titre de résident permanent au Canada atlantique avaient auparavant été titulaires d'un permis de travail temporaire dans le cadre du Programme de mobilité internationale. En isolant l'année 2021, ce sont plus de 55,2 % des résidents permanents admis qui avaient déjà été titulaires d'un tel permis. Ces données illustrent l'impact des mesures mises en place pour cibler les travailleurs temporaires qualifiés à travers les programmes de résidence permanente. En comparaison, ce sont moins de 2 % des résidents permanents admis entre 2015 et 2021 qui avaient auparavant été titulaires d'un permis de travail dans le cadre de Programme des travailleurs étrangers temporaires, généralement associé à des postes n'exigeant pas un niveau de qualification élevé.

Les chiffres présentés au tableau 13 rappellent l'importance pour les parties prenantes du secteur de l'immigration francophone de s'attarder également aux façons d'accroître les admissions de travailleurs temporaires francophones et de ne pas limiter les réflexions aux programmes de résidence permanente.

Tableau 13 - Admissions de résidents permanents ayant été titulaires d'un permis de travail temporaire du Programme de mobilité internationale, Canada atlantique, 2015 à 2021

	Admissions de 2015 à 2021		Admissions en 2021	
	Nombre d'admissions	Proportion de l'ensemble des admissions	Nombre d'admissions	Proportion de l'ensemble des admissions
Terre-Neuve-et-Labrador	3 345	34,0 %	910	44,3 %
Île-du-Prince-Édouard	4 595	32,1 %	1760	67,3 %
Nouvelle-Écosse	12 350	31,1 %	5315	58,1 %
Nouveau-Brunswick	6740	22,6 %	2575	48,5 %
Canada atlantique	27 030	28,9 %	10 560	55,2 %

Source : IRCC, mises à jour mensuelles (2022)

6. Projections démographiques

Faits saillants – Projection démographiques

- L'immigration peut avoir un impact positif sur le poids démographique des populations francophones, et ce, malgré l'impact d'autres facteurs comme le vieillissement de la population et la mobilité interprovinciale;
- Les projections démographiques établies dans le cadre de la présente étude clarifient les impacts que pourraient avoir différentes proportions d'immigration francophone sur le poids démographique des communautés francophones de chacune des provinces de l'Atlantique;
- Au Nouveau-Brunswick, les projections illustrent que le déclin de la population francophone dans cette province, en proportion et en nombre, est appelé à se poursuivre au cours des 25 prochaines années, et ce, peu importe le scénario considéré;
- En Nouvelle-Écosse, une proportion annuelle de 3 % d'immigration francophone est associée à un déclin, une proportion de 5 % à un maintien et une proportion de 7 % à une croissance du poids démographique des francophones;
- À l'Île-du-Prince-Édouard, une proportion annuelle de 1 % d'immigration francophone est associée à un déclin, une proportion de 3 % à un maintien et une proportion de 5 % à une croissance du poids démographique des francophones;
- À Terre-Neuve-et-Labrador, les résultats ne projettent pas de déclin de la proportion de population francophone d'ici 2046, et ce, peu importe le scénario considéré.

6.1. Mise en contexte

L'influence que peut avoir l'immigration sur la démographie des populations francophones en situation minoritaire est une question qui retient l'attention des milieux communautaires, gouvernementaux et académiques (FCFA, 2022; CLO, 2021; Marcoux, 2018; Statistique Canada, 2017). Cet intérêt gagne à être rattaché au fait que l'immigration est la principale composante de la croissance démographique au Canada, dépassant largement l'effet de l'accroissement naturel (Statistique Canada, 2021).

Or, l'impact de l'immigration sur la démographie des populations francophones à l'extérieur du Québec est plus limité que celui sur la population canadienne dans son ensemble, considérant que les proportions d'immigration francophone sont bien en dessous du poids démographique des francophones en contexte minoritaire, et ce, depuis au moins une soixantaine d'années (CLO, 2021).

Comme mentionné dans la mise en contexte, le gouvernement fédéral s'est doté en 2003 d'une cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone, cible dont l'échéance prévue a été repoussée de 2008 à 2023. À l'époque, aucune étude démographique n'avait été réalisée afin de déterminer quel serait l'impact de l'atteinte d'une cible de 4,4 %, même si l'on y associait un objectif de maintien, voire de croissance du poids démographique des francophones. Une étude récente du CLO (2021) a démontré que, même si cette cible avait été atteinte dès 2008, elle aurait permis tout au plus de ralentir le déclin du poids démographique de la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec et non de le maintenir, et encore moins de l'accroître.

Dans le contexte de l'arrivée à échéance de la cible nationale de 4,4 %, la FCFA du Canada a commandité une étude qui consistait notamment à réaliser des projections démographiques inédites pour la période s'étalonnant de 2016 à 2036 selon divers scénarios d'immigration francophone pour l'ensemble du Canada hors Québec. Dans cette étude, effectuée par Sociopol (2022), il s'agissait de déterminer les effets de différentes cibles en immigration francophone sur la démographie de l'ensemble de la population francophone. De telles données assurent davantage de cohérence entre l'identification d'objectifs de croissance démographique et de cibles d'immigration francophone.

Reprenant une méthodologie similaire, des projections démographiques ont été réalisées dans le cadre de la présente étude, mais à l'échelle de chacune des provinces de l'Atlantique. Ces projections permettront d'éclairer les réflexions sur des cibles provinciales en immigration francophone, et les objectifs d'évolution (déclin, stagnation, croissance) démographique de la population francophone qu'il est réaliste d'attribuer à ces cibles. Comme nous l'avons vu dans la mise en contexte, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse se sont déjà dotées de cibles en immigration francophone alors que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador n'en ont pas.

6.2. Méthodologie

Les méthodes utilisées pour développer des projections des populations sont nombreuses et le fait d'opter pour une méthode particulière dépend de divers facteurs liés aux données disponibles, au niveau d'agrégat (individuel ou collectif) ou aux objectifs (simples ou multiples). Dans le cadre de la présente étude, le modèle de projections démographiques Demosim, développé par Statistique Canada, a été privilégié. Ce modèle utilise la technique de la microsimulation, ce qui signifie qu'il effectue des projections pour chacun des individus composant une population. Statistique Canada s'en sert pour effectuer des projections de la population canadienne selon des caractéristiques démographiques¹¹.

Ce modèle tient compte de diverses composantes démographiques et non démographiques de la population, dont les composantes d'accroissement naturel (naissances et décès) et les mouvements migratoires (migration intraprovinciale, migration interprovinciale, résidents non permanents, migration de retour). Il associe aussi aux individus des caractéristiques linguistiques, ce qui rend possible de considérer la transmission de la connaissance des langues officielles d'une génération à l'autre et les transitions linguistiques au cours de la vie.

Le modèle Demosim présente plusieurs avantages. Il permet de projeter le devenir possible de la population à l'échelle des provinces, offre un accès à une variété de données pluriannuelles et fait l'objet d'améliorations continues. De plus, il a été mis en œuvre à Statistique Canada et son efficacité a été confirmée par diverses expertises internes et externes.

À partir de l'exercice de [Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036](#) (2017), une commande spéciale de projections de la population francophone hors Québec a été soumise à Statistique Canada. Il a été entendu avec l'équipe du Centre de démographie que les projections de cette

¹¹ Pour plus de détails, voir [Demosim, un aperçu des méthodes et sources de données \(2017\)](#).

demande spéciale seraient fondées sur les hypothèses utilisées pour cet exercice de projections, avec l'ajout des caractéristiques suivantes :

- ✖ Les projections ont pour point de départ les données du Recensement de 2021¹² plutôt que celles de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011;
- ✖ Les données réelles de la population de résidents permanents francophones admis entre 2016 et 2021 ont été intégrées à l'ensemble des scénarios¹³;
- ✖ Les hypothèses concernant les niveaux d'immigration tiennent compte des plans des niveaux d'immigration de 2022 à 2024¹⁴;
- ✖ Des hypothèses particulières propres à l'immigration internationale francophone ont été ajoutées pour chaque province de l'Atlantique. Au total, huit hypothèses particulières par province sont utilisées.

Ainsi, pour chaque province de l'Atlantique, huit scénarios de migration internationale francophone ont été élaborés. L'ensemble des hypothèses demeurent constantes dans chacun de ces scénarios, à l'exception de la proportion d'immigration francophone. Lors de l'élaboration des scénarios spécifiques d'immigration francophone de chaque province, divers éléments ont été pris en compte, dont le poids démographique de la population francophone provinciale, les niveaux d'immigration francophone réels des cinq dernières années et les objectifs provinciaux en matière d'immigration francophone (s'il y a lieu). Pour les huit scénarios élaborés, la proportion d'immigration francophone au sein de la population immigrante totale varie ainsi :

- ✖ Au Nouveau-Brunswick : entre 15 % et 50 %, par bond de 5 % (15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 35 %, 40 %, 45 % et 50 %);
- ✖ En Nouvelle-Écosse : entre 3 % et 20 %, par bond de 2 % et de 5 % pour le dernier scénario (3 %, 5 %, 7 %, 9 %, 11 %, 13 %, 15 % et 20 %);
- ✖ À Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard : entre 1 % et 15 %, par bond de 2 % (1 %, 3 %, 5 %, 7 %, 9 %, 11 %, 13 % et 15 %).

Dans le cadre des projections réalisées dans Demosim, chaque résultat est arrondi au millier près. Cela invite à la prudence lors de l'interprétation des données dans les cas de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, dont les populations francophones ne sont composées que de quelques milliers de personnes. En raison de ces arrondissements, l'effet de chacun des scénarios est parfois plus difficile à saisir, en particulier lorsque les proportions utilisées varient de seulement deux points de pourcentage. Pour ces deux provinces, nous proposons un nombre plus limité de scénarios dans les figures et les tableaux. Nous reprenons ceux permettant d'illustrer les résultats les plus significatifs. Nous ne présentons pas non plus les résultats des projections en chiffres absolus. Malgré

¹² La population de base de la projection est un fichier de microdonnées projetées en date du 11 mai 2021 dont les poids ont été calibrés de façon à ce qu'ils soient les plus représentatifs possibles de la population observée au Recensement détaillé de 2021.

¹³ Les statistiques sur les admissions de résidents permanents pour la période de 2016 à 2021 sont tirées de la base de données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. La variable utilisée pour définir un immigrant francophone est dérivée de deux questions du formulaire de demande de résidence permanente, soit la connaissance des langues officielles et la principale langue officielle d'usage.

¹⁴ Pour la période de 2022 à 2024, le nombre d'immigrants est ajusté selon ce qui est prévu dans les plans des niveaux d'immigration de 2022 à 2024. Le taux d'immigration passe de 11,3 immigrants pour 1 000 habitants en 2025 à 8,3 pour 1 000 en 2041 suivant une interpolation cubique. Après 2041, le taux d'immigration est maintenu à 8,3 pour 1000.

ces limites, les projections demeurent tout de même pertinentes pour illustrer les grandes tendances quant à l'impact potentiel de l'immigration sur les populations francophones dans les années à venir.

À noter que la variable utilisée pour définir un francophone est celle de la première langue officielle parlée (PLOP). L'effectif francophone en situation minoritaire selon cette variable inclut l'ensemble des personnes ayant « le français seulement » comme PLOP et la moitié des personnes ayant « le français et l'anglais » comme PLOP¹⁵.

6.3. Résultats des projections

6.3.1. Nouveau-Brunswick

En 2021, les 239 000 francophones qui vivaient au Nouveau-Brunswick représentaient 30,3 % de la population. Les résultats des projections pour le Nouveau-Brunswick illustrent que le déclin de la population francophone dans la province, en proportion et en nombre, est appelé à se poursuivre, et ce, peu importe le scénario considéré.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 15 % correspond à la proportion réelle des admissions d'immigrants francophones au Nouveau-Brunswick en 2021. Cela dit, il montre que la population francophone totale diminuerait d'ici 2036 à environ 210 000 personnes et que son poids démographique au sein de la population totale passerait à 27,7 %. Selon ce même scénario, le déclin du poids démographique des francophones se poursuivrait pour atteindre 26,2 % en 2046. Ainsi, si la proportion d'immigration francophone observée en 2021 demeurait la même au courant des 25 prochaines années, le poids des francophones diminuerait de manière significative.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 30 % correspond au poids actuel de la population francophone provinciale. Il montre que la population francophone totale diminuerait d'ici 2036 à environ 217 000 personnes, puis à environ 194 000 en 2046. Cela correspondrait à un poids démographique de 28,6 % en 2036 et de 27,5 % en 2046. L'atteinte d'un objectif de 30 % d'immigration francophone dès 2024 ne permettrait donc pas de prévenir le déclin de la population francophone, mais seulement de le ralentir.

Même dans le cas d'un scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 50 %, un déclin de la population francophone en chiffres et en proportion est constaté, quoique moins important que dans les autres scénarios étudiés. La population francophone passerait à environ 227 000 personnes en 2036, représentant 29,8 % de la population provinciale. Cette proportion atteindrait 29,3 % d'ici 2046. Ainsi, même si une personne immigrante sur deux au Nouveau-Brunswick était francophone dès 2024, cela ne suffirait pas à maintenir le poids démographique des francophones au même niveau qu'à l'heure actuelle. Il s'agit tout de même du scénario qui se rapproche davantage d'un objectif de maintien du poids démographique parmi les huit qui ont été utilisés dans cette étude.

¹⁵ Rappelons que, dans nos analyses des données de Recensements (2006, 2016 et 2021), les personnes qui avaient le français comme PLOP regroupaient l'ensemble des personnes ayant « le français seulement » comme PLOP et la TOTALITÉ des personnes ayant « le français et l'anglais » comme PLOP.

Figure 27 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouveau-Brunswick, 2021 à 2046

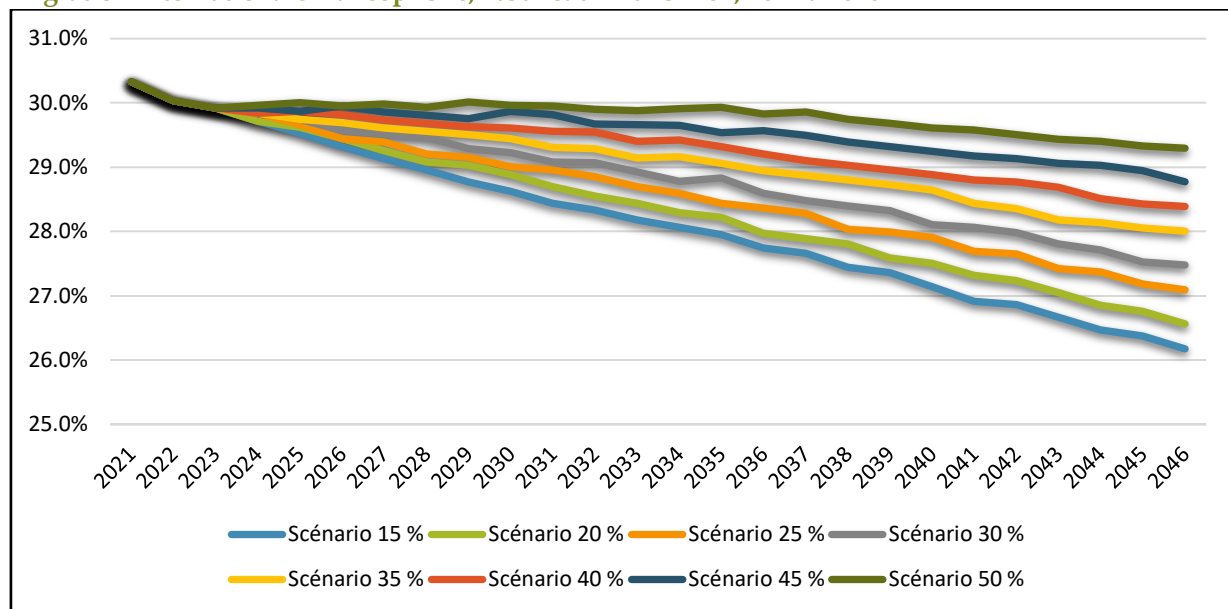
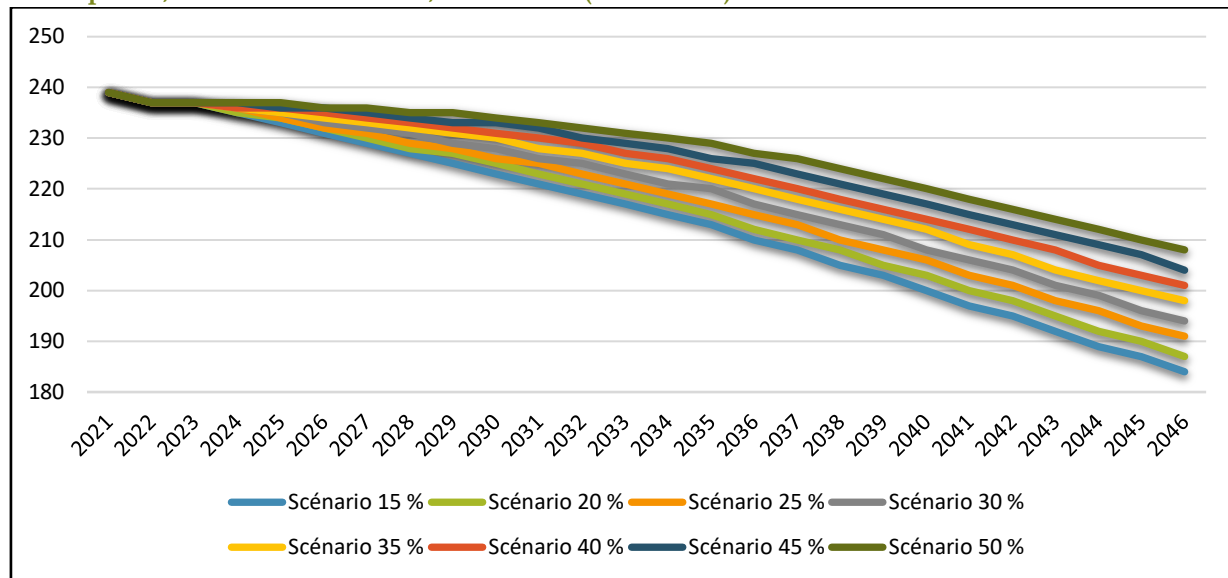


Tableau 14 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouveau-Brunswick, 2021 à 2046 (par tranche de cinq ans)

	Scénario d'immigration francophone							
	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
2021	30,3 %	30,3 %	30,3 %	30,3 %	30,3 %	30,3 %	30,3 %	30,3 %
2026	29,3 %	29,4 %	29,4 %	29,6 %	29,7 %	29,8 %	29,9 %	29,9 %
2031	28,4 %	28,7 %	29,0 %	29,1 %	29,3 %	29,6 %	29,8 %	29,9 %
2036	27,7 %	28,0 %	28,4 %	28,6 %	28,9 %	29,2 %	29,6 %	29,8 %
2041	26,9 %	27,3 %	27,7 %	28,1 %	28,4 %	28,8 %	29,2 %	29,6 %
2046	26,2 %	26,6 %	27,1 %	27,5 %	28,0 %	28,4 %	28,8 %	29,3 %

Figure 28 - Population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouveau-Brunswick, 2021 à 2046 (en milliers)



Contrairement aux résultats de l'étude de la FCFA (2022) à l'échelle du Canada hors Québec et aux constats brossés dans les prochaines pages concernant les autres provinces de l'Atlantique, aucun des scénarios de migration internationale francophone utilisés ne mène à un maintien ou une croissance du poids démographique des francophones dans le cas du Nouveau-Brunswick.

Il est possible d'associer l'effet limité de l'immigration francophone dans cette province à d'autres caractéristiques de la population francophone, en particulier un déficit historique de l'immigration internationale francophone, une transmission incomplète du français d'une génération à la suivante et des transferts linguistiques (c'est-à-dire lorsqu'une personne parle une autre langue que sa langue maternelle à la maison), un faible taux de fécondité et un vieillissement accéléré de la population (Houle et Corbeil, 2017; Bouchard et coll., 2015; Vézina et Houle, 2014). Ainsi, l'impact de ces autres facteurs sur la démographie de la population francophone néo-brunswickoise n'est pas entièrement compensé par des proportions élevées d'immigration francophone. Si l'objectif est de préserver le poids démographique des francophones à long terme au Nouveau-Brunswick, l'immigration ne peut pas être la seule avenue dans cette province.

Ces scénarios illustrent tout de même le rôle potentiel que peut jouer l'immigration sur la démographie de la population francophone. Une augmentation de la proportion d'immigration francophone serait associée à un déclin moins important de la population francophone au Nouveau-Brunswick (tableau 29). Ces données permettent de rappeler que, même si l'immigration n'est pas la seule composante à considérer dans une stratégie démographique, elle est néanmoins incontournable et peut avoir un impact important, comme illustré à la figure 28.

Figure 29 - Taux de croissance de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouveau-Brunswick, 2021 à 2046

Scénario d'immigration francophone								
	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
2026	-3,3 %	-2,9 %	-2,9 %	-2,5 %	-2,1 %	-1,7 %	-1,3 %	-1,3 %
2031	-7,5 %	-6,7 %	-5,9 %	-5,4 %	-4,6 %	-3,8 %	-2,9 %	-2,5 %
2036	-12,1 %	-11,3 %	-10,0 %	-9,2 %	-7,9 %	-7,1 %	-5,9 %	-5,0 %
2041	-17,6 %	-16,3 %	-15,1 %	-13,8 %	-12,6 %	-11,3 %	-10,0 %	-8,8 %
2046	-23,0 %	-21,8 %	-20,1 %	-18,8 %	-17,2 %	-15,9 %	-14,6 %	-13,0 %

6.3.2. Nouvelle-Écosse

En 2021, les 28 000 francophones qui vivaient en Nouvelle-Écosse représentaient 2,8 % de la population. Les résultats des projections illustrent que, selon le scénario considéré, la population francophone de la province pourrait décliner, se maintenir ou croître – à la fois en proportion et en nombre.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 3 %, qui correspond au poids actuel des francophones dans la province, montre que la population francophone totale diminuerait à environ 27 000 personnes d'ici 2036 et à environ 25 000 personnes d'ici 2046. Dans ce scénario, le poids démographique des francophones au sein de la population totale passerait de 2,8 % en 2021 à 2,6 % en 2036 et, enfin, à 2,5 % en 2046. L'atteinte d'une cible annuelle de 3 % d'immigration francophone dès 2024 serait ainsi associée à un déclin de la population francophone néo-écossaise.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 5 % montre que la population francophone se maintiendrait, à la fois en proportion et en nombre. Selon ce scénario, elle fluctuerait entre 27 000 et 29 000 personnes entre 2021 et 2046, et le poids démographique demeurerait stable à 2,8 %. Une cible annuelle de 5 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de maintien du poids démographique de la population francophone de la Nouvelle-Écosse.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 7 % illustre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2046 à environ 29 000 personnes, ce qui correspondrait à un poids démographique de 3 % au sein de la population totale. Ainsi, une cible annuelle de 7 % d'immigration francophone pourrait être associée à un objectif de croissance de la population francophone provinciale. Pour les scénarios proposant des proportions d'immigration francophone variant de 9 % à 20 %, la croissance constatée est encore plus importante.

Ainsi, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, même si d'autres variables peuvent ralentir la croissance démographique des francophones, ces scénarios démontrent que des proportions élevées d'immigration francophone permettraient de maintenir ou d'accroître le poids de cette population.

Figure 30 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouvelle-Écosse, 2021 à 2046

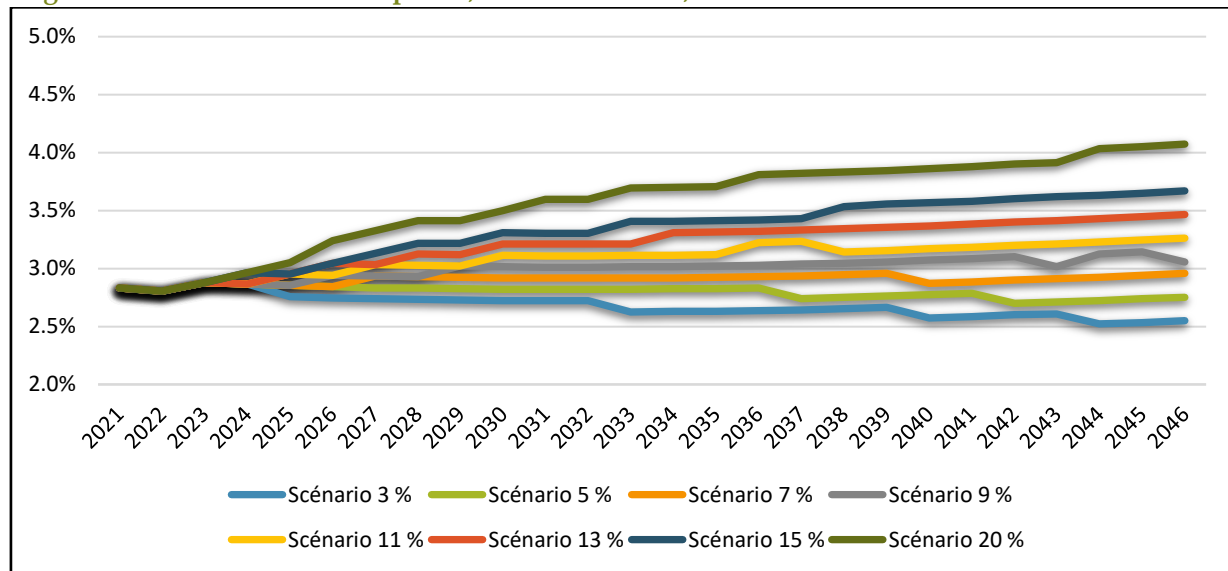
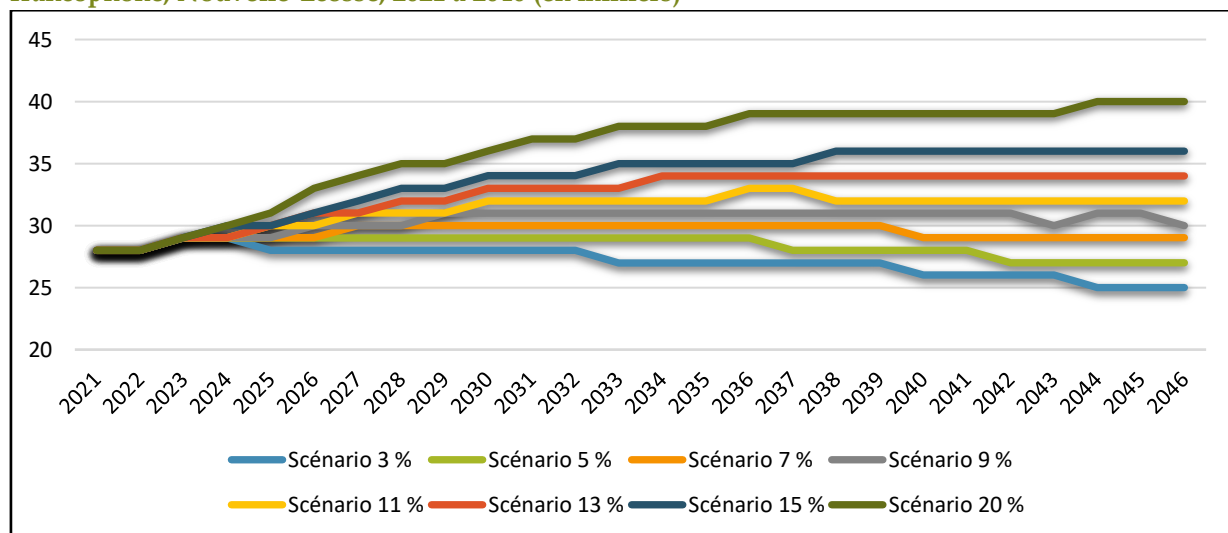


Tableau 15 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouvelle-Écosse, 2021 à 2046 (par tranche de cinq ans)

Scénario d'immigration francophone								
	3 %	5 %	7 %	9 %	11 %	13 %	15 %	20 %
2021	2,8 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %
2026	2,7 %	2,8 %	2,8 %	2,9 %	2,9 %	3,0 %	3,0 %	3,2 %
2031	2,7 %	2,8 %	2,9 %	3,0 %	3,1 %	3,2 %	3,3 %	3,6 %
2036	2,6 %	2,8 %	2,9 %	3,0 %	3,2 %	3,3 %	3,4 %	3,8 %
2041	2,6 %	2,8 %	2,9 %	3,1 %	3,2 %	3,4 %	3,6 %	3,9 %
2046	2,5 %	2,8 %	3,0 %	3,1 %	3,3 %	3,5 %	3,7 %	4,1 %

Figure 31 - Population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Nouvelle-Écosse, 2021 à 2046 (en milliers)



6.3.3. Île-du-Prince-Édouard

Comme mentionné dans la section Méthodologie, nous limitons la présentation des résultats aux scénarios qui permettent d'illustrer les résultats les plus significatifs. De plus, les projections se limitent à la période de 2021 à 2041 en raison d'un degré d'incertitude plus élevé pour cette province. Malgré ces limites, les projections demeurent pertinentes pour illustrer les grandes tendances des prochaines années pour ce qui est du poids démographique des francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'impact potentiel de l'immigration. En 2021, les 4 000 insulaires francophones représentaient 2,5 % de la population provinciale. Les résultats des projections illustrent que, selon le scénario considéré, la population francophone de la province pourrait décliner, se maintenir ou croître – à la fois en proportion et en nombre.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 1 % montre que le poids démographique de la population francophone diminuerait d'ici 2041 pour atteindre environ 2,2 %. Actuellement, les proportions annuelles d'immigration francophone sont généralement sous la barre du 1 % dans cette province. Ainsi, si la proportion d'immigration francophone demeure similaire aux niveaux actuels, la population francophone insulaire serait appelée à décliner.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 3 % montre que le poids démographique de la population francophone pourrait fluctuer entre 2,2 % et 2,8 % entre 2021 et 2041. Une cible annuelle de 3 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de maintien du poids démographique de la population francophone de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans le cas du scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 5 %, le poids démographique de la population francophone augmenterait et se maintiendrait à 2,8 % d'ici 2041. Ainsi, une cible annuelle de 5 % d'immigration francophone pourrait être associée à un objectif de croissance de la population francophone provinciale. Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 15 % illustre qu'une proportion élevée d'immigration francophone augmenterait de manière significative le poids démographique de la population francophone insulaire.

Ainsi, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, ces résultats démontrent que des proportions plus élevées d'immigration francophone permettraient de maintenir ou d'accroître le poids de la population francophone au sein de la population insulaire totale.

Figure 32 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Île-du-Prince-Édouard, 2021 à 2041

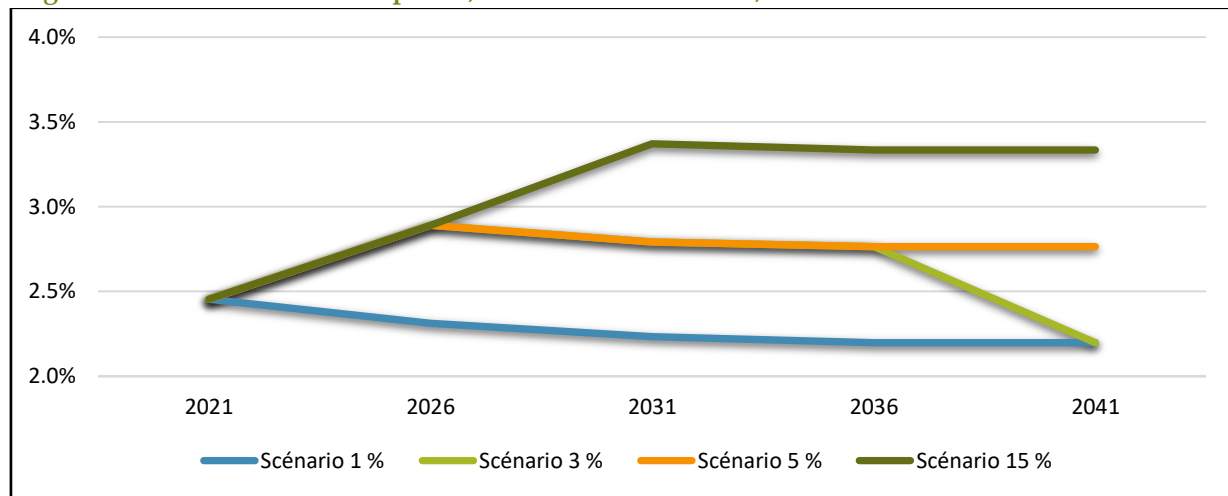


Tableau 16 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Île-du-Prince-Édouard, 2021 à 2041 (par tranche de cinq ans)

Scénario d'immigration francophone				
	1 %	3 %	5 %	15 %
2021	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
2026	2,3 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %
2031	2,2 %	2,8 %	2,8 %	3,4 %
2036	2,2 %	2,8 %	2,8 %	3,3 %
2041	2,2 %	2,2 %	2,8 %	3,3 %

6.3.4. Terre-Neuve-et-Labrador

Tout comme pour l'Île-du-Prince-Édouard, nous reprenons uniquement les scénarios permettant d'illustrer les résultats les plus significatifs pour Terre-Neuve-et-Labrador. En 2021, environ 2 000 francophones vivaient dans la province, représentant 0,4 % de la population totale. Il s'agit de la seule province de l'Atlantique pour laquelle les résultats des projections ne présentent pas de déclin de la population francophone, et ce, peu importe le scénario considéré. À noter toutefois qu'il est plus facile d'agir sur le poids d'une population sur une période de 25 ans lorsque le poids initial dans la population totale est plus petit, comme c'est le cas à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 1 %, qui correspond aux proportions actuelles d'immigration francophone, montre que le poids démographique des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador se maintiendrait à 0,4 % d'ici 2036 et augmenterait légèrement pour atteindre 0,5 % d'ici 2041. Ainsi, si la proportion d'immigration francophone demeure similaire aux niveaux actuels, la population francophone de la province devrait demeurer relativement stable au cours des 25 prochaines années.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 7 % présente une croissance plus forte du poids démographique des francophones, qui atteindrait 0,7 % d'ici 2036. Une cible annuelle de 7 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de croissance du poids démographique de la population francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. Les scénarios

proposant une cible annuelle variant entre 11 % et 15 % permettraient d'atteindre un poids d'environ 1 % de francophones d'ici 2046.

Figure 32 - Proportion de la population francophone (PPOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Terre-Neuve-et-Labrador, 2021 à 2036

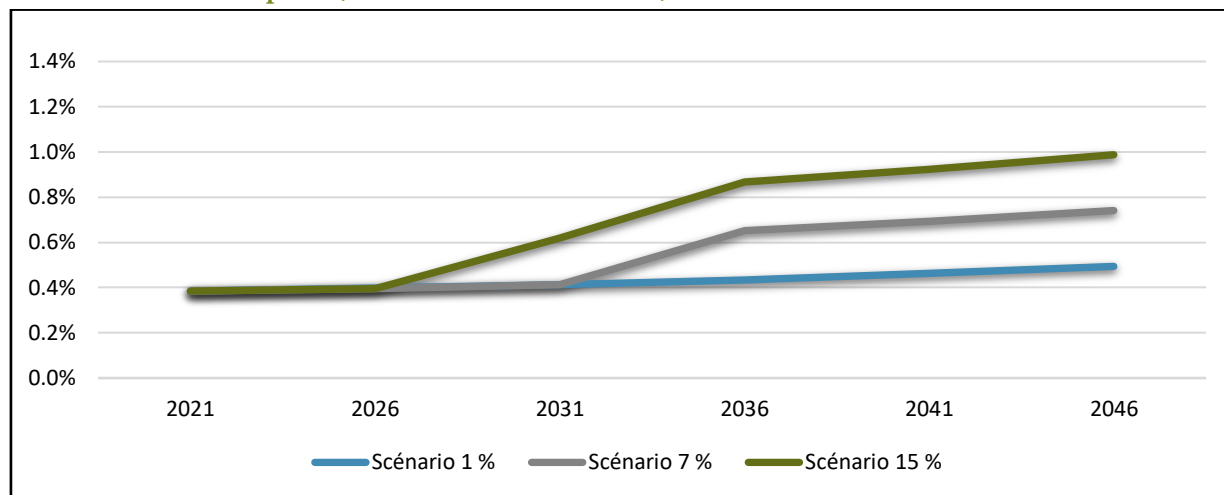


Tableau 17- Proportion de la population francophone (PPOP) projetée selon divers scénarios de migration internationale francophone, Terre-Neuve-et-Labrador, 2021 à 2041 (par tranche de cinq ans)

Scénario d'immigration francophone								
	1 %	3 %	5 %	7 %	9 %	11 %	13 %	15 %
2021	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
2026	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
2031	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %
2036	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,9 %
2041	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,9 %	0,9 %
2046	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

7. Portrait statistique et projections démographiques - Pistes d'action

7.1. Adoption de cibles de désignation ambitieuses en immigration francophone

Les projections démographiques réalisées dans le cadre de notre étude illustrent que l'immigration peut avoir un impact positif sur le poids démographique des populations francophones, et ce, malgré les impacts d'autres facteurs comme un vieillissement de la population non compensé par l'immigration, la mobilité interprovinciale, un déficit historique de l'immigration internationale francophone, une transmission incomplète du français d'une génération à la suivante, les transferts linguistiques ou un faible taux de fécondité (Houle et Corbeil, 2017). Malgré ces impacts, des proportions plus élevées d'immigration francophone sont associées à un ralentissement du déclin du poids démographique des francophones, et même, à un maintien ou à une croissance dans certains cas.

Toutefois, lorsque l'on compare les résultats des projections aux chiffres des admissions réelles présentées à la section 3, on note que les niveaux actuels d'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse sont associés à un déclin prévu du poids des populations francophones. Si l'objectif est de maintenir ou d'accroître le poids des francophones, des proportions plus élevées d'immigration francophone doivent être atteintes.

À ce titre, la FCFA du Canada souhaite que la cible nationale en matière d'immigration francophone soit revue à la hausse, considérant les résultats de projections menées à l'échelle du Canada hors Québec (Sociopol, 2022). Cette cible vise l'atteinte d'une proportion globale d'immigration francophone pour l'ensemble des voies d'accès à la résidence permanente. Toutefois, le rôle des provinces ne pourrait être négligé pour l'atteinte de proportions plus élevées en immigration francophone. De fait, au Canada atlantique, la moitié des résidents permanents admis entre 2017 et 2021 ont été sélectionnés par l'une des quatre provinces par la voie de leurs programmes respectifs des candidats des provinces.

Pour les provinces, une cible de désignation semble davantage appropriée qu'une cible globale (comme celle à l'échelle du Canada hors Québec), puisqu'elle renvoie à la proportion de candidats qu'une province sélectionne sur une base annuelle. Une telle cible concernerait spécifiquement le Programme des candidats des provinces, soit le principal levier sur lequel les provinces ont une influence en matière d'immigration.

Les résultats des projections présentées dans cette étude pourraient servir de référence pour adopter ou réviser les cibles de désignation provinciales à l'échelle du Canada atlantique. L'adoption d'une cible de désignation présente plusieurs avantages, dont :

- ✖ Responsabiliser les provinces quant à leur rôle pour accroître l'immigration francophone;
- ✖ Clarifier les objectifs que l'on souhaite atteindre quant au poids démographique de la population francophone provinciale;
- ✖ Avoir une compréhension communautaire et gouvernementale partagée quant aux objectifs à atteindre;

- * Assurer une meilleure reddition de comptes en immigration francophone à l'échelle provinciale en se dotant d'un objectif tangible à atteindre.

À ce jour, la seule province à avoir une cible de désignation de candidats francophones au Canada atlantique est le Nouveau-Brunswick, soit un objectif de 33 % de candidats francophones désignés d'ici 2024. Cela signifie que la province souhaite qu'une personne sur trois désignée dans le cadre de son Programme des candidats soit francophone. Comme nous l'avons vu, l'atteinte de cette cible, qui représente le poids démographique des francophones de la province, permettrait seulement de ralentir le déclin démographique de la population francophone du Nouveau-Brunswick. Il serait possible d'envisager une cible plus élevée tenant compte du déficit historique de l'immigration internationale francophone.

En Nouvelle-Écosse, la province vise à atteindre ou à dépasser l'objectif du gouvernement fédéral de 4,4 % d'immigrants francophones au Canada. Il n'est pas précisé s'il s'agit d'une cible globale ou de désignation. Dans cette province, il faudrait atteindre et conserver une proportion de 5 % d'immigration francophone dès 2024 pour maintenir le poids démographique des francophones. Pour une croissance, il faudrait atteindre une proportion d'au moins 7 %.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la province ne s'est pas dotée d'une cible en immigration francophone. Pour maintenir le poids démographique des francophones, il faudrait atteindre et maintenir une proportion de 3 % d'immigration francophone dès 2024. Pour une croissance, il faudrait atteindre une proportion d'au moins 5 %.

À Terre-Neuve-et-Labrador, la province n'a pas de cible de désignation en immigration francophone, outre un objectif en chiffres absolus de 50 désignations. Pour maintenir le poids démographique des francophones, il faudrait atteindre et maintenir une proportion de 1 % à 7 % d'immigration francophone dès 2024. Pour une croissance, il faudrait atteindre une proportion de plus de 7 %.

Tableau 18 - Cible de désignation francophone provinciale actuelle et cibles potentielles associées à différents objectifs, par province, Canada atlantique

	Cible actuelle	Cible de maintien du poids démographique	Cible de croissance du poids démographique
Nouveau-Brunswick	33 %	Plus de 50 %	Plus de 50 %
Nouvelle-Écosse	4,4 % ou plus	5 %	7 % ou plus
Île-du-Prince-Édouard	Aucune	3 %	5 % ou plus
Terre-Neuve-et-Labrador	Jusqu'à 50 désignations par année	Entre 1 % et 7 %	7 % ou plus

7.2. Adaptation des outils de sélection

Pour l'atteinte d'objectifs plus ambitieux en matière d'immigration francophone, il est aussi nécessaire de réviser les voies d'accès à la résidence permanente afin que des mesures favorisent les francophones. Plusieurs provinces et territoires ont déjà mis en place des mesures dans le cadre de leur programme des candidats pour accroître les désignations de candidats francophones qui pourraient servir de source d'inspiration :

- ✖ L'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest se sont dotés d'un volet spécifique aux candidats bilingues (français et anglais) dans le cadre de leur programme des candidats respectif;
- ✖ La Nouvelle-Écosse effectue des tirages réservés aux francophones dans le cadre de l'un des volets de son Programme des candidats;
- ✖ Le Nouveau-Brunswick octroie des points supplémentaires aux candidats pour la maîtrise du français.

En Nouvelle-Écosse, les résultats sont particulièrement prometteurs. À titre d'exemple, en 2021, 6,4 % des candidats désignés par la province étaient francophones (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse : 2021). L'atteinte d'une cible de désignation associée à une croissance de la population francophone provinciale (7 % ou plus) semble tout à fait envisageable avec les mesures en place. Le plan d'action en immigration francophone 2022-2025 souligne que la province prévoit explorer les possibilités de renforcer les mesures actuelles pour le recrutement d'immigrants francophones dans le cadre du programme des candidats.

Dans les cas de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, il serait possible d'imiter la Nouvelle-Écosse en ciblant les candidats francophones dans le cadre de volets existants de leur programme. Cette mesure pourrait probablement accroître la proportion de candidats francophones désignés par la province plus rapidement que la création d'un nouveau volet, qui demande un important travail de collaboration avec le gouvernement fédéral. La création d'un tel volet pourrait être un objectif à long terme.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, l'annexe B concernant les immigrants d'expression française de l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration (2017) prévoit que le gouvernement du Canada « appuie les efforts déployés par le Nouveau-Brunswick en vue d'élaborer un volet de candidats des provinces pour les candidats francophones au sein d'Entrée express ». Il s'agit d'une approche similaire à celle adoptée par l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Cette option permettrait de réserver un nombre spécifique de certificats de désignation à ce volet, qui pourrait correspondre à la cible de désignation provinciale. De plus, dans les autres volets, la province pourrait renforcer les mesures ciblant spécifiquement les francophones.

En somme, il serait souhaitable que chaque province :

- 1) Adapte les volets des programmes des candidats provinciaux pour favoriser (davantage) les candidatures francophones (comme les tirages effectués en Nouvelle-Écosse);
- 2) Travaille de pair avec le gouvernement fédéral pour créer un volet spécifique aux francophones dans le cadre des programmes des candidats provinciaux.

7.3. Résidents temporaires

Comme nous l'avons vu, plusieurs mesures ont été mises en place par les gouvernements fédéral et provinciaux afin de faciliter la transition vers la résidence permanente de certaines catégories de résidents temporaires. Les deux programmes d'accès à la résidence permanente les plus utilisés au Canada atlantique comportent des mesures ciblant de façon particulière les résidents temporaires.

Ce faisant, c'est plus de la moitié des résidents permanents admis au Canada atlantique en 2021 qui avait déjà été titulaire d'un permis de travail temporaire.

Afin d'accroître l'immigration francophone, il apparaît ainsi nécessaire d'augmenter le nombre de travailleurs temporaires francophones présents au Canada atlantique. Le volet Mobilité francophone du Programme de mobilité internationale est justement conçu pour faciliter la venue de travailleurs qualifiés francophones. Le plan d'action pour l'immigration francophone de la Nouvelle-Écosse (2022 : 10) prévoit justement l'utilisation du « programme fédéral Mobilité francophone, qui peut être converti en une voie de résidence permanente, pour faciliter le recrutement de candidats francophones dans la province ». Une piste d'action à explorer est ainsi d'élargir la portée de ce programme au Canada atlantique et de sensibiliser les employeurs à ses avantages pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

Concernant la population étudiante internationale, l'approche mise en place au CCNB est particulièrement prometteuse, avec un appui dans les démarches d'obtention d'un permis de travail post-diplôme et des conseils pour les démarches concernant la résidence permanente aux frais de l'établissement d'enseignement. Les gouvernements provinciaux gagneraient à élargir la portée de ce type d'initiative en finançant des services similaires à travers l'ensemble des établissements postsecondaires, universitaires et collégiaux.

8. Impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'offre de services d'établissement francophones au Canada atlantique

Le second volet de l'étude consiste à brosser un portrait des impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'offre de services d'établissement francophones au Canada atlantique dans la perspective des parties prenantes du secteur. Par le biais d'un questionnaire, il s'agit de faire ressortir les nouveaux défis, les besoins, les innovations, et enfin, les apprentissages à tirer des expériences vécues depuis le début de la pandémie en mars 2020.

Il ne s'agit toutefois pas d'une étude exhaustive des impacts de la pandémie sur le secteur de l'établissement. La collecte de données s'est principalement limitée à recueillir les perspectives des parties prenantes du secteur de l'établissement francophone à partir d'un questionnaire en ligne. Une recension des écrits et quelques entretiens ciblés ont complété la recherche.

8.1. Méthodologie

Le questionnaire, mis en ligne sur la plateforme SurveyMonkey, pouvait être rempli en une quinzaine de minutes. Il comprenait 25 questions, dont huit à développement, et portait sur quatre thèmes principaux :

1. Les impacts de la pandémie sur votre situation professionnelle et votre milieu de travail;
2. La livraison de services en ligne ou en mode hybride;
3. Les besoins des personnes immigrantes francophones;
4. Les innovations récentes.

Le questionnaire a été envoyé par courriel au public cible, soit les 31 organismes offrant des services d'établissement en français dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique. Pour identifier les parties prenantes, nous avons eu accès à une liste des fournisseurs francophones financée par IRCC. Nous avons complété cette liste à partir de celles des membres des réseaux en immigration francophone de chaque province. Au total, 26 personnes ont rempli le questionnaire, elles provenaient de 24 des 31 organismes ciblés. Parmi les répondants, on compte des personnes de chaque province, incluant à la fois des fournisseurs de services directs et des gestionnaires.

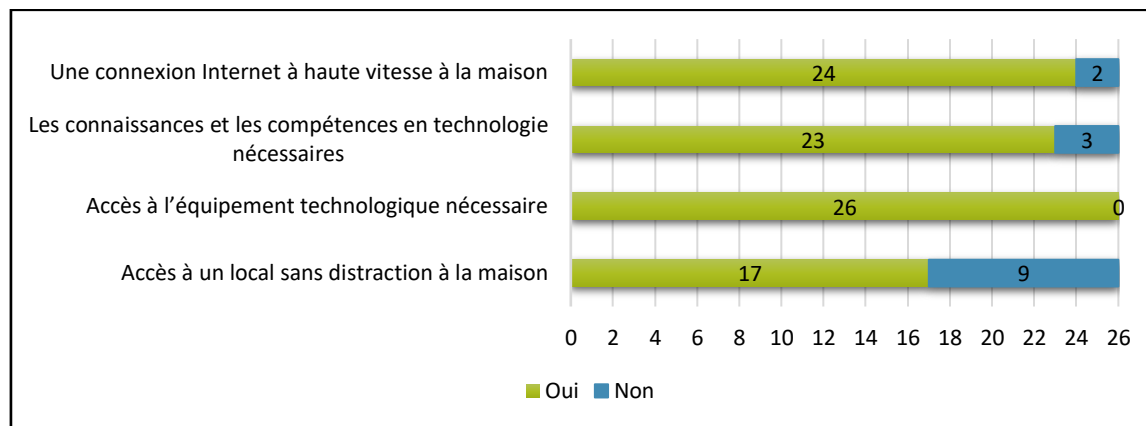
8.2. Impacts de la pandémie sur la situation professionnelle et le milieu de travail du personnel d'établissement

Dès le début de la pandémie, soit en avril 2020, les services d'établissement ont été déclarés « services essentiels » par le gouvernement fédéral, une décision reprise également par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette désignation a permis d'assurer une continuité dans l'offre de services. Toutefois, les mesures sanitaires ont rendu nécessaire de revoir la façon d'offrir les services, en ligne ou par téléphone, pour assurer la sécurité de la clientèle et des travailleurs d'établissement (Esses et coll., 2021). Ainsi, le premier changement a été le passage obligé au télétravail. L'ensemble des 26 personnes ayant répondu au questionnaire ont fait du télétravail depuis mars 2020. Parmi elles, 19 sont désormais de retour au bureau, 3 travaillent en mode hybride et 4 sont encore en télétravail à temps plein.

Dans l'ensemble, au moment de passer en télétravail, la majorité des personnes consultées avaient accès à une connexion Internet à haute vitesse à la maison, disposaient de l'équipement technologique nécessaire et avaient les compétences technologiques requises. Le défi le plus souvent mentionné est l'accès à un local sans distraction à la maison, mentionné par neuf des personnes ayant répondu au questionnaire. L'absence d'une pièce fermée à la maison peut s'avérer particulièrement problématique pour assurer la confidentialité des échanges avec les clients.

« C'était compliqué au début, quand mon conjoint, mes enfants et moi nous sommes tous retrouvés à l'appartement. Ce n'était pas fait pour que l'on soit tous à la maison durant la journée et je n'avais pas vraiment de local à moi. C'était difficile de m'isoler pour faire les suivis avec les clients. »

Figure 33 - Réponses à la question : « Au moment de passer en télétravail, aviez-vous...? »



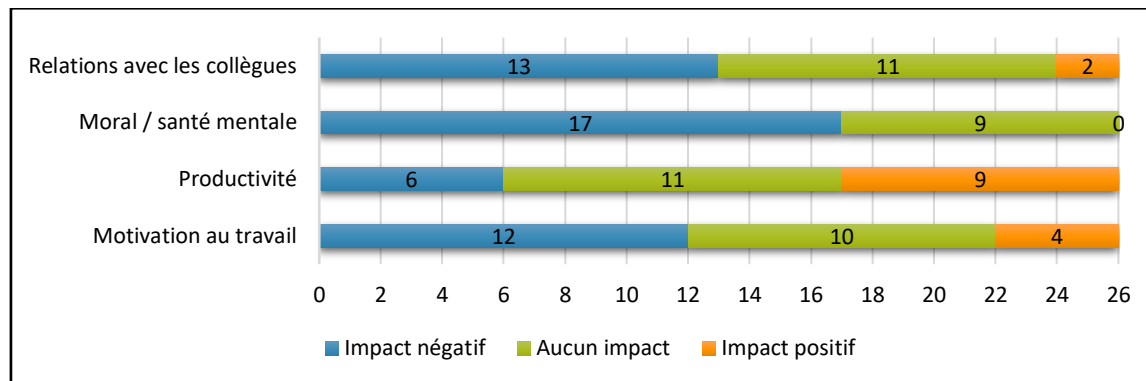
Plus de la moitié (16) des personnes ayant rempli le questionnaire affirment que la pandémie a affecté leur situation professionnelle et leur milieu de travail, en comparaison avec sept personnes qui considèrent qu'elle n'a eu aucun impact sur leur travail et trois qui n'ont pas répondu à la question. Les principaux enjeux identifiés sont une surcharge de travail (9), un roulement de personnel accru (8) et le fait que des collègues aient été temporairement licenciés de leur emploi (7). Les deux derniers points ont eu dans certains cas pour effet d'accentuer la problématique de la surcharge de travail. Des répondants ont souligné que le passage à un mode de livraison de service en ligne ou hybride a demandé d'importants efforts d'adaptation de la part des travailleurs d'établissement. Ceux-ci se devaient également de se tenir au courant des informations les plus à jour concernant la pandémie et les mesures sanitaires pour répondre aux questionnements de leurs clients et assurer que l'information se rende à leur clientèle plus vulnérable.

« Notre travail s'est intensifié, car nous devons être au courant de toutes les ressources et actualités de la COVID-19 pour les partager avec les clients isolés. »

Les deux tiers des personnes sondées (17) mentionnent que la pandémie a eu un impact négatif sur leur moral et leur santé mentale. Le contexte pandémique en soi était particulièrement anxiogène, en plus de l'isolement vécu durant les périodes de confinement. À cela s'ajoutaient parfois une surcharge de travail et le défi de répondre adéquatement aux besoins d'une clientèle considérée comme vulnérable, ce qui rejoint la littérature (Esses et coll., 2021). La moitié des répondants rapportent également un impact négatif sur leur motivation au travail (12) et sur les relations avec

leurs collègues (13). À noter toutefois que, concernant la productivité, davantage de personnes affirment que la pandémie, associée au télétravail, a eu un impact positif (9) plutôt que négatif (6).

Figure 34 – Réponses à la question : « Dans le contexte de votre travail en 2020 et 2021, comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté votre/vos...? »



8.3. Livraison de services en ligne ou en mode hybride

Même si le retour au travail en présentiel est désormais la norme, plusieurs programmes et services sont toujours offerts en mode hybride ou virtuel. Certains l'étaient avant la pandémie, alors que d'autres non. Parmi les 26 répondants,¹⁶ :

- ✖ 11 offrent des services ou des programmes qui étaient déjà offerts en ligne ou en mode hybride avant la pandémie de COVID-19;
- ✖ 12 offrent des services et des programmes qui étaient uniquement offerts en personne avant la pandémie de COVID-19;
- ✖ 8 offrent l'ensemble des services et des programmes en personne.

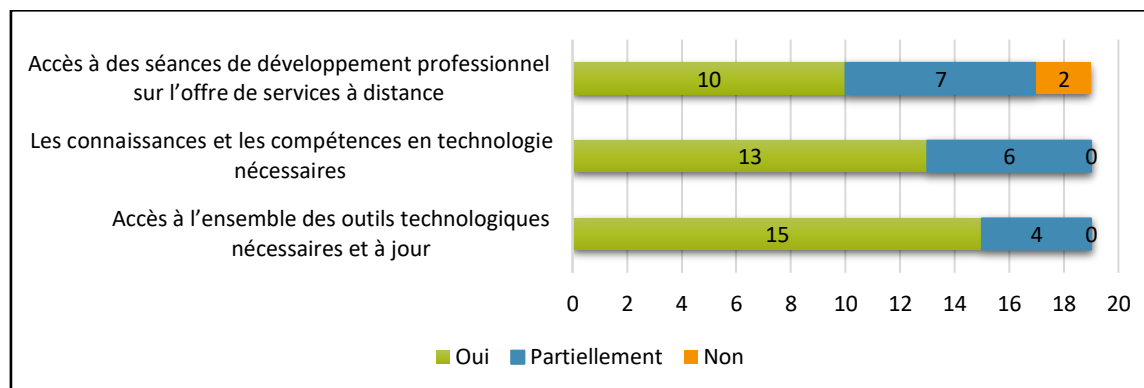
Parmi les 19 personnes ayant indiqué offrir des services en ligne ou en mode hybride, la majorité (15) affirme avoir accès à l'ensemble des outils technologiques nécessaires. Toutefois, deux soutiennent ne pas avoir accès à des séances de développement professionnel sur l'offre de services à distance et 7 que partiellement. Dans les réponses ouvertes, l'offre de telles formations continues est mentionnée à quelques reprises comme un élément à améliorer.

À savoir si l'ensemble des ressources et des outils en ligne nécessaires pour offrir les services à distance sont disponibles en français, 16 personnes répondent par l'affirmative et trois par la négative. Celles qui ont mentionné ne pas avoir accès à toutes les ressources en français font principalement allusion aux fonctionnalités des plateformes en ligne, comme le sous-titrage des rencontres en français. Il importe toutefois de nuancer les réponses à cette question, puisque plusieurs personnes ont indiqué que, bien qu'elles aient accès aux outils nécessaires pour effectuer leur travail, la gamme d'outils et de ressources en établissement offerte en anglais est plus complète.

¹⁶ Les répondants pouvaient indiquer plus d'un choix de réponse. Seules les réponses des personnes ayant indiqué offrir des programmes ou des services en ligne sont par la suite présentées dans cette section, ce qui représente 19 répondants.

« L'accès aux ressources francophones est plus limité comparativement à ce qui est offert aux anglophones. » (Nouveau-Brunswick)

Figure 37 – Réponses à la question : « Pour offrir des services ou des programmes en ligne ou en mode hybride, considérez-vous avoir...? »

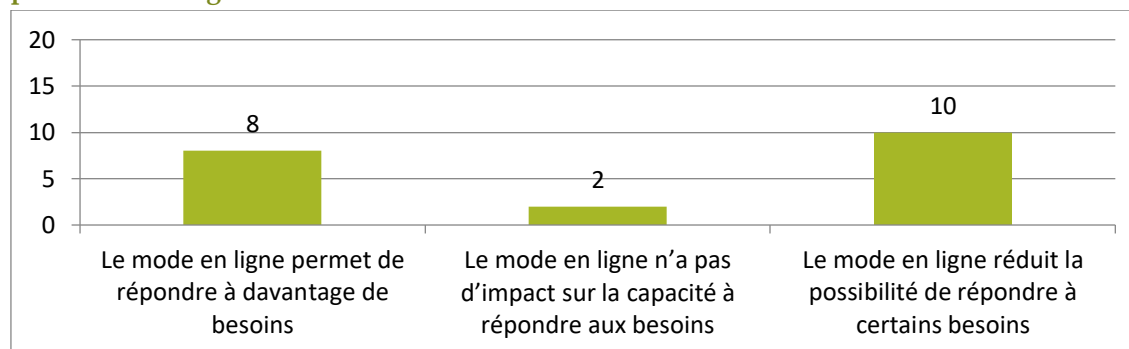


Les avis concernant la capacité de répondre aux besoins des personnes immigrantes par des services offerts à distance sont contrastés. La moitié des répondants affirment que le mode en ligne répond à davantage de besoins (8/19) ou que cela n'a pas d'impact sur la capacité de répondre aux besoins (2/19). À l'inverse, l'autre moitié (10/19) soutient plutôt que le mode en ligne réduit la possibilité de répondre à certains besoins.

De fait, il ressort des réponses à développement que cela dépend beaucoup du type de services, du contexte et du client lui-même. À titre d'exemple, il est plus aisé d'offrir avec succès une formation linguistique en ligne ou un webinaire sur le marché du travail canadien que de proposer des activités de connexions communautaires. Ou encore, la capacité de répondre aux besoins d'une personne à distance dépend beaucoup de ses capacités à utiliser la technologie. Le mode en ligne apparaît moins approprié pour répondre aux besoins d'une clientèle plus vulnérable.

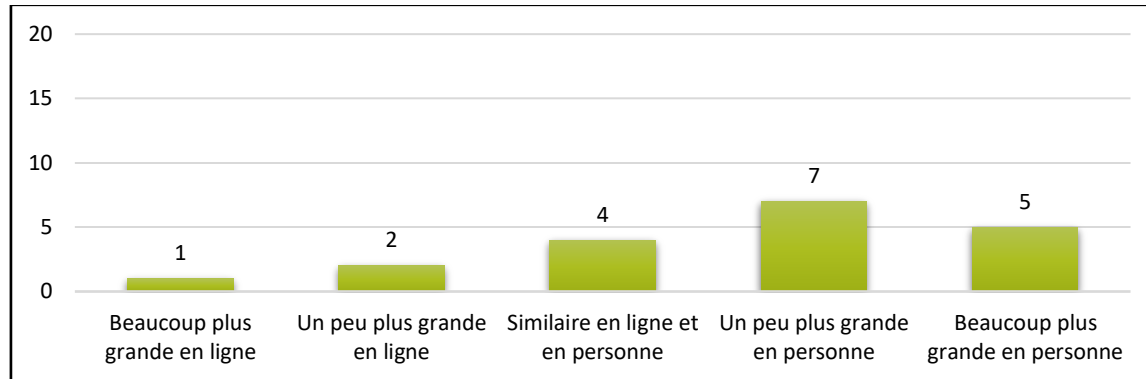
« En personne, il y a des avantages que l'on n'a pas en ligne, mais en ligne, il y a aussi des avantages qu'il n'y a pas en présentiel. »

Figure 35 - Réponses à la question : « En quoi la livraison de services ou de programmes en ligne ou en mode hybride a-t-elle un impact sur la capacité des fournisseurs de services à répondre aux besoins des personnes immigrantes? »



Toutefois, même si plusieurs considèrent que le mode en ligne répond mieux à certains besoins, davantage de personnes estiment que la qualité des services et des programmes est supérieure en personne qu'en ligne (12 versus 3). Plusieurs soulignent le fait qu'il est plus facile de créer un lien de confiance en présentiel et d'ainsi mieux comprendre les besoins du client et d'y répondre.

Figure 36 – Réponses à la question : « Selon vous, la qualité des services et des programmes offerts est... »



Deux questions distinctes portaient sur les défis de l'offre de services et de programmes à distance. La première concernait les défis affrontés par les personnes immigrantes. Selon les parties prenantes interrogées, les défis les plus fréquents des clients sont :

- ✖ Une connexion Internet à faible débit, en particulier dans les régions rurales;
- ✖ Un niveau de littératie numérique insuffisant;
- ✖ Un manque d'accès à un ordinateur pour recevoir les services;
- ✖ Une absence de contacts directs avec le personnel d'établissement;
- ✖ Des distractions à la maison;
- ✖ Des occasions plus limitées de faire de nouvelles rencontres en se rendant dans les locaux du fournisseur de services.

« Il y a un besoin de se déplacer et de rencontrer les interlocuteurs en face à face. Les locaux communautaires des services d'établissement sont des lieux de vie et représentent un lieu de socialisation important. »

Une seconde question portait sur les principaux défis affrontés par les fournisseurs de services francophones au moment d'offrir des services ou des programmes à distance. Ceux les plus souvent évoqués sont :

- ✖ Une capacité limitée à partager l'information sur les services offerts aux clients ayant un faible niveau de littératie numérique;
- ✖ Le manque de formation pour le personnel sur l'utilisation des ressources en ligne;
- ✖ La création plus difficile d'un lien de confiance avec les clients;
- ✖ L'assiduité des clients;
- ✖ L'inadéquation entre le type de services et le mode en ligne (comme les connexions communautaires).

« C'est plus difficile de saisir correctement les besoins des immigrants en ligne. On peut sentir que certains se confient beaucoup plus en présentiel. »

Malgré les défis évoqués, on mentionne aussi que le mode de livraison à distance peut faciliter l'offre de services aux personnes situées en dehors des grands centres, de même que mieux convenir aux horaires d'autres individus. Plusieurs pistes ont été mises de l'avant par les répondants pour maximiser le potentiel des modes de livraison en ligne ou hybride dans le secteur de l'établissement francophone.

D'abord, des gestionnaires qui ont répondu au questionnaire soulignent que les ententes de financement devraient tenir compte des coûts associés à l'utilisation de la technologie pour offrir des services. Un financement accru pourrait, par exemple, servir à former les membres du personnel à l'usage des ressources technologiques pertinentes, à souscrire à des plateformes aux fonctionnalités plus avancées ou à adapter les salles de rencontre avec l'équipement nécessaire pour que les sessions hybrides soient plus intéressantes pour les personnes en ligne.

De surcroît, selon des répondants, une bibliothèque de ressources virtuelles commune à l'ensemble des fournisseurs de services en établissement francophones à l'échelle du pays permettrait de renforcer les capacités dans l'ensemble du secteur. Des ressources disponibles en anglais pourraient également être traduites et adaptées au contexte francophone avant d'être partagées au moyen d'une plateforme virtuelle commune.

Toutefois, malgré le potentiel des modes de livraison en ligne, il ressort des réponses qu'il ne faut pas négliger l'importance des services offerts en personne. En contexte francophone minoritaire, les services d'établissement, en plus de leur mandat formel, jouent aussi un rôle de « porte d'entrée » pour la communauté (Traisnel et coll., 2019). Il apparaît nécessaire de maintenir les possibilités de rencontre en face à face, tout en améliorant les capacités des fournisseurs à répondre à une gamme plus vaste de besoins à distance.

« Il faut éviter que les clients aient l'impression d'être isolés. L'objectif, c'est de leur faire ressentir qu'ils sont aidés et accompagnés. Il y a quand même des limites à s'intégrer à la communauté par des services en ligne. »

8.4. Besoins des personnes immigrantes francophones

8.4.1. Impact de la pandémie sur les besoins des personnes immigrantes francophones

Plus de la moitié des répondants (14/26) ont relevé depuis le début de la pandémie en 2020 davantage de besoins ou des besoins différents chez les personnes immigrantes francophones quant à leur établissement au Canada atlantique.

D'abord, l'insertion sociale a été rendue plus difficile du fait des mesures sanitaires. Les activités de connexions communautaires ont été beaucoup plus limitées qu'à l'habitude. Les réponses illustrent que cela a eu pour conséquence d'accroître les sentiments d'isolement, de ralentir la création de réseaux de contacts locaux, et même, de nuire à l'adaptation culturelle en raison d'un manque de contacts avec la population locale.

« Les besoins en socialisation et connexions communautaires sont décisifs durant les premiers mois d'établissement. Les nouveaux arrivants qui se sont installés entre 2020 et 2021 doivent rattraper ce qu'ils ont perdu. »

De plus, depuis le début de la pandémie, plusieurs répondants ont relevé davantage de problèmes en lien avec la santé mentale de leurs clients. Ils déplorent que les fournisseurs de services d'établissement ne soient pas davantage outillés pour appuyer les personnes vivant des moments de détresse et que les ressources accessibles au sein de la communauté francophone demeurent limitées.

« Nous avons observé des réactions plus prononcées chez certaines personnes : réactions de frustration face à des listes d'attente, plus de clients qui semblent en détresse, qui pleurent dans nos bureaux, etc. »

Le contexte de la pandémie est aussi associé à une hausse marquée du coût de la vie et à la difficulté de trouver un logement abordable. Certains répondants soulignent que les questions concernant les banques alimentaires sont plus fréquentes depuis les deux dernières années et que plus de clients semblent faire face à des difficultés financières.

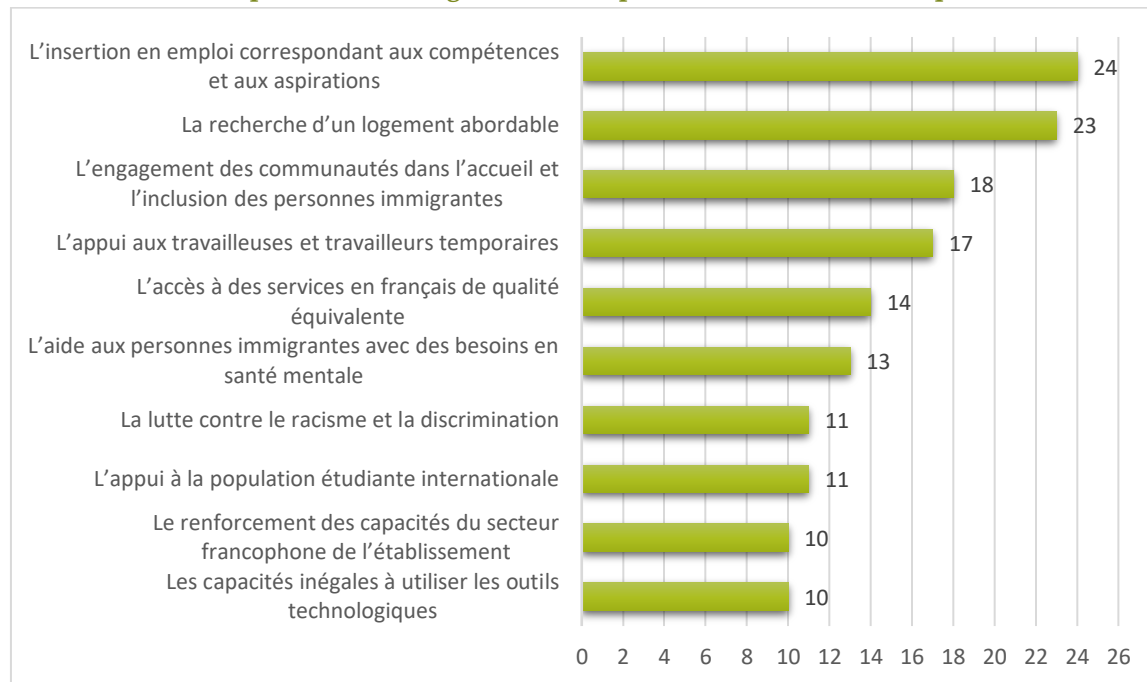
Quelques organismes ont aussi constaté une hausse des demandes de services par des résidents temporaires. Ceux-ci ne sont toutefois pas admissibles aux services financés par le gouvernement fédéral. Il n'est généralement pas possible de bien répondre aux besoins de cette clientèle sans accomplir des tâches pour lesquelles l'organisme n'a pas de financement. Cela peut accentuer la charge de travail des travailleurs d'établissement qui souhaitent tout de même aider.

« La majeure partie de notre financement provient d'IRCC et vise les résidents permanents. Or, la demande de services provenant de travailleurs temporaires s'est beaucoup accrue, mais sans que le financement destiné à cette population suive. »

8.4.2. Principaux enjeux du secteur de l'établissement

Sans se limiter aux défis liés au contexte de la pandémie, les répondants ont également été invités à identifier, dans leur perspective, les principaux enjeux à l'heure actuelle concernant l'établissement des personnes immigrantes francophones au Canada atlantique. Pour chaque enjeu identifié, les répondants ont aussi indiqué des pistes de solution potentielles à explorer. Deux principaux enjeux ressortent du lot mentionné par presque tous les participants, soit l'insertion en emploi (24/26) et la recherche d'un logement abordable (23/26).

Figure 40 – Réponses à la question : « Selon vous, quels sont les principaux enjeux à l’heure actuelle pour l’établissement des personnes immigrantes francophones au Canada atlantique? »



1. Insertion en emploi correspondant aux compétences et aux aspirations

Selon les répondants, le principal enjeu pour l'établissement des personnes immigrantes francophones au Canada atlantique est leur insertion en emploi. Ils précisent que l'enjeu est moins de trouver un emploi - plusieurs emplois sont disponibles que d'occuper un poste qui correspond à son niveau de compétence et de formation. C'est là un enjeu identifié dans d'autres recherches portant sur l'immigration francophone au Canada atlantique (Traisnel et coll., 2019; Sall, 2019).

Trois principaux défis ressortent du questionnaire comme étant des freins à une insertion en emploi positive, soient les obstacles à la reconnaissance des acquis des personnes formées à l'étranger, une réticence de certains employeurs locaux à embaucher des personnes immigrantes et le fait que plusieurs offres d'emploi ne soient pas diffusées publiquement, mais plutôt à travers des réseaux privés auxquels les personnes immigrantes n'ont pas toujours accès. Le contexte de la pandémie a également accentué certains de ces défis, notamment en restreignant les occasions de réseauter avec des employeurs locaux en personne.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Sensibiliser les employeurs aux bienfaits d'embaucher des personnes nées à l'étranger et aux bonnes pratiques pour diffuser les offres d'emploi;
- ✖ Travailler de pair avec les ordres professionnels et les gouvernements provinciaux pour faciliter la reconnaissance des acquis;
- ✖ Accroître les collaborations entre les fournisseurs de services d'établissement et d'aide à l'emploi;
- ✖ Arrimer davantage les activités de recrutement aux besoins du marché du travail local;

- ✖ Offrir des modules de formation aux agents des services d'emploi concernant les réalités de différents secteurs d'emploi pour que leurs conseils soient plus adaptés aux profils des clients.

2. Recherche d'un logement abordable

Le second enjeu le plus souvent nommé est la recherche d'un logement abordable. Il s'agit également d'un défi de premier ordre identifié dans les travaux du Comité consultatif en établissement francophone lors de consultations pancanadiennes menées en 2022 (CCNÉF, 2022). Avant même la pandémie, la recherche d'un logement abordable était un défi dans certaines régions de l'Atlantique, comme à Charlottetown (Traisnel et coll., 2019). Les hausses significatives du coût des loyers des dernières années sont venues accentuer cette problématique.

« Le besoin qui devient explosif, c'est le logement. Les prix des loyers ont fortement augmenté et les nouveaux arrivants ont beaucoup de difficultés à trouver un logement. Même si nos services sont spécialisés en employabilité et que nous n'offrons pas de services en lien avec le logement, ce problème a un impact sur la qualité de nos services, car plusieurs nouveaux arrivants ne peuvent pas se concentrer correctement sur leur recherche d'emploi tant qu'ils n'ont pas un logement correct. »

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Encourager des actions concrètes de la part des gouvernements provinciaux, comme l'imposition d'un plafond à la hausse des loyers;
- ✖ Créer une table de concertation rassemblant les différents ordres de gouvernement pour se pencher sur la question;
- ✖ Organiser une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires pour lutter contre la discrimination envers les personnes immigrantes au moment de louer un logement;
- ✖ Informer les personnes immigrantes des droits des locataires et des recours en cas d'abus.

3. Engagement des communautés dans l'accueil et l'inclusion des personnes immigrantes

Les deux tiers (18/26) des répondants ont aussi identifié l'engagement de l'ensemble de la communauté dans l'accueil des personnes immigrantes comme un enjeu de premier plan. Dans cette perspective, l'inclusion ne peut être uniquement sous la responsabilité des services d'établissement. Elle doit faire l'objet d'efforts collectifs d'envergure.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Élargir le projet des communautés francophones accueillantes;
- ✖ Adapter les critères de financement pour permettre une plus grande participation des citoyens canadiens aux activités de connexions communautaires;
- ✖ Offrir des sessions de formation interculturelle à l'intention des membres de la communauté d'accueil;
- ✖ Mettre sur pied des comités citoyens pour appuyer l'accueil des personnes immigrantes;
- ✖ Miser sur les activités qui favorisent le rapprochement des membres de la communauté d'accueil et des personnes nouvellement arrivées;
- ✖ Encourager des membres de la communauté d'accueil à faire du bénévolat dans les services d'établissement, par exemple pour des initiatives de jumelage interculturel.

4. Appui aux travailleurs temporaires

De plus en plus de personnes viennent vivre au Canada atlantique en ayant un permis de travail temporaire (IRCC, 2022). Considérant que plusieurs de ces personnes transiteront par la suite vers la résidence permanente, plusieurs répondants (17/26) estiment qu'il vaudrait mieux les accompagner dès leur arrivée au moment où les besoins sont les plus importants plutôt que d'attendre parfois plusieurs années avant d'offrir un soutien complet.

« Les temporaires devraient avoir accès aux mêmes services que les permanents, car l'écrasante majorité des résidents temporaires vise la résidence permanente. »

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Élargir les critères d'admissibilité aux services financés par le gouvernement fédéral et ajuster les montants octroyés en conséquence;
- ✖ Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour mieux informer les travailleurs temporaires de leurs droits et de leurs recours en cas d'abus en milieu de travail.

5. Accès à des services en français de qualité équivalente

Une autre problématique jugée importante (14/26) est le fait que la gamme de services offerts en anglais est plus complète que celle en français, en particulier dans les régions à majorité anglophone.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Traduire, puis adapter des ressources en anglais au contexte francophone;
- ✖ Travailler de pair avec les gouvernements provinciaux pour qu'ils adoptent une lentille francophone au moment d'octroyer du financement pour des services d'établissement.

6. Aide aux personnes immigrantes avec des besoins en santé mentale

Comme mentionné précédemment, les besoins en santé mentale ont augmenté durant la pandémie sans que les services d'établissement soient bien outillés pour y faire face. Le manque de ressources en la matière a déjà été soulevé dans plusieurs études prépandémie portant sur l'immigration en contexte francophone minoritaire (Traisnel et coll., 2019; Deschênes-Thériault, 2021).

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Offrir du financement aux fournisseurs de services d'établissement pour mettre en place des services de soutien spécialisés en santé mentale, et embaucher du personnel qualifié en la matière;
- ✖ Former davantage le personnel des services d'établissement à l'accompagnement de personnes qui présentent des signes de détresse et aux ressources existantes vers lesquelles les diriger;
- ✖ Mettre sur pied des groupes d'entraide et de soutien pour les personnes immigrantes;
- ✖ Créer des ententes de collaboration avec des ressources communautaires en santé mentale pour effectuer un aiguillage au besoin.

7. Lutte contre le racisme et la discrimination

La lutte contre le racisme et la discrimination demeure un enjeu de premier plan dans la perspective de plusieurs (10/26). Ces personnes soulignent que la discrimination prend différentes formes, étant à la fois liée au statut de minorité visible et à celui de personne immigrante. Il s'agit d'un frein important à une insertion socioéconomique positive et à la cohésion sociale dans un contexte de diversité.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Encourager les organismes communautaires francophones à se doter de politiques de diversité;
- ✖ Organiser davantage de campagnes de sensibilisation locales contre la discrimination;
- ✖ Offrir des ateliers dans les écoles pour sensibiliser les jeunes;
- ✖ Encourager les employeurs à se doter de politiques pour un milieu de travail inclusif.

8. Appui à la population étudiante internationale

Comme nous l'avons vu dans le portrait statistique, la population étudiante internationale au Canada atlantique est en hausse. Or, comme pour les travailleurs temporaires, les ressources communautaires pour appuyer leur établissement durant les études et leur rétention après les études sont limitées. Cet appui limité apparaît particulièrement problématique dans un contexte où l'on souhaite que cette population s'établisse durablement en Atlantique.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note les suivantes :

- ✖ Élargir les critères d'admissibilité aux services financés par IRCC et augmenter le financement en conséquence;
- ✖ Miser sur les activités de réseautage entre la population étudiante et les employeurs locaux;
- ✖ Sensibiliser les employeurs à l'importance d'offrir des occasions de stages à la population étudiante internationale;
- ✖ Offrir des sessions d'information à la population étudiante sur le permis de travail post-diplôme et les démarches pour la résidence permanente.

9. Renforcement des capacités du secteur francophone de l'établissement

Il ressort du questionnaire qu'afin d'améliorer la qualité des services offerts aux personnes immigrantes, il importe de renforcer les capacités des organismes francophones d'établissement. Il s'agit d'une problématique au cœur du mandat du Comité consultatif national en établissement francophone (CCNÉF, 2022), où siègent des représentants du Canada atlantique.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Mettre en place une instance francophone pour appuyer et faciliter la concertation des fournisseurs des services directs francophones;
- ✖ Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les fournisseurs de services d'établissement à travers le pays;

- ✖ Offrir une formation standardisée au personnel d'établissement¹⁷;
- ✖ Accroître les financements provinciaux dédiés à l'établissement francophone;
- ✖ Reconnaître le coût supplémentaire associé à l'offre de services en français ou en région éloignée et établir une formule équitable de financement de ces services.

10. Capacités inégales à utiliser les outils technologiques

Comme mentionné, malgré le retour au présentiel, plusieurs services continuent d'être offerts en mode virtuel et hybride pour mieux répondre à certains besoins. Toutefois, plusieurs personnes immigrantes ne peuvent bénéficier équitablement de ces services, notamment en raison de niveaux de littératie numérique distincts. En plus de freiner l'accès aux services, les capacités limitées à utiliser les outils technologiques peuvent aussi ralentir l'insertion économique.

Parmi les pistes de solution identifiées dans les réponses au sondage, on note :

- ✖ Accroître l'offre de sessions de formation en littératie numérique pour les personnes immigrantes;
- ✖ Établir des partenariats entre le secteur de l'établissement et les ressources communautaires qui offrent des ateliers en littératie numérique, comme les bibliothèques publiques;
- ✖ Organiser des collectes de dons d'outils technologiques pour les distribuer aux personnes nouvellement arrivées qui n'en ont pas ou en ont peu.

8.5. Innovations récentes

Le passage très rapide à l'offre de services à distance et les adaptations nécessaires au fur et à mesure de l'évolution du contexte sanitaire sont associés à un lot de défis, mais également d'innovations. C'est sur celles-ci que nous mettrons l'accent dans cette dernière section.

« La pandémie, qui a d'abord été un obstacle, a également aussi été l'occasion de révéler un formidable potentiel d'adaptation du genre humain. »

Parmi les exemples de pratiques développées dans le contexte de la pandémie, celles fréquemment mentionnées comme innovantes concernent la **possibilité d'offrir des services en mode hybride**. Les travailleurs en établissement ont développé une expertise pour l'offre de services à distance. Cette expertise permet de mieux répondre aux besoins de personnes vivant dans des régions éloignées ou qui sont dans l'incapacité de se déplacer, que ce soit en raison de conflits d'horaire, de la garde d'enfants ou de l'absence de transport en commun. Le mode hybride permet notamment :

- ✖ D'ajouter une composante en ligne pour élargir la portée d'ateliers ou d'activités;
- ✖ D'offrir le choix aux clients d'un service à distance ou en personne, selon leurs besoins;
- ✖ D'organiser des activités à portée régionale ou provinciale plus facilement;
- ✖ De ne pas annuler d'activités en cas d'imprévus et d'être en mesure de les maintenir en passant au mode hybride ou à distance au besoin;
- ✖ De contacter les clients plus régulièrement par téléphone entre les rencontres en personne.

¹⁷ Une formation est en cours d'élaboration au Collège Éducacentre et sera disponible en ligne.

« L'une des bonnes pratiques, c'est d'instaurer une communication continue avec les immigrants. Ça nous permet de ressentir les besoins et les défis qu'ils affrontent et de pouvoir y répondre avant même que cela ne commence à constituer un réel problème. »

Le passage à distance a aussi permis aux organismes d'établissement de développer une expertise pour ce qui est des **ressources interactives en ligne** qui peuvent être utilisées dans l'offre de services. Dans certains cas, plusieurs fournisseurs de services s'associent pour offrir des activités en ligne de plus grande portée et se répartir les tâches.

De plus, les employés ont parfait leur connaissance des **logiciels de gestion d'équipe et de projet** (comme MS Teams). Ce type de logiciels facilite certains volets de la collaboration entre collègues et l'organisation de rencontres d'équipe, en particulier pour les organismes ayant des employés dans plusieurs régions distinctes. Un exemple de bonne pratique est l'organisation de rencontres virtuelles hebdomadaires de bien-être pour tous les employés d'un organisme afin de promouvoir l'esprit d'équipe.

Plus de la moitié des répondants ont également indiqué que leur organisme avait développé de **nouveaux partenariats** durant la pandémie de COVID-19 pour mieux répondre aux besoins des personnes immigrantes. Les partenaires sont variés et comprennent notamment d'autres fournisseurs de services d'établissement, des banques alimentaires, des municipalités, des employeurs, des partenaires gouvernementaux, etc. Voici quelques exemples de ces collaborations :

- ✖ Avec des partenaires municipaux et d'autres organismes communautaires afin de développer un système de transport collectif pour les personnes qui n'ont pas de voiture;
- ✖ Avec les responsables de banques alimentaires pour faciliter les recommandations de clients;
- ✖ Avec d'autres fournisseurs de service d'établissement francophones pour augmenter l'offre d'activités et de sessions d'information en ligne;
- ✖ Avec une bibliothèque publique pour offrir des activités en ligne ;
- ✖ Avec des bailleurs de fonds gouvernementaux pour adapter l'offre de services au contexte sanitaire.

Dans l'ensemble, pour ce qui est d'assurer la pérennité des bonnes pratiques et des partenariats développés dans les trois dernières années, plusieurs répondants insistent sur l'importance de conserver l'esprit de créativité et de flexibilité dont le secteur a fait preuve tout au long de la pandémie. La pertinence de partager les bonnes pratiques entre les fournisseurs de services est aussi fréquemment mentionnée, de même que celle de maintenir des liens constants avec ses partenaires.

« Il faut faire connaître et partager les bonnes pratiques, sinon on va réinventer la roue chaque fois. »

« Il faut rester ouvert aux innovations. Avant la pandémie, il y avait, par exemple, une résistance générale face aux services offerts à distance, surtout ceux qui incluaient des documents officiels ou des vérifications d'identité. La pandémie nous a forcés à faire des changements et je crois que beaucoup des craintes associées à la technologie ont diminué. »

« Collaboration. Collaboration. Collaboration. Encourager sans cesse le partage d'idées, bâtir des communautés de pratique et faciliter la diffusion des meilleures pratiques à travers les juridictions. »

9. Bibliographie

- Boily, A. (2017). Des peuples fondateurs au pluralisme Comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme deviennent-ils des priorités pour les associations francophones canadiennes? [thèse de maîtrise]. Université d'Ottawa.
- Bouchard, L, et coll. (2015). Précarité des populations francophones âgées vivant en situation linguistique minoritaire. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (6), 66–81.
- Caron-Malenfant, É., Coulombe, S. et Grenier, D. (2017). Demosim : un aperçu des méthodes et sources de données. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- CCNÉF (2022). Renforcer le secteur francophone de l'établissement. Soumis à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. (2003). Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ottawa, Ontario : Citoyenneté et Immigration Canada.
- Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. (2006). Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ottawa, Ontario : Citoyenneté et Immigration Canada.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2000). Rapport annuel 1999-2000. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2006). Rapport annuel 2005-2006. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2021). Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (2018). Rapport annuel 2017-2018. Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Corbeil, J.-P. et Houle, R. (2017). Projections linguistiques pour le Canada 2011-2036. Ottawa, Ontario, Statistique Canada
- Deschênes-Thériault, G. et Bacher, S. (2021). Immigration francophone aux TNO: Enjeux et représentations. Préparé pour le Réseau en immigration francophone des Territoires du Nord-Ouest.
- Deschênes-Thériault, G. et Traisnel, C. (2020). L'enjeu de la rencontre entre les francophones « venus d'ailleurs » et les francophonies canadiennes : le cas de l'immigration francophone en Acadie de l'Atlantique, Revue internationale des francophonies. [En ligne], 8.
- DPM Research (2020). Projet de priorité à la recherche et à l'analyse portant sur l'établissement des étudiants internationaux sélectionnés dans les communautés francophones en situation minoritaire. Préparé pour l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC).
- Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2001). Parlons-Nous! Rapport du groupe de travail Dialogue. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (2017). Recruter, maintien et rapatriement. Un plan d'action pour la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Charlottetown, Ile-du-Prince-Édouard.
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (2017). La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador. Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador.

- Gouvernement du Canada, site Web de la législation. (1991). *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation de services*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-92-48/page-1.html>
- Gouvernement du Canada. (2003). *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique. Le plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada (2008). *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada (2013). *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : Éducation, immigration, communauté*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada. (2018). *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. Ottawa. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada. (2019). *Stratégie en matière d'immigration francophone*. Ottawa, Ontario : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Gouvernement du Canada. (2021). *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada. Accord Canada-Nouveau Brunswick sur l'immigration - *Annexe B : Immigrants d'expression française, gouvernement du Canada*.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2014). *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017*. Fredericton, Nouveau-Brunswick.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2018). *Plan d'action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2022). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2022*. Ottawa, Ontario : Parlement du Canada.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2020c). *Évaluation du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2022). *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC*. En ligne.
- Jedwab, J. (2002). *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité*. Ottawa, Ontario : Commissariat aux langues officielles.
- Johnson, M., Forest, M. et Trinsel, C. (2018). *Comprendre la portée, les enjeux et les possibilités de bonification des réseaux en immigration francophone*. Gatineau : Socius recherche et conseils.
- Marcoux, R. et L. Richard. (2018). *Les dynamiques démographiques dans l'espace francophone face aux enjeux de l'immigration internationale de langue française au Québec et au Canada*. *Francophonies d'Amérique*, vol. 46-47, pp. 73–96.
- Ministère de la Justice du Canada. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, ch. 27.
- Morency, J.-D., É. Caron-Malenfant et S. Macisaac. (2017). *Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Paquet, M. (2016). *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.
- PRA inc. pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada (mars 2004). *Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*. Ottawa, Ontario.

- Sall, L. (2019). Les politiques publiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : entre incomplétude institutionnelle et succès symbolique. *Lien social et Politiques*, (83), 272-294.
- Sociopol (2022). Faire le point sur la cible en immigration francophone. Bilan, enjeux et pistes d'action. Préparé pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.
- Statistique Canada (2016). Tableaux 98-400-X2016351 et 98-400-X2016352 selon la première langue officielle parlée [Tableau de données].
- Quell, C. (2002). L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés. Ottawa, Ontario : Commissariat aux langues officielles.
- Traisnel, C., Deschênes-Thériault, G., Pépin-Filion, D. et Guignard Noël, J. (2019). Réussir la rencontre. Les francophones nés à l'étranger et installés au Canada atlantique : contexte, accès, expérience, représentations. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Traisnel, C., G. Deschênes-Thériault, D. Pépin-Filion et J. Guignard Noël. (2020). La promotion, le recrutement et la rétention des nouveaux arrivants francophones en Atlantique : dispositifs, expériences et représentations. Moncton, Nouveau-Brunswick : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Vézina, M. et Houle, R. (2014). La transmission de la langue française au sein des familles exogames et endogames francophones au Canada, *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 399-437.